



Affaires indiennes
et du Nord Canada

Indian and Northern
Affairs Canada

Affaires indiennes
et du Nord Canada,
Commission canadienne des
affaires polaires et
Commission des revendications
particulières des Indiens

Rapport ministériel sur le rendement
de 2005–2006

Canada

Table des matières

Section I — Survol	1
Message du ministre	1
Déclaration de la direction	3
Liens avec l'Architecture des activités de programme	4
Raison d'être	5
Ressources financières	5
Ressources humaines	5
Cadre de travail	6
Rendement du Ministère par rapport aux résultats stratégiques, priorités et engagements	8
Parallèle avec les résultats du gouvernement du Canada	15
Rendement général du Ministère	16
Affaires indiennes et du Nord Canada	16
Commission canadienne des affaires polaires	21
Commission des revendications particulières des Indiens	22
Section II — Analyse du rendement par résultat stratégique	23
Affaires indiennes et du Nord Canada	23
1. Résultat stratégique : Le gouvernement	23
2. Résultat stratégique : Les gens	27
3. Résultat stratégique : Les terres	32
4. Résultat stratégique : L'économie	37
5. Résultat stratégique : Le Bureau de l'interlocuteur fédéral	41
Commissions indépendantes	43
6. Résultat stratégique : La Commission canadienne des affaires polaires	43
7. Résultat stratégique : La Commission des revendications particulières des Indiens	45
Section III — Renseignements supplémentaires	47
Organigramme	47
Tableaux financiers	48
Section IV — Autres sujets d'intérêt	71
Gestion et administration ministérielles	71
Autres sources d'information	74

Message du ministre

Je suis heureux de présenter, au nom d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), de la Commission canadienne des affaires polaires et de la Commission des revendications particulières des Indiens, le *Rapport ministériel sur le rendement de 2005–2006*.

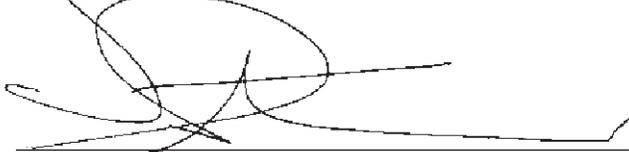
C'est le premier rapport sur le rendement que je dépose depuis ma nomination à titre de ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et d'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits. Par conséquent, j'éprouve un plaisir tout particulier à faire connaître au Parlement et à la population canadienne les nombreuses réalisations que le Ministère a accomplies en collaboration avec ses multiples partenaires.

Les comptes rendus et les évaluations détaillés dans le présent rapport montrent clairement que le gouvernement du Canada, les Inuit, les Métis, les Premières nations et les gens du Nord collaborent de maintes façons dans le but de resserrer leurs liens de partenariat et d'établir de nouvelles stratégies grâce auxquelles d'autres progrès pourront être accomplis.

Le rapport trace aussi un portrait de ce que réserve l'avenir et devrait être lu en parallèle avec le *Rapport sur les plans et les priorités de 2006–2007*, présenté au Parlement en septembre 2006. Il montre qu'AINC est de plus en plus en mesure de promouvoir chacun des trois volets du plan d'action, qu'il a commencé à mettre en œuvre sous la direction du nouveau gouvernement. Le premier volet de ce plan concerne les éléments essentiels à la qualité de vie, notamment le logement, l'eau potable, l'éducation, le droit des femmes sur les biens immobiliers matrimoniaux ainsi que les besoins particuliers des familles et des enfants. Le deuxième volet se concentre sur la modernisation des cadres législatifs et réglementaires qui régissent les programmes, les services et les modèles de gouvernance des Premières nations et qui encouragent la poursuite des activités d'exploitation dans le Nord. Enfin, la troisième composante du plan porte sur les droits fonciers issus des traités, l'ajout de terres aux réserves et les revendications territoriales globales et particulières. Cette dernière composante permet de simplifier le processus actuel de règlement des revendications. À tous les égards, le plan servira grandement à l'atteinte de deux objectifs interdépendants : renforcer les capacités grâce à de meilleurs règlements, systèmes et structures et rehausser la qualité de vie des collectivités inuites, métisses, des Premières nations et du Nord.

Le *Rapport ministériel sur le rendement* représente donc un volet déterminant du travail admirable que le Ministère a accompli par le passé et qu'il continue d'accomplir aujourd'hui. Les progrès dont il fait état et les promesses qu'il renferme m'apparaissent d'une clarté évidente, pas uniquement parce que j'exerce les fonctions de ministre, mais aussi parce que mon expérience acquise en tant que commissaire à la Commission des revendications particulières des Indiens et membre du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord m'a ouvert à une perspective plus large.

Ceux et celles qui ont à cœur les intérêts des Autochtones et du Nord en général sauront aussi reconnaître les contributions réelles et utiles qui sont rapportées dans les pages qui suivent. Je suis certain qu'ils uniront leur voix à la mienne pour féliciter et remercier nos nombreux partenaires qui travaillent si diligemment à bâtir, en ce nouveau siècle, un avenir prometteur pour les Inuit, les Métis, les Premières nations, les gens du Nord ainsi que pour tous les Canadiens.



L'honorable Jim Prentice, C. P., c. r., député
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et
interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits

Déclaration de la direction

Je soumetts, aux fins de dépôt au Parlement, le *Rapport ministériel sur le rendement de 2005–2006* d’Affaires indiennes et du Nord Canada, de la Commission canadienne des affaires polaires et de la Commission des revendications particulières des Indiens.

Le présent document a été rédigé conformément aux principes de préparation des rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2005–2006 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement* :

- Il est conforme aux exigences précises de déclaration figurant dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Il repose sur l’Architecture des activités de programme approuvée du Ministère, que l’on trouve dans la Structure de gestion, des ressources et des résultats.
- Il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable.
- Il fournit une base pour la reddition de comptes à l’égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations accordées.
- Il rend compte de la situation financière en fonction des montants approuvés des budgets des dépenses et des Comptes publics du Canada dans le *Rapport ministériel sur le rendement*.



Michael Wernick
Sous-ministre, Affaires indiennes et du Nord Canada

Liens avec l'Architecture des activités de programme

Le *Rapport ministériel sur le rendement de 2005–2006* décrit dans quelle mesure le Ministère a respecté les priorités et les engagements définis dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2005–2006*. Ce dernier rapport s'appuie sur l'Architecture des activités de programme qui figure ci-dessous.

En 2005–2006, l'Architecture des activités de programme a été légèrement modifiée. De fait, en août 2005, la gouvernance et les institutions, deux activités sous le résultat stratégique « Le gouvernement », ont été regroupées pour ne former qu'une seule activité de programme, désignée sous le nom de Gouvernance et institutions gouvernementales. Toutefois, aux fins du présent rapport, elles seront présentées dans deux sections distinctes.

Architecture des activités de programme d'Affaires indiennes et du Nord Canada

Résultats stratégiques		Résultat stratégique	
<p>Le gouvernement En se fondant sur des relations de coopération, favoriser une saine gouvernance et la création d'institutions saines pour les Premières nations, les Inuits et les résidents du Nord</p>	<p>Les gens Améliorer le bien-être des personnes et des familles pour les Premières nations, les Inuits et les résidents du Nord</p>	<p>Les terres Transférer les titres fonciers et favoriser l'utilisation durable des terres et la gestion judicieuse des ressources par les Premières nations, les Inuits et les résidents du Nord</p>	<p>Bureau de l'Interlocuteur fédéral Consolidation des relations avec les Métis, les Indiens non inscrits et les Canadiens autochtones vivant en milieu urbain, afin de mieux faire connaître leurs besoins, d'améliorer l'accès aux services fédéraux et de renforcer les liens horizontaux entre les organisations fédérales et les autres partenaires</p>
<p>Activités de programme</p>		<p>L'économie Accroître la participation des peuples autochtones et des résidents du Nord à l'économie</p>	<p>Bureau de l'Interlocuteur fédéral</p>
<p>La gouvernance Sous-activité ■ Gouvernance</p>	<p>La gestion des affaires individuelles Sous-activité ■ Gestion des affaires individuelles</p>	<p>La certitude quant aux titres fonciers et à l'accès aux terres et aux ressources Sous-activités ■ Revendications particulières — droits fonciers issus de traités — règlements et mise en œuvre ■ Revendications globales — Mesures liées aux traités et Programme de biens immobiliers fédéraux excédentaires ■ Autre</p>	<p>Activité de programme Bureau de l'Interlocuteur fédéral</p>
<p>Les institutions Sous-activités ■ Soutien des gouvernements indiens ■ Autonomie gouvernementale — mise en œuvre ■ Autre</p>	<p>L'éducation Sous-activités ■ Éducation primaire et secondaire ■ Éducation spéciale ■ Études postsecondaires</p>	<p>Une gestion responsable des affaires fédérales Sous-activité ■ Gérance responsable par le gouvernement fédéral (sites contaminés, changement climatique, autre)</p>	
<p>Les relations de coopération Sous-activités ■ Revendications globales — recherche, évaluation, négociation ■ Revendications particulières et spéciales — recherche, négociation ■ Autonomie gouvernementale — négociation ■ Autre</p>	<p>Le développement social Sous-activités ■ Aide au revenu ■ Services à l'enfance et à la famille ■ Aide à la vie autonome ■ Prévention de la violence familiale ■ Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants ■ Autres services sociaux</p>	<p>La gestion autonome des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations Sous-activité ■ Gestion autonome des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations</p>	
<p>La gouvernance dans le Nord Sous-activité ■ Gouvernance dans le Nord</p>	<p>Des collectivités nordiques en santé Sous-activités ■ Services hospitaliers et médicaux ■ Programme Aliments-poste ■ Autres (changement climatique, contaminants dans le Nord, autre)</p>	<p>Les terres et les ressources dans le Nord Sous-activités ■ Sites contaminés ■ Autres (pétrole et gaz, minéraux, autre)</p>	
<p>Gestion et administration ministérielles Assurer une gestion stratégique des activités du Ministère</p>		<p>L'infrastructure communautaire Sous-activités ■ Infrastructures (eau et égout, autre) ■ Installations scolaires ■ Logement ■ Mise en œuvre des ententes sur les revendications — Baie James — immobilisations et f. et l. ■ Autre</p>	
<p>Sous-activités ■ Opérations de la région et du programme (gestion de l'information et technologie, services financiers et gestion des paiements de transfert, ressources humaines, gestion des biens, politiques stratégiques et communications, services juridiques, autre) ■ Gestion des litiges — gestion, résolution et prévention ■ Gestion des litiges — règlement</p>		<p>L'économie du Nord Sous-activité ■ Économie du Nord</p>	

Raison d'être

Affaires indiennes et du Nord Canada

La mission d'AINC est de « travailler ensemble pour faire du Canada un meilleur endroit pour les Premières nations, les Inuit, les Métis et les gens du Nord ». Elle se réalise dans le cadre de deux mandats distincts : les affaires indiennes et inuites et les affaires du Nord. L'exercice de ces deux mandats permet au Ministère d'offrir aux Inuit, aux Métis, aux Premières nations et aux résidents du Nord la chance de participer plus activement à l'avancement politique, social et économique du pays et de tirer parti des avantages qui en résultent.

En juillet 2004, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien s'est vu confier le rôle d'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits.

De façon générale, AINC veille à respecter les obligations et les engagements pris par le gouvernement du Canada à l'égard des Inuit, des Métis et des Premières nations et à

s'acquitter des responsabilités constitutionnelles qui incombent au gouvernement fédéral dans le Nord. Ce vaste mandat est princi-

palement dicté par la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien*, la *Loi sur les Indiens*, les lois territoriales et les obligations juridiques stipulées au paragraphe 91(24) de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Le Ministère administre au total plus de 50 lois. Par conséquent, son rôle est complexe et ses responsabilités touchent un large éventail de services. Ses fonctions l'amènent à travailler en collaboration avec les dirigeants inuits, métis et des Premières nations, divers ministères du gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les gouvernements des régions circumpolaires, les prestataires de services, sans oublier le secteur privé et les organisations non gouvernementales.

AINC est aussi le ministère fédéral responsable de gérer les affaires du Nord, une région qui couvre 40 % de la superficie continentale du Canada.

Il intervient donc directement dans l'avancement politique et économique des territoires. Par exemple, il assume les responsabilités de type provincial liées à la gestion des terres et des ressources naturelles dans les

Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut en attendant la conclusion d'ententes sur le transfert des responsabilités. Il accomplit également des tâches précises liées à la protection de l'environnement et à la gestion des ressources

pétrolières et gazières extracôtières. Enfin, il favorise l'acquisition de connaissances sur le Nord en faisant la promotion de la recherche scientifique et de la technologie au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.

Commission canadienne des affaires polaires

La Commission canadienne des affaires polaires a la responsabilité de suivre l'évolution des connaissances sur les régions polaires et d'en faire la promotion et la diffusion. De plus, elle veille à sensibiliser le public à l'importance des sciences polaires pour le Canada. Enfin, elle contribue à rehausser, à l'échelle internationale, la visibilité du Canada à titre de nation circumpolaire et fournit au gouvernement une orientation stratégique pour les sciences polaires.

Créée en 1991 pour prendre en main la recherche polaire au Canada, la Commission est un organisme indépendant assujéti à la *Loi sur la Commission canadienne des affaires polaires*. C'est le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qui présente au Parlement un compte rendu des activités de la Commission.

Commission des revendications particulières des Indiens

La Commission des revendications particulières des Indiens a pour mandat d'aider le Canada et les Premières nations à régler les revendications particulières. Elle agit à titre de commission d'enquête indépendante à qui une Première nation peut faire appel lorsque sa revendication territoriale particulière est rejetée par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ou lorsqu'elle n'est pas satisfaite des critères d'indemnisation que le gouvernement entend utiliser pour négocier un règlement. La Commission offre également des services de médiation pendant la négociation d'une revendication.

Ressources financières (2005–2006)

(en millions de dollars)	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada	6 168,0	6 147,7	5 874,9
Commission canadienne des affaires polaires	1,0	1,0	1,0
Commission des revendications particulières des Indiens	7,1	7,1	6,9

Ressources humaines (2005–2006)

(en équivalents temps plein)	Prévues	Réelles	Écart
Affaires indiennes et du Nord Canada	4 195	3 966,5	228,5
Commission canadienne des affaires polaires	5	5	0
Commission des revendications particulières des Indiens	50	46	4

La liste complète des lois administrées par AINC se trouve à l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/leg/index_f.html.

Pour obtenir plus de renseignements sur les responsabilités d'AINC dans le Nord, visiter l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/nap/index_f.html.

Cadre de travail

AINC exécute ses programmes dans un environnement largement décentralisé, qui est marqué par la nécessité d'une coopération horizontale au sein des ministères du gouvernement du Canada, par des liens de collaboration étroits avec les provinces et les territoires et par le transfert progressif des responsabilités liées à la prestation directe des services.

Dans le Nord, le Ministère s'emploie à déléguer aux gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut le reste des responsabilités liées à la gestion des terres et des ressources en prenant en considération l'évolution des structures de gouvernance autochtone. Cette tâche exige une gestion habile et doit se faire en tenant compte des responsabilités courantes du gouvernement fédéral.

Au sein du gouvernement du Canada, 34 ministères ou organismes se partagent la responsabilité des programmes à l'intention des Autochtones; en 2005–2006, les dépenses prévues pour l'ensemble de ces programmes s'élevaient à 9,1 milliards de dollars.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à accroître l'efficacité de ses programmes, à faire preuve de plus de transparence, à rétablir l'imputabilité et à améliorer la qualité des rapports produits sur les programmes autochtones. Pour ce faire, il entend travailler avec les organisations inuites, métisses et des Premières nations ainsi qu'avec les provinces et les territoires afin de mieux définir les rôles des divers intervenants et les liens hiérarchiques que ces derniers entretiennent. En janvier 2005, lors d'une réunion ayant pour thème l'obligation de rendre compte des résultats,

Pour une explication détaillée du Cadre horizontal autochtone et des différents programmes en cours, veuillez visiter l'adresse http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/05/cp-rc_f.asp.

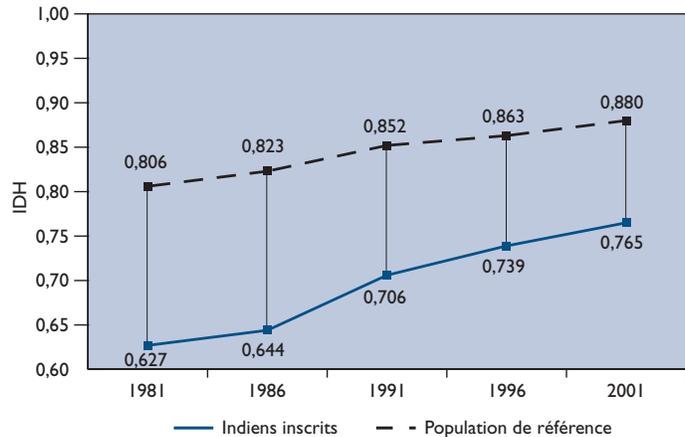
le gouvernement fédéral s'est dit fermement décidé à divulguer dans les détails les dépenses directes engagées en 2004–2005 dans les programmes fédéraux destinés aux Autochtones au Canada; ces

données figurent maintenant dans le Cadre horizontal autochtone. AINC continue de coordonner les efforts consentis par ses nombreux partenaires fédéraux afin de mettre en œuvre le programme autochtone du gouvernement du Canada.

Même si des progrès considérables ont été réalisés, il reste beaucoup à faire pour combler le retard socio-économique dont souffrent de nombreuses collectivités. Les paragraphes qui suivent mettent en évidence les conditions de vie des Autochtones par rapport à celles de la population canadienne en général.

Indicateur du développement humain

Selon l'indicateur du développement humain des Nations unies, qui mesure le bien-être général de 175 nations, les collectivités des Premières nations vivant dans une réserve se classent au 73^e rang, tandis que le Canada en général s'élève au 8^e rang. L'écart qui existe entre les Indiens inscrits et la population non autochtone est illustré ci-dessous.



Nota : La population de référence inclut les non-Autochtones, les Indiens non inscrits, les Inuit et les Métis. AINC utilise une variante de l'indicateur du développement humain des Nations unies pour comparer, à partir des données les plus récentes du recensement, le niveau de scolarité, le revenu annuel moyen et l'espérance de vie des Indiens inscrits et des autres Canadiens.

Pressions démographiques

La population des Indiens inscrits vivant dans une réserve s'accroît à un rythme de 2,3 % par année, soit près de trois fois plus rapidement que l'ensemble de la population canadienne.

L'âge médian chez les Indiens inscrits vivant dans une réserve se situe à 22 ans, alors que, chez les Canadiens en général, il est de 36 ans. Ainsi, plus de la moitié des résidents des réserves est âgée de moins de 23 ans.

En raison de ce contexte démographique, des pressions sont exercées pour obtenir davantage de services, y compris de services sociaux, d'écoles, de logements et d'éléments d'infrastructure publique dans le but de soutenir le taux élevé de nouvelles familles. Le marché de l'emploi subit lui aussi de grandes pressions. À noter que la population autochtone du Nord vit dans une situation démographique semblable.

Contexte juridique

Les activités et les négociations entreprises par le Ministère se déroulent dans un contexte juridique en constante

Pour obtenir de l'information sur l'indicateur du développement humain et sur l'indice du bien-être des collectivités, veuillez visiter l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/ra/pub4_f.html.

évolution. Les litiges se règlent devant les tribunaux et font intervenir tous les paliers du système judiciaire. Les décisions des tribunaux apportent des précisions sur les droits ancestraux et les droits issus des traités reconnus dans la Constitution canadienne et elles interviennent dans les pouvoirs et les obligations du ministre et du Ministère. Elles peuvent influencer le contenu, le déroulement et la planification du programme d'action ministériel.

Possibilités économiques

En 2001, 18,6 % des Autochtones au Canada étaient chômeurs, un taux trois fois plus élevé que celui observé dans l'ensemble de la population canadienne (6,5 %). Le chômage sévit encore davantage chez les Indiens inscrits vivant dans une réserve (27,9 %).

Santé

En 1999, le taux de suicide chez les Premières nations était 2,1 fois plus élevé que dans la population canadienne en

général. Le suicide est la cause de 38 % de tous les décès chez les jeunes des Premières nations (de 10 à 19 ans).

Entre 1980 et 2001, l'espérance de vie des Indiens inscrits a augmenté de 10 ans chez les hommes et de 8 ans chez les femmes, pour se situer respectivement à 70 et 76 ans. Dans l'ensemble de la population canadienne, l'espérance de vie est de 76 ans pour les hommes et de 82 ans pour les femmes.

Éducation

En 2001, 35 % des Indiens vivant dans une réserve avaient fait des études postsecondaires, comparativement à 31 % en 1996. Ils continuent néanmoins de tirer de l'arrière par rapport à l'ensemble des Canadiens (55 %).

Aide au revenu

En 2003–2004, 34,1% des résidents des réserves dépendaient de l'aide au revenu.

Faits et chiffres en bref

Les Autochtones au Canada

- ☛ Lors du recensement de 2001, 1 319 890 personnes au Canada ont indiqué être d'ascendance autochtone, soit 4,5 % de la population canadienne.
- ☛ Parmi les Indiens inscrits, environ 62 % sont établis dans une réserve. De fait, il y a 471 900 Indiens inscrits qui habitent une réserve par rapport à 284 800, qui vivent à l'extérieur d'une réserve.
- ☛ Il existe au total 614 collectivités des Premières nations, qui se répartissent en 52 nations ou groupes culturels et parlent plus de 50 langues.
- ☛ Environ 60 % des collectivités des Premières nations regroupent moins de 500 résidents et seulement 7 % en comptent plus de 2 000.
- ☛ Dans l'ensemble, 35 % des Indiens inscrits vivant dans une réserve sont établis en milieu urbain, 45 % vivent en milieu rural, 17 % habitent des endroits difficiles d'accès et 4 % se trouvent en région éloignée.
- ☛ On prévoit que la population des Indiens inscrits vivant dans une réserve augmentera de 49 % entre 2005 et 2021, comparativement à 11 % pour l'ensemble des Canadiens. Environ 40 % des Indiens inscrits sont âgés de moins de 20 ans, alors que ce taux s'établit à 24 % dans la population canadienne en général.

Le Nord

- ☛ Le Nord canadien occupe 40 % de la superficie continentale du pays.
- ☛ Les réserves y sont rares. En règle générale, les gouvernements territoriaux sont tenus de fournir des programmes et des services à tous les résidents du Nord, y compris aux Autochtones.
- ☛ Le Nord compte trois territoires habités par quelque 96 collectivités, au sein desquelles vivent des populations peu nombreuses formées principalement d'Inuit, de Métis et de membres des Premières nations.
- ☛ Quelque 92 300 résidents se partagent le vaste territoire qu'est le Nord. La population du Nunavut compte 26 700 habitants, celle des Territoires du Nord-Ouest, 37 100 et celle du Yukon, 28 500.
- ☛ Le Nord abrite une population jeune; en effet, 44 % de ses résidents sont âgés de moins de 25 ans.
- ☛ Les Autochtones représentent plus de la moitié des résidents du Nord et forment 85 % de la population du Nunavut, environ 51 % de la population des Territoires du Nord-Ouest et 23 % de celle du Yukon.

Rendement du Ministère par rapport aux résultats stratégiques, priorités et engagements

Résultats stratégiques et activités de programme	Type	(en millions de dollars)		Résultats attendus et situation actuelle (en date du 31 mars 2006)
		Dépenses prévues	Dépenses réelles	
Affaires indiennes et du Nord Canada				
Résultat stratégique : Le gouvernement				
<p>La gouvernance</p> <p>Promouvoir l'exercice d'une saine gouvernance en s'appuyant sur des mesures législatives, des programmes, des politiques et des processus administratifs qui favorisent la mise en place de collectivités inuites et de gouvernements des Premières nations stables, légitimes, efficaces, adaptés à la culture et responsables envers leurs citoyens.</p>	Sur une base continue	59,5	75,9	<p>Pour réduire l'écart qui existe entre la qualité de vie des Autochtones et celle des non-Autochtones au Canada, les collectivités inuites et des Premières nations doivent être en mesure d'exercer une saine gouvernance.</p> <p>AINC maintient son engagement à aider les collectivités inuites et les gouvernements des Premières nations à renforcer leurs capacités de gouvernance, notamment dans les domaines de la gestion financière et de l'administration. Il poursuit également les négociations avec les groupes autochtones qui aspirent à l'autonomie gouvernementale. À cet égard, un certain nombre de séances de formation et d'ateliers ont été offerts cette année afin d'édifier les capacités des collectivités et de créer des gouvernements plus efficaces et plus responsables. Quatre nouvelles ententes sur l'autonomie gouvernementale sont entrées en vigueur. (Voir la section II, partie I.1)</p>
<p>Les institutions</p> <p>Fournir un soutien aux Premières nations pour les aider à assumer les coûts liés à la gouvernance locale, à l'autonomie gouvernementale et à l'administration des services financés par le Ministère. Cette aide se veut une base de financement stable pour les institutions au sein desquelles les Inuit et les Premières nations sont bien représentés afin de faciliter la bonne gouvernance des collectivités et la prestation efficace des services.</p>	Sur une base continue	477,0	482,4	<p>AINC a continué de travailler avec ses partenaires des Premières nations à assurer la mise en œuvre de tous les aspects de la <i>Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations</i>. Cette loi, qui est entrée en vigueur en avril 2006, prévoit la création de quatre institutions publiques des Premières nations chargées d'offrir aux gouvernements des Premières nations des conseils et une aide en gestion financière et statistique. D'autres institutions locales et nationales ont également été mises sur pied. De plus, le Centre national de gouvernance des Premières nations a été créé afin d'aider les Premières nations à exercer leur autonomie gouvernementale et à assurer une gestion efficace des affaires courantes. (Voir la section II, partie I.2)</p>
<p>Les relations de coopération</p> <p>Établir avec les Inuit et les Premières nations des relations intergouvernementales et découlant des traités qui misent sur la collaboration et l'efficacité en vue d'optimiser la poursuite et l'atteinte des objectifs communs; concilier les intérêts des Autochtones et les intérêts d'autres parties par la recherche, l'évaluation, la négociation et la mise en œuvre d'ententes sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale; partager une même conception des relations découlant des traités historiques; élaborer des arrangements législatifs et administratifs qui tiennent compte de l'évolution des capacités de gouvernance et des relations.</p>	Sur une base continue	142,1	128,4	<p>Le Ministère a continué de faire des progrès dans le règlement des revendications autochtones laissées en suspens en recourant à la négociation. Plus précisément, il a conclu dix-huit ententes sur les revendications particulières, une entente sur les revendications spéciales et une entente sur les revendications globales et sur l'autonomie gouvernementale. Il a continué de mener des négociations fructueuses avec ses partenaires ainsi qu'avec les participants aux autres tables de négociation. Jusqu'ici, 33 ententes sur les revendications territoriales globales ou sur l'autonomie gouvernementale ont été conclues. (Voir la section II, partie I.3)</p>

Résultats stratégiques et activités de programme	Type	(en millions de dollars)		Résultats attendus et situation actuelle (en date du 31 mars 2006)
		Dépenses prévues	Dépenses réelles	
La gouvernance dans le Nord Renforcer les gouvernements du Nord par le transfert des responsabilités de type provincial, par la mise en place de mécanismes intergouvernementaux efficaces, par une gestion judicieuse des questions stratégiques et par la consolidation de la collaboration entre les gouvernements à l'échelle internationale en ce qui a trait aux questions circumpolaires.	Sur une base continue	13,8	8,7	Les négociations se poursuivent en vue de la conclusion d'une entente de principe sur le transfert des responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest. Le Ministère a participé à des discussions visant à orienter le processus de transfert des responsabilités au Nunavut. (Voir la section II, partie 1.4)
Résultat stratégique : Les gens				
La gestion des affaires individuelles Gérer de façon professionnelle les affaires des membres des Premières nations pour que les responsabilités en matière de fonds en fiducie, d'appartenance et de successions, qui incombent au ministre en vertu de la <i>Loi sur les Indiens</i> , soient exercées comme il se doit.	Sur une base continue	16,4	19,9	AINC a apporté des améliorations à la gestion des affaires des membres des Premières nations. (Voir la section II, partie 2.1)
L'éducation Appuyer la prestation de services d'éducation primaire et secondaire, y compris les services d'éducation spéciale destinés aux élèves admissibles ayant des besoins spéciaux, et offrir une aide financière pour permettre aux Indiens inscrits de poursuivre des études postsecondaires et de relever les niveaux de scolarité, de participation, de réussite et d'employabilité des élèves inuits et des Premières nations.	Sur une base continue	1 573,5	1 618,3	Cette année, l'accent a été mis sur la clarification des objectifs, des résultats ainsi que des rôles et des responsabilités des intervenants dans le domaine de l'éducation des Premières nations ainsi que sur l'établissement d'une vision stratégique commune. Ce travail a donné lieu à un cadre stratégique rigoureux pour l'éducation, qui a été ébauché par AINC et les Premières nations lors de rencontres régionales tenues un peu partout au pays. (Voir la section II, partie 2.2)
Le développement social Appuyer la prestation de services d'aide au revenu pour combler les besoins fondamentaux que sont la nourriture, les vêtements et l'abri afin d'assurer la sécurité et le bien-être des personnes et des familles selon les normes et les programmes provinciaux (ces services sont offerts à 35 % des résidents des réserves qui y sont admissibles, en comparaison de 5,5 % dans le reste de la population canadienne); appuyer la prestation de services à l'enfance et à la famille des Premières nations pour améliorer le bien-être et la sécurité des enfants et des familles dans les 614 collectivités des Premières nations (dans les réserves, 104 organismes prestataires viennent en aide à 8 776 enfants placés hors du foyer familial); appuyer la prestation de services d'aide à la vie autonome pour offrir un soutien social de nature non médicale, comme les soins à domicile, les soins de relève à court terme, le placement familial et les soins en établissement, afin d'améliorer le bien-être et la sécurité des bénéficiaires; soutenir l'exécution du Programme pour la prévention de la violence familiale de façon à protéger tout particulièrement les femmes et les enfants à risque grâce à un réseau de 35 refuges (54 % des femmes des Premières nations rapportent avoir été victimes d'un acte de violence susceptible de mettre leur vie en danger, par rapport à 37 % des femmes qui ne sont pas membres d'une Première nation); soutenir l'exécution du Programme de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants afin de venir en aide aux familles à faible revenu avec des enfants et ainsi prévenir ou réduire la pauvreté chez les enfants; appuyer d'autres services sociaux pour donner aux Premières nations les moyens d'assumer des responsabilités et d'exercer leur compétence dans le domaine du développement social grâce à l'élaboration de politiques, la conception de programmes et la prestation de services afin de bâtir des collectivités autonomes, stables, viables et en santé.	Sur une base continue	1 302,1	1 351,7	Au cours de la dernière année, AINC a travaillé avec ses partenaires à élaborer un cadre stratégique préliminaire pour les programmes de développement social. Ce cadre prépare le terrain pour une vaste stratégie à adopter de façon systématique afin de régler les problèmes sociaux qui continuent d'affliger les collectivités des Premières nations. (Voir la section II, partie 2.3)

Résultats stratégiques et activités de programme	Type	(en millions de dollars)		Résultats attendus et situation actuelle (en date du 31 mars 2006)
		Dépenses prévues	Dépenses réelles	
<p>Des collectivités nordiques en santé</p> <p>Aider à améliorer la santé et le bien-être des résidents du Nord grâce à des subventions pour les services hospitaliers et médicaux offerts aux Autochtones et aux Inuit dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut; appuyer le transport à prix réduit d'aliments nutritifs périssables et d'autres produits essentiels vers les collectivités isolées du Nord (provinces et territoires); soutenir la recherche sur les sources de contamination et leurs effets sur la chaîne alimentaire dans l'Arctique; aider les résidents du Nord à composer avec des problèmes d'ordre plus général, comme les conséquences du changement climatique.</p>	Sur une base continue	84,7	97,3	Dans le cadre du programme Aliments-poste, le Ministère a effectué des sondages, mené des projets-pilotes et fait l'examen d'un des points d'entrée à partir desquels les aliments sont expédiés. Il a également financé des travaux de recherche destinés à évaluer comment la présence de polluants dans le Nord influence la consommation d'aliments traditionnels et a fait connaître aux résidents du Nord les risques auxquels ils s'exposent. Enfin, il a conduit une vaste campagne de sensibilisation afin d'amener les collectivités autochtones et du Nord à réagir davantage au changement climatique en atténuant ses effets et en s'y adaptant. (Voir la section II, partie 2.4)
Résultat stratégique : Les terres				
<p>La certitude quant aux titres fonciers et à l'accès aux terres et aux ressources</p> <p>Appuyer la conversion des terres en réserve (ajout de terres aux réserves), mieux définir les titres fonciers au moyen de levés et d'ententes négociées de manière à faciliter les prochaines transactions foncières et favoriser la mise en œuvre des transferts de terres dans le cadre des revendications particulières et globales.</p>	Sur une base continue	106,1	27,1	<p>En 2005–2006, le Ministère a trouvé des façons d'accélérer le processus d'ajout de terres aux réserves, notamment en élaborant, à l'intention des Premières nations, un guide de planification sur l'ajout de terres aux réserves et en implantant un système de suivi des transactions. Il a également mis au point une nouvelle directive qui permettra de prolonger la validité des évaluations environnementales; en engendrant un besoin moins fréquent de renouveler les évaluations, cette mesure devrait diminuer considérablement le temps requis pour convertir des terres en réserve.</p> <p>Les Inuit et les Premières nations ont obtenu au total 57 336 kilomètres carrés de terres en vertu des ententes sur les revendications territoriales globales. (Voir la section II, partie 3.1)</p>
<p>Une gestion responsable des affaires fédérales</p> <p>Contribuer à l'acquittement des responsabilités du gouvernement fédéral envers les Premières nations (par exemple, en vertu de la <i>Loi sur les Indiens</i> et de la <i>Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes</i>); contribuer à l'acquittement des responsabilités exigeant la coopération et la coordination avec d'autres ministères du gouvernement (par exemple, Environnement Canada). Cela inclut l'assainissement des lieux contaminés qui se trouvent sur des terres de compétence fédérale ainsi que la collecte et la gestion des revenus des Indiens tirés de l'exploitation des terres et des ressources.</p>	Sur une base continue	21,3	22,9	En 2005–2006, AINC a consacré une large part de ses ressources à l'évaluation des lieux contaminés et a réduit de 19,6 % le passif inscrit pour les sites de catégorie 1 et de catégorie 2. De plus, il a mis au point la Politique relative à la fiducie pour dépenses particulières; ce fonds offre aux Premières nations un autre moyen de gérer leur argent versé à un compte en capital. (Voir la section II, partie 3.2)

Résultats stratégiques et activités de programme	Type	(en millions de dollars)		Résultats attendus et situation actuelle (en date du 31 mars 2006)
		Dépenses prévues	Dépenses réelles	
<p>La gestion autonome des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations</p> <p>Aider les Premières nations à assurer la gestion de leurs terres, de leurs ressources et de leur environnement grâce à l'adoption de lois et de règlements, à la mise en œuvre d'ententes sectorielles sur l'autonomie gouvernementale, comme celles prévues par la <i>Loi sur la gestion des terres des premières nations</i> et par la <i>Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations</i>, et au renforcement des capacités professionnelles et institutionnelles en matière de gouvernance.</p>	Sur une base continue	67,2	87,8	<p>En 2005–2006, le nombre de Premières nations ayant conclu des ententes sectorielles sur l'autonomie gouvernementale ou ayant démontré un intérêt à conclure de telles ententes a continué de croître. Par ailleurs, de nouvelles Premières nations ont commencé à exercer leurs activités sous le régime de la <i>Loi sur la gestion des terres des premières nations</i>; le nombre de collectivités intéressées à adhérer à cette loi a dépassé les capacités du Ministère. Au 31 mars 2006, 45 Premières nations étaient signataires d'une entente; 16 de ces ententes sont en vigueur et 29 sont en voie de le devenir. Quelque 52 autres Premières nations ont aussi exprimé le désir de participer.</p> <p>La <i>Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations</i> est entrée en vigueur en avril 2006, ce qui permettra à d'autres Premières nations de s'engager dans des mesures sectorielles pour assurer la gestion de leurs ressources pétrolières et gazières ou des fonds tirés de l'exploitation des ressources. On s'attend à ce que les trois collectivités ayant mis à l'essai le processus législatif se prononcent en faveur de la <i>Loi</i> d'ici à la fin de 2006–2007; six autres Premières nations se sont dites intéressées à adhérer aux dispositions de cette loi.</p> <p>AINC a aidé les collectivités des Premières nations à améliorer leur capacité de gérer les terres en menant des projets-pilotes dans le cadre du Programme de gestion des terres et de l'environnement dans les réserves et en instaurant le Programme de développement professionnel et institutionnel. (Voir la section II, partie 3.3)</p>
<p>Les terres et les ressources dans le Nord</p> <p>Soutenir l'exploitation durable des ressources naturelles dans le Nord en assurant une gestion plus judicieuse de l'environnement, notamment par l'assainissement des lieux contaminés, l'acquisition de connaissances de base sur lesquelles s'appuyer pour prendre de bonnes décisions et l'amélioration de la réglementation en vigueur dans le Nord.</p>	Sur une base continue	130,2	164,7	<p>AINC a planifié et mis en œuvre la remise en état des lieux contaminés; il a également entrepris d'améliorer la réglementation et a appuyé l'avancement du projet gazier du Mackenzie. (Voir la section II, partie 3.4)</p>

Résultats stratégiques et activités de programme	Type	(en millions de dollars)		Résultats attendus et situation actuelle (en date du 31 mars 2006)
		Dépenses prévues	Dépenses réelles	
Résultat stratégique : L'économie				
Les débouchés économiques et les possibilités d'emploi pour les Autochtones Soutenir l'expansion des entreprises existantes et la création de nouvelles perspectives d'emploi; favoriser les activités de développement économique qui débouchent sur des possibilités d'emploi.	Sur une base continue	79,2	67,8	Les mesures que le Ministère et ses partenaires ont mis de l'avant au cours de la dernière année ont grandement contribué à sensibiliser les employeurs aux avantages d'embaucher des Autochtones et les ont aidés à acquérir la capacité de recruter des Autochtones, de les maintenir en poste et de promouvoir leur embauche. De tels efforts font naître de nouvelles possibilités d'emploi et débouchent sur l'embauche des Autochtones. Les activités d'information sur la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones ont permis d'accroître la participation des entreprises autochtones aux marchés de l'État. Le fait que le nombre de marchés accordés à des entreprises autochtones dans un contexte de libre concurrence a connu une croissance à court terme en fournit la preuve. (Voir la section II, partie 4.1)
L'accès aux capitaux et aux possibilités de développement économique Accorder une aide financière pour le règlement des revendications territoriales globales, particulières et spéciales, y compris les paiements découlant de règlements législatifs contre la Couronne et mettant en cause des terres et des ressources; soutenir les programmes de développement économique pour faciliter l'accès aux ressources, aux capitaux et aux compétences et pour favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de développement économique.	Sur une base continue	712,6	501,6	AINC a continué d'orienter son programme de développement économique vers l'édification des capacités des collectivités autochtones de sorte qu'elles puissent tirer parti des débouchés économiques. Il en résultera la création d'emplois pour les membres de la collectivité, l'exploitation des terres et des ressources et l'essor des entreprises de la collectivité. Au cours de la dernière année, AINC a appuyé 263 projets et a ainsi permis à de nombreuses collectivités autochtones de se prévaloir de possibilités de développement économique. (Voir la section II, partie 4.2)
L'infrastructure communautaire Offrir une aide financière pour l'acquisition, la construction, l'exploitation et l'entretien des installations de la collectivité (notamment les routes, les ponts, les systèmes d'aqueduc et d'égouts ainsi que les bureaux administratifs), des installations éducatives (comme les écoles et les résidences pour enseignants) et des logements dans les réserves; appuyer la remise en état des lieux contaminés dans les réserves.	Sur une base continue	1 227,6	1 113,6	Le soutien et l'aide dont les Premières nations ont bénéficié au cours de l'année ont eu une influence directe sur leur capacité de gérer l'infrastructure communautaire et ont permis une gestion plus avisée du Programme d'immobilisations et d'entretien et une amélioration de son rendement. En collaboration avec les collectivités des Premières nations, le Ministère a poursuivi le déploiement de la Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations. Lancée en 2003, cette stratégie en sept points a pour objectif de fournir aux collectivités des Premières nations un approvisionnement fiable en eau potable salubre et sécuritaire. Grâce aux ressources et aux efforts investis dans l'amélioration des établissements scolaires, les élèves des Premières nations ont la chance d'avoir accès à des installations adaptées à leurs besoins; on crée ainsi les conditions propices à l'apprentissage et on valorise l'éducation comme la voie à suivre pour un avenir prospère. (Voir la section II, partie 4.3)

Résultats stratégiques et activités de programme	Type	(en millions de dollars)		Résultats attendus et situation actuelle (en date du 31 mars 2006)
		Dépenses prévues	Dépenses réelles	
L'économie du Nord Favoriser la croissance à long terme de l'économie des territoires grâce à des investissements dans l'innovation, le savoir et le développement régional, à la défense des intérêts du Nord et à la réalisation d'activités permettant aux résidents du Nord de participer à l'exploitation des ressources et de tirer parti des avantages qui en résultent.	Sur une base continue	29,4	15,6	Le Programme d'investissements ciblés, le Fonds pour le savoir et l'innovation ainsi que le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale sont des stratégies que le Ministère a adoptées en faveur du développement économique dans le Nord. AINC a aussi mis un terme au Programme infrastructures Canada. (Voir la section II, partie 4.4)
Résultat stratégique : Le Bureau de l'interlocuteur fédéral				
Le Bureau de l'interlocuteur fédéral Fournir à l'échelle nationale, provinciale et régionale un soutien aux Métis, aux Indiens non inscrits et aux Canadiens autochtones vivant en milieu urbain pour les aider à renforcer leurs capacités organisationnelles, à améliorer leurs mécanismes de responsabilisation envers leurs membres et à former des partenariats fructueux avec le gouvernement fédéral, les provinces et le secteur privé de sorte qu'ils puissent participer de façon concrète aux projets interministériels et intergouvernementaux dirigés par l'interlocuteur fédéral.	Sur une base continue	44,8	36,9	Au cours de la dernière année, les gouvernements fédéral, provinciaux et autochtones ont considérablement resserré leurs relations de collaboration, comme en témoignent les efforts collectifs qu'ils ont déployés afin d'examiner les questions socioéconomiques de nature générale sur lesquelles ils doivent agir pour réaliser des progrès concrets. Par ailleurs, les principaux intervenants ont admis la nécessité de considérer comme un tout les questions autochtones, qu'elles s'appliquent dans les réserves ou hors réserve. Une nouvelle relation s'est formée entre les parties, créant ainsi un autre moyen de collaborer à l'atteinte des objectifs communs. De plus, les dirigeants autochtones et gouvernementaux ont convenu que, pour obtenir de bons résultats, ils doivent porter leurs efforts sur des objectifs généraux susceptibles d'avoir des répercussions importantes sur les conditions socioéconomiques, plus précisément sur la santé, la situation du logement, l'éducation et l'économie. (Voir la section II, partie 5)
Commission canadienne des affaires polaires				
Résultat stratégique : Accroissement des connaissances sur les régions polaires du Canada				
Appuyer, organiser et parrainer des conférences, des séminaires et des rencontres; participer à l'établissement d'un réseau d'information polaire pour transmettre le savoir sur les régions polaires; entreprendre et soutenir des études spéciales concernant les régions polaires; reconnaître les réalisations et les contributions qui relèvent de son mandat; publier des bulletins, des rapports et d'autres documents; déposer un rapport annuel au Parlement.	Sur une base continue	1,0	1,0	La Commission est en voie d'atteindre les objectifs établis en ce qui a trait aux communications et à la participation aux activités internationales. Elle a fait des progrès dans l'élaboration d'une politique nationale sur les sciences arctiques et antarctiques en prévision de la participation prochaine du Canada à l'Année polaire internationale. (Voir la section II, partie 6)

Résultats stratégiques et activités de programme	Type	(en millions de dollars)		Résultats attendus et situation actuelle (en date du 31 mars 2006)
		Dépenses prévues	Dépenses réelles	
Commission des revendications particulières des Indiens				
Résultat stratégique : Tenir des audiences justes et impartiales concernant les revendications particulières				
Mener des enquêtes impartiales lorsqu'une Première nation conteste la décision du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de rejeter sa revendication particulière ou lorsqu'elle s'oppose aux critères d'indemnisation que le gouvernement entend utiliser pour négocier un règlement; en plus des enquêtes officielles, offrir, à la demande du gouvernement et de la Première nation, des services de médiation ou de facilitation ou prendre les arrangements voulus pour la prestation de tels services si les parties en cause jugent que ce processus peut les aider à s'entendre sur une question liée aux revendications particulières des Indiens.	Sur une base continue	7,1	6,9	La Commission a réalisé des enquêtes, a produit des rapports et a fourni des services de médiation. (Voir la section II, partie 7)

Nota : La gestion et l'administration ministérielles favorisent l'atteinte de chacun des sept résultats stratégiques d'AINC. (Pour plus de détails, voir la section IV du présent rapport)

Parallèle avec les résultats du gouvernement du Canada

Les résultats stratégiques poursuivis par AINC s'harmonisent avec certains des résultats du gouvernement du Canada. Le tableau suivant en fournit un aperçu :

Résultats du gouvernement du Canada	Résultats stratégiques d'AINC	Activités de programme d'AINC
Économie durable : Une croissance économique durable	L'économie : Réduction de l'écart économique des peuples autochtones et des habitants du Nord	Accès aux capitaux et développement économique Infrastructure communautaire Économie du Nord
	Les terres : Utilisation durable des terres et des ressources par les Premières nations, les Inuit et les gens du Nord	Détermination des droits relatifs aux terres de réserve et aux ressources Gestion des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations Terres et ressources du Nord
Fondements sociaux : Une société inclusive qui favorise la dualité linguistique et la diversité	Les gens : Individus forts et familles en santé chez les Premières nations, les Inuit et les habitants du Nord	Gestion des affaires des particuliers Éducation
	Le gouvernement : Bonne gouvernance, institutions efficaces et relations de collaboration pour les Premières nations, les Inuit et les habitants du Nord	Relations de coopération Gouvernance et institutions gouvernementales Gouvernance du Nord
	Les gens : Individus forts et familles en santé chez les Premières nations, les Inuit et les habitants du Nord	Développement social
	Bureau de l'interlocuteur fédéral : Relations renforcées avec les Métis, les Indiens non inscrits et les Canadiens d'origine autochtone vivant en milieu urbain afin de mieux faire connaître leurs besoins et d'améliorer leur accès aux services fédéraux de façon à améliorer leurs conditions socioéconomiques	Relations de coopération
Fondements sociaux : Des Canadiens en santé ayant accès à des soins de santé de qualité	Les gens : Individus forts et familles en santé chez les Premières nations, les Inuit et les habitants du Nord	Collectivités nordiques saines
Économie durable : Un environnement propre et sain	Les terres : Utilisation durable des terres et des ressources par les Premières nations, les Inuit et les gens du Nord	Administration fédérale responsable
Économie durable : La sécurité du revenu et l'emploi pour les Canadiens	L'économie : Réduction de l'écart économique des peuples autochtones et des habitants du Nord	Possibilités d'emploi et de développement économique des peuples autochtones

Rendement général du Ministère

Affaires indiennes et du Nord Canada

Afin de bien interpréter les données sur le rendement d'AINC, il est utile d'obtenir de l'information détaillée concernant la situation du Ministère, son cadre de travail, ses partenaires, sa stratégie de gestion, les risques auxquels il s'expose et les défis qu'il doit relever. Les rapports sur les plans et les priorités de 2005–2006 et de 2006–2007, que l'on peut consulter à l'adresse <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimf.asp>, brossent un tableau de la situation.

Veuillez vous reporter au Rapport sur les plans et les priorités de 2005–2006 pour obtenir de l'information sur les éléments suivants :

Contexte stratégique

Environnement opérationnel

Partenaires fédéraux

Cadre de responsabilisation axé sur les résultats —

Trois cercles d'influence

Risques et défis

Objectifs du Ministère en matière de développement durable

Profil des populations autochtones au Canada

Profil du Nord canadien

Les sections suivantes ont été mises à jour dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2006–2007 :

Résultats stratégiques

Contexte stratégique

Environnement opérationnel

Priorités ministérielles

L'année 2005–2006 a apporté son lot de défis et a fourni au Ministère la possibilité de contribuer à l'avancement du programme d'action du gouvernement concernant les Autochtones et le Nord.

Un certain nombre d'activités importantes ont permis d'améliorer la situation sociale et économique des populations inuites, métisses et des Premières nations au Canada. Il reste cependant beaucoup de travail à faire pour réduire l'écart entre les conditions de vie des Autochtones et celles des autres Canadiens.

Dans le Nord, les trois territoires canadiens ont été le théâtre de profonds changements ces dernières décennies, mais un énorme potentiel demeure inexploité. La capacité accrue des institutions territoriales, les nouveaux régimes de gouvernance et les partenariats fructueux entre les groupes autochtones et les groupes non autochtones procurent une base solide sur laquelle les résidents du Nord pourront s'appuyer pour influencer davantage les décisions importantes concernant l'avenir des territoires.

Parallèlement, AINC a continué à répondre aux besoins courants, à s'acquitter des obligations précises qui lui incombent en vertu de la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien* et de la *Loi sur les Indiens* et à respecter les obligations stipulées dans les traités, les ententes sur les revendications territoriales globales et les ententes sur l'autonomie gouvernementale.

Les provinces, les territoires et les organisations autochtones ont tous joué un rôle déterminant en 2005–2006. Ce sont eux qui ont la responsabilité de bon nombre de décisions essentielles aux progrès à long terme. Par conséquent, leur participation est de plus en plus importante pour l'élaboration et l'adoption de solutions susceptibles d'améliorer la qualité de vie des Inuit, des Métis, des Premières nations et des gens du Nord.

Reconnaissant que les provinces, les territoires et les Autochtones doivent faire partie de la solution, le gouvernement a entrepris en 2005–2006 une série d'activités de collaboration, notamment :

- une séance de réflexion stratégique au cours de laquelle les ministres fédéraux et les dirigeants de cinq organisations autochtones nationales se sont employés à trouver des solutions à long terme;
- la signature d'ententes entre le gouvernement du Canada et les dirigeants autochtones nationaux afin de définir la participation des Autochtones à l'élaboration des politiques;
- une rencontre des premiers ministres fédéral, provinciaux et territoriaux et des dirigeants autochtones, en novembre 2005, pour établir des objectifs précis devant contribuer à réduire les disparités socioéconomiques entre les Autochtones et les autres Canadiens.

Ces activités ont inspiré le nouveau gouvernement du Canada à prendre des mesures en vue de réaliser des progrès dans des domaines comme la sécurité de l'eau potable, le logement et l'éducation. Elles ont également montré les avantages de ne pas laisser les divergences sur les questions de compétence prendre le pas sur l'avancement des grands dossiers.

Le ministre n'a pas tardé à réagir aux problèmes d'eau potable en intervenant dans les collectivités des Premières nations les plus à risque. Le nouveau gouvernement a aussi conclu une entente sans précédent ayant pour but d'améliorer l'éducation des Premières nations en Colombie-Britannique. En outre, il a prévu dans le budget de 2006 des fonds additionnels pour rehausser la qualité de vie des collectivités.

Par ailleurs, le nouveau gouvernement a déjà fait des démarches pour protéger les droits des femmes

autochtones; de fait, il est à mettre en œuvre des mesures législatives dans des domaines comme les biens immobiliers matrimoniaux et les droits de la personne.

Dans le Nord, la forte demande de pétrole et de gaz naturel à l'échelle internationale a stimulé la volonté d'investir dans l'exploration du Nord, comme en font foi l'exploitation proposée de vastes gisements de gaz naturel dans le delta du Mackenzie ou le projet d'aménagement d'un gazoduc le long de la vallée du Mackenzie. La participation prochaine du Canada à l'Année polaire internationale a aussi ouvert la voie à la mise sur pied d'un programme de sciences et de recherche, qui s'intéressera à la santé et au bien-être des collectivités nordiques, aux répercussions du changement climatique et aux stratégies conçues pour s'y adapter.

Ces premières démarches entreprises par le nouveau gouvernement ont apporté des avantages directs aux Inuit, aux Métis, aux Premières nations et aux résidents du Nord et ont préparé le terrain pour produire des résultats tangibles.

1. Résultat stratégique : Le gouvernement

En se fondant sur des relations de coopération, favoriser une saine gouvernance et la création d'institutions saines pour les Premières nations, les Inuit et les résidents du Nord.

L'exercice 2005–2006 a été marqué par une amélioration continue des relations de travail entre le Ministère, les Inuit, les Premières nations et les résidents du Nord. Le personnel d'AINC a travaillé en collaboration avec les Inuit et les Premières nations afin de les aider à assurer la mise en œuvre et le bon fonctionnement des processus de responsabilisation et à exercer une saine gouvernance. Près de 85 % du budget des programmes du Ministère a été directement administré par les gouvernements des Premières nations, qui ont ainsi eu la chance d'influencer davantage les décisions qui les concernent. En offrant de la formation, des ateliers et des services de consultation, le Ministère a permis aux collectivités inuites et aux gouvernements des Premières nations d'acquérir des compétences à l'échelle locale, de mettre en œuvre des mesures liées à la gouvernance, de se concentrer sur leurs priorités et de mieux se préparer à travailler avec d'autres gouvernements, des investisseurs et des tierces parties afin de réaliser les objectifs visés.

Des institutions nationales, régionales et communautaires créées avec l'appui et la collaboration des partenaires inuits et des Premières nations rehaussent l'efficacité des collectivités inuites et des gouvernements des Premières nations. Par conséquent, en application de la *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations*, qui est entrée

en vigueur en avril 2006, quatre nouvelles institutions ont été mises sur pied : la Commission de la fiscalité des Premières nations, le Conseil de gestion financière des Premières nations, l'Institut de la statistique des Premières nations et l'Administration financière des Premières nations. La *Loi* fournit un fondement législatif en vertu duquel les quatre institutions peuvent instaurer un climat plus propice aux investissements et favoriser la croissance économique dans les collectivités des Premières nations. De plus, le Centre national de gouvernance des Premières nations a été officiellement créé; il a pour mandat d'aider les collectivités inuites et des Premières nations à exercer leur autonomie gouvernementale et à assurer une gestion efficace des affaires courantes.

Les ententes sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale jettent les bases d'une collaboration étroite entre le gouvernement et les collectivités afin de régler la question des droits ancestraux et des droits issus des traités. Elles définissent avec certitude les titres de propriété sur les terres et les ressources en plus d'éclaircir toute question entourant l'exercice de l'autonomie gouvernementale. Jusqu'à maintenant, le Ministère a conclu 20 ententes définitives sur les revendications territoriales globales et 16 ententes sur l'autonomie gouvernementale; ces ententes visent 90 collectivités et un total d'environ 70 000 membres.

Partout au pays, des progrès remarquables ont été réalisés en 2005–2006 dans la négociation, la conclusion et la ratification d'ententes définitives et dans la mise en œuvre d'autres types d'accords. Plus précisément, le gouvernement du Canada a signé une entente sur les revendications territoriales globales et sur l'autonomie gouvernementale avec la Première nation de Carcross/Tagish. Celle-ci est entrée en vigueur en 2005–2006, tout comme les ententes sur les revendications territoriales globales conclues avec la Première nation de Kwanlin Dun, la Première nation des Tlicho et l'Association des Inuit du Labrador. Pour couronner le tout, dix-huit revendications particulières et une revendication spéciale ont aussi été réglées cette année.

D'énormes progrès ont également été accomplis à d'autres tables de négociation; par exemple, des ententes cadres ont été signées avec les Premières nations d'Akwesasne (Ontario et Québec), de Miawpukek (Terre-Neuve-et-Labrador) et de Musqueam (Colombie-Britannique); on a conclu des ententes de principe avec la nation Anishinabek (Ontario) et avec les Premières nations de Yale et de Yekooche (Colombie-Britannique); enfin, une entente définitive a été paraphée avec les Inuit du Nunavik (Nord québécois).

Dans le Nord, les travaux se sont poursuivis en vue de la conclusion d'une entente de principe sur le transfert des responsabilités de type provincial aux Territoires du Nord-Ouest. Le Ministère a participé à des discussions visant à orienter le processus de transfert des responsabilités au Nunavut. Dans la région circumpolaire, le gouvernement du Canada a appuyé la tenue de forums bilatéraux, resserrant ainsi les liens entre le Nord canadien et la Russie. Le Ministère a continué de contribuer à la poursuite des priorités du Nord en participant aux travaux du Conseil de l'Arctique.

2. Résultat stratégique : Les gens

Améliorer le bien-être des personnes et des familles pour les Premières nations, les Inuit et les résidents du Nord.

Quatre activités de programme contribuent à la réalisation de ce résultat stratégique : la gestion des affaires individuelles, l'éducation, le développement social et des collectivités nordiques en santé. Ensemble, elles créent une gamme complète de services essentiels auxquels une personne a accès à différentes périodes de sa vie. Ce résultat stratégique s'inscrit dans l'engagement du gouvernement du Canada à offrir aux membres des Premières nations vivant dans une réserve des services essentiels qui s'apparentent raisonnablement, tant en qualité qu'en quantité, à ceux fournis aux autres Canadiens. Enfin, il permet aux Inuit et aux Premières nations d'exercer leurs pouvoirs et, plus tard, leur compétence sur les politiques, les programmes et les services qui ont une incidence directe sur leur bien-être et le bien-être de leurs familles.

Voici certaines des principales réalisations accomplies à ce chapitre durant l'exercice 2005–2006 :

- réduire le temps requis pour traiter les demandes d'inscription des personnes des Premières nations;
- mettre au point une stratégie nationale visant la sécurisation du certificat de statut d'Indien et délivrer 112 751 certificats;
- verser des fonds à 15 Premières nations pour l'élaboration et la mise en œuvre de règles sur l'appartenance;
- créer ou améliorer les interactions et les relations de collaboration entre les éducateurs des Premières nations, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et d'autres intervenants du milieu; une telle coopération est essentielle à l'élaboration d'un cadre stratégique et d'un cadre de gestion de l'éducation, qui décrivent clairement les lignes directrices à suivre et les résultats à atteindre et qui serviront à justifier les prochaines décisions. Ces cadres garantissent l'uniformité dans la

gestion des programmes d'enseignement et dans la façon de mesurer les progrès et les résultats;

- définir, en partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations et d'autres partenaires des Premières nations, un cadre stratégique pour les programmes de développement social, qui servira à établir une vaste stratégie axée sur la prévention et les résultats; le but visé est de simplifier le régime actuel en veillant à ce que les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et des Premières nations assurent une coordination plus habile de leurs activités et fournissent un effort plus soutenu;
- mettre au point des solutions en faveur d'une meilleure coordination des services à la petite enfance, en collaboration avec Santé Canada, Ressources humaines et Développement social Canada, l'Agence de santé publique du Canada et différents partenaires inuits et des Premières nations.

Améliorer de façon constante la gestion des affaires individuelles, la qualité de l'éducation et le développement social continue d'être une priorité pour AINC.

En 2005–2006, de concert avec les autres organismes engagés dans le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord, le Ministère a financé plusieurs travaux de recherche destinés à évaluer comment la présence de polluants dans le Nord influence la consommation d'aliments traditionnels et a fait connaître aux résidents du Nord les risques auxquels ils s'exposent. Il a fait enquête sur le prix des aliments dans environ 40 collectivités visées par le programme Aliments-poste et dans les centres d'approvisionnement du sud du pays. Les projets-pilotes menés dans les collectivités de Kangiqsujuaq (Québec), de Fort Severn (Ontario) et de Kugaaruk (Nunavut) se sont poursuivis au cours de l'année; ils permettront de recueillir des renseignements utiles pour la restructuration du programme Aliments-poste.

De plus, il a été convenu que le Plan national de mise en œuvre, qui se résume essentiellement à des projets financés dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord, constitue la contribution du Canada au Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique, dirigé par le Conseil de l'Arctique. Le Ministère a financé 108 projets à l'échelle du pays en vertu du Programme d'action pour les collectivités autochtones et nordiques sur le changement climatique.

Les fonds devant servir à financer la participation prochaine du Canada à l'Année polaire internationale ont été annoncés en 2005–2006. Les détails concernant le programme de recherche et de sciences, les activités de communication,

la campagne de sensibilisation, la formation et le perfectionnement des compétences ont été planifiés.

3. Résultat stratégique : Les terres

Transférer les titres fonciers et favoriser l'utilisation durable des terres et la gestion judicieuse des ressources par les Premières nations, les Inuit et les résidents du Nord.

Historiquement, le gouvernement fédéral exerçait tous les pouvoirs sur les terres, les ressources et l'environnement des Premières nations ainsi que sur les revenus tirés de l'exploitation de ces ressources (l'argent des Indiens). En 2004–2005, pour tenir compte des aspirations des Premières nations à prendre davantage en main leur propre destinée, AINC a intégré au présent résultat stratégique un objectif s'appliquant au sud du 60^e parallèle : la gestion autonome des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations.

Pour concrétiser cet objectif, on a défini des résultats immédiats, intermédiaires et finaux. Des progrès considérables ont été accomplis dans la réalisation des résultats immédiats en 2005–2006. Certaines réussites méritent d'être soulignées :

- accélérer le processus d'ajout de terres aux réserves grâce à une meilleure planification, à la mise en place d'un système de suivi des transactions et à l'adoption de méthodes assurant aux Premières nations un accès facilité aux terres et aux ressources;
- parfaire les compétences des Premières nations dans la gestion des terres en menant des projets-pilotes dans le cadre du Programme de gestion des terres et de l'environnement dans les réserves et en instaurant le Programme de développement professionnel et institutionnel;
- apporter des améliorations au cadre législatif et réglementaire auquel les entreprises commerciales et industrielles sont soumises par l'adoption de la *Loi sur le développement commercial et industriel des Premières nations* le 1^{er} avril 2006.

Étant donné le succès obtenu au chapitre des résultats immédiats, le Ministère a pu mettre le cap sur les résultats intermédiaires en 2005–2006. Voici quelques-unes de ses plus importantes réalisations :

- instaurer un climat plus propice aux investissements grâce à la *Loi sur le développement commercial et industriel des Premières nations*, qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2006;
- promouvoir une gestion responsable des terres de réserve par la remise en état des lieux contaminés;
- donner aux Premières nations la possibilité de prendre des décisions et d'exercer leurs pouvoirs en mettant

en vigueur la *Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations*, en élaborant la Politique relative à la fiducie pour dépenses particulières et en stimulant leur intérêt à assurer la gestion des terres sous le régime de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations*.

De telles réussites créent une dynamique favorable à la réalisation d'autres progrès. Pour donner suite aux recommandations du Bureau du vérificateur général du Canada, qui jugeait prioritaire d'améliorer le processus d'ajout de terres aux réserves, le Ministère a élaboré un meilleur système de planification, de suivi et de soutien aux Premières nations, qui devrait réduire le temps requis pour franchir toutes les étapes du processus d'ajout de terres aux réserves.

Le Ministère a également fourni un rendement remarquable en 2005–2006 dans le dossier des lieux contaminés dans les réserves. De fait, il s'est employé à réduire le passif inscrit pour les sites de catégorie 1 et de catégorie 2 et a même presque doublé le taux de réduction qu'il s'était fixé. Toutefois, l'assainissement des lieux contaminés dans les réserves est une tâche qui prend de plus en plus d'ampleur, puisque chaque année on découvre et évalue des sites que l'on soupçonne être contaminés. Les prochains objectifs d'assainissement risquent donc d'être difficiles à atteindre.

Il a été encourageant de voir l'accueil que les Premières nations ont réservé à la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* et, en particulier, le désir exprimé par un grand nombre d'entre elles d'y souscrire. Le Ministère maintient son engagement à appuyer la participation des Premières nations au processus, à raison de 30 à la fois, et attend avec intérêt les résultats obtenus par les Premières nations qui exercent leurs activités sous le régime de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations*. De plus, AINC est résolu à faire le nécessaire pour que les Premières nations au Québec puissent elles aussi être admises dans le processus.

La *Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations* constitue une autre mesure sectorielle fort prometteuse sur le plan de l'autonomie gouvernementale. Elle est actuellement mise à l'essai dans trois Premières nations : la tribu des Blood (Alberta), la Première nation de Siksika (Alberta) et la Première nation de White Bear (Saskatchewan). AINC continuera de collaborer avec ces trois collectivités afin qu'elles puissent profiter des avantages attendus de cette loi.

En tant que gestionnaire des terres, des eaux et des ressources naturelles du Nord, le Ministère a poursuivi les travaux d'assainissement des lieux contaminés dans le

Nord. La description des travaux devant être entrepris à la mine Giant, dans les Territoires du Nord-Ouest, est terminée, et on procédera à la mise en chantier dès que l'examen réglementaire aura été réalisé. On a obtenu les permis d'utilisation de l'eau et du sol exigés pour amorcer l'exploitation de la mine Colomac, dans les Territoires du Nord-Ouest. Enfin, l'île Resolution, au Nunavut, a été entièrement décontaminée, et on a lancé le programme de surveillance à long terme en 2005-2006.

Afin d'apporter des améliorations à la réglementation en vigueur dans le Nord, le Ministère a rédigé, pour les institutions de gouvernement populaire, des rapports sur les pratiques exemplaires; il a également évalué les besoins en formation au sein des conseils de gestion des terres et a préparé des documents d'information à leur intention.

Le projet gazier du Mackenzie a le potentiel de stimuler la croissance économique dans le Nord, d'assurer la santé et le dynamisme des collectivités autochtones et du Nord et de promouvoir l'autosuffisance de la région. Des audiences ont été entreprises par l'Office national de l'énergie en janvier 2006 et par la Commission d'examen conjoint en février 2006. Depuis le début des audiences, les 11 signataires de l'Entente pour le processus coordonné d'examen réglementaire et d'évaluation environnementale du projet gazier Mackenzie s'emploient à trouver des façons de recueillir de l'information utile sur les répercussions du projet. AINC a participé activement aux audiences et continuera de le faire afin de s'assurer que les intérêts des Canadiens, des Autochtones et des résidants du Nord sont respectés.

Les projets de recherche en cours permettront d'obtenir des données scientifiques à jour, qui pourront être utilisées pour l'évaluation et l'examen réglementaire des activités d'exploitation pétrolière et gazière dans le Nord.

Les Autochtones et les gens du Nord ont exprimé des inquiétudes au sujet des éventuelles répercussions socio-économiques d'un projet de l'envergure du projet gazier du Mackenzie. Le gouvernement fédéral a donc décidé de créer un fonds, d'une valeur de 500 millions de dollars, afin de réduire les pressions exercées sur les collectivités.

L'équipe de consultation de l'État continue de coordonner et de faciliter les consultations que les ministères fédéraux entreprennent pour mieux faire comprendre aux groupes autochtones dans le nord de l'Alberta et dans le Nord en général la nature du projet gazier du Mackenzie.

4. Résultat stratégique : L'économie

Accroître la participation des peuples autochtones et des résidants du Nord à l'économie.

Dans la poursuite de ce résultat stratégique, le Ministère a accordé la priorité à l'établissement de bases solides sur lesquelles les collectivités, les organisations et les membres des populations autochtones pourront s'appuyer afin de participer plus activement à l'économie canadienne. Le but visé est de susciter l'intérêt du secteur privé grâce à la fourniture de biens et de services, à une main-d'œuvre compétente et à la mise en valeur potentielle des terres et des ressources.

L'Initiative sur la participation des Autochtones au marché du travail et la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones ont permis au Ministère de concentrer ses efforts là où se situe réellement la demande, c'est-à-dire dans le milieu des affaires, un secteur riche en emplois. Les réussites qui en ont résulté ont ouvert des portes aux entreprises et aux particuliers autochtones en leur permettant de combler les besoins des organisations publiques et privées en quête de produits et services concurrentiels et d'une main-d'œuvre polyvalente. Par exemple, l'an dernier, les entreprises autochtones ont obtenu 5 980 marchés du gouvernement fédéral et ont enregistré des ventes d'un quart de milliard de dollars.

Grâce au Programme du développement économique des collectivités, AINC a continué de fournir des outils de base aux collectivités inuites et des Premières nations en édifiant leurs capacités. Les collectivités ont ainsi pu se consacrer au développement économique et, de ce fait, offrir à leurs membres des milliers d'emplois. Les efforts du Ministère ont également permis la création et l'expansion de plus d'une centaine d'entreprises au sein des collectivités autochtones. Enfin, le programme du Ministère a appuyé la mise sur pied de plus de 50 projets d'exploitation des ressources générant des retombées pour les collectivités inuites et des Premières nations. Chacun de ces projets devrait engendrer des emplois pour les membres de la collectivité, favoriser l'essor des entreprises et fournir une source directe de revenu pour la collectivité.

Les efforts et le soutien consacrés à l'infrastructure communautaire ont grandement contribué à créer des collectivités des Premières nations sécuritaires, viables et en santé. Grâce à l'aide reçue du Ministère, les collectivités des Premières nations ont pu continuer à assurer la protection et l'entretien de leurs actifs et ainsi réduire les dangers

potentiels pour la santé et la sécurité de leurs membres. Elles ont également joué un rôle actif dans le règlement des graves problèmes liés à l'eau potable et aux systèmes d'égouts. Enfin, le Ministère a continué de s'assurer que les biens comme les logements, les établissements scolaires, l'équipement de protection contre les incendies et d'autres édifices publics respectaient les codes et les normes d'usage.

Ces activités, combinées à des travaux d'électrification, de construction et d'entretien des routes et de gestion des déchets solides, ont permis aux Premières nations de prévenir certains problèmes pouvant porter atteinte à la santé et à la sécurité de leurs membres. Ainsi, les Autochtones ont atteint un niveau de vie plus comparable à celui des autres Canadiens.

Tous les efforts et les résultats accomplis nous rapprochent de l'atteinte de l'objectif ultime : celui d'offrir aux collectivités de solides bases économiques et communautaires afin de réduire les disparités socioéconomiques entre les Autochtones et les non-Autochtones. C'est de cette façon que l'on parviendra à améliorer la santé, la stabilité et la sécurité des collectivités inuites et des Premières nations en plus de leur assurer une participation plus active à l'économie canadienne et mondiale.

Dans les territoires, le Programme d'investissements ciblés et le Fonds pour le savoir et l'innovation ont permis un investissement de plus de 13 millions de dollars dans des secteurs prioritaires, comme les sciences de la terre, le tourisme et le soutien aux petites et moyennes entreprises. Pour chaque territoire, des plans d'investissement stratégique ont été conçus et approuvés. Le Programme infrastructures Canada a pris fin au cours de l'année, et de nouvelles activités seront entreprises sous l'égide du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale. Au cours de 2005–2006, plus de 70 projets ont été financés un peu partout dans le Nord.

5. Résultat stratégique : Le Bureau de l'interlocuteur fédéral

Consolidation des relations avec les Métis, les Indiens non inscrits et les Canadiens autochtones vivant en milieu urbain afin de mieux faire connaître leurs besoins, d'améliorer l'accès aux services fédéraux et de resserrer les liens horizontaux entre les organisations fédérales et les autres partenaires.

Les Autochtones représentent l'un des segments de la population canadienne qui connaissent la croissance la plus rapide. C'est particulièrement le cas dans les provinces de l'Ouest et dans le Nord canadien. Si l'écart socio-économique qui existe entre les Autochtones et les autres Canadiens n'est pas corrigé de façon appréciable, c'est

le bien-être social et la prospérité économique du Canada qui en souffriront. Les efforts du Bureau de l'interlocuteur fédéral au cours de la dernière année ont permis d'amorcer un tournant décisif, comme en témoigne la nouvelle relation qui s'établit entre les ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et les organisations autochtones. De plus en plus, les parties mettent de côté les questions de compétence, et le principe de responsabilité partagée se trouve au cœur des travaux qu'elles poursuivent dans le but de créer des plans d'action collectifs axés sur l'atteinte de résultats concrets dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement, de l'infrastructure et du développement économique. Cette nouvelle réalité ressort clairement dans les efforts et les résultats accomplis par les participants aux 11 processus tripartites du Bureau de l'interlocuteur fédéral, dans les 12 projets-pilotes de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain et dans les nombreux résultats obtenus collectivement pendant la mise en œuvre du jugement *Powley*.

Commission canadienne des affaires polaires

Résultat stratégique : Accroissement des connaissances sur les régions polaires du Canada

Renseigner les Canadiens sur les sciences polaires; accentuer la présence du Canada au sein des organisations circumpolaires internationales; promouvoir et défendre le savoir polaire au Canada.

Les publications produites par la Commission, notamment ses rapports spéciaux et ses deux publications semestrielles (le *Méridien* et le *Bulletin pour le Réseau canadien de recherches antarctiques*), ont connu une hausse de popularité, les commandes ayant augmenté d'environ 5 %. Les médias ont eux aussi montré un intérêt plus marqué pour les sciences polaires internationales, en particulier pour les questions concernant le changement climatique et l'Année polaire internationale (2007–2008); d'ailleurs, ils se sont adressés plus souvent à la Commission, que ce soit pour solliciter une entrevue, pour obtenir l'autorisation de reproduire le matériel d'information ou pour toute autre demande. Le nombre d'abonnés au Forum pour les sciences polaires du Réseau canadien d'information polaire a été établi cette année à 1 300, une hausse de 13 % par rapport à l'an dernier.

Au cours de la dernière année, la Commission a procédé à l'évaluation de sa publication intitulée *Indicateurs de la connaissance polaire*. Elle a décidé d'y mettre un terme étant donné qu'il lui faudrait recueillir des renseignements beaucoup plus détaillés pour que le bulletin puisse atteindre son objectif, qui consiste à suivre de près l'état du savoir polaire au Canada.

La Commission a fourni des conseils à des comités interministériels. Elle a administré la contribution financière accordée à dix ministères et organismes fédéraux par le Comité des sous-ministres adjoints pour les sciences et la technologie dans le Nord en guise d'appui au Comité directeur canadien et au Secrétariat canadien de l'Année polaire internationale. Elle a travaillé avec un groupe de travail à coordonner, au sein des ministères du gouvernement fédéral, tous les programmes et activités sur les sciences et la technologie dans le Nord. Enfin, elle a poursuivi ses consultations publiques sur l'Année polaire internationale.

La Commission a continué de diriger des projets internationaux et de représenter le Canada à des réunions internationales et au sein d'organismes reconnus mondialement.

Commission des revendications particulières des Indiens

Résultat stratégique : Tenir des audiences justes et impartiales concernant les revendications particulières

Faire enquête sur des revendications territoriales particulières, à la demande d'une Première nation, lorsque celle-ci a présenté une revendication qui a été rejetée par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ou lorsqu'elle s'oppose aux critères d'indemnisation devant être utilisés par le gouvernement lors de la négociation du règlement de sa revendication; offrir des services de médiation durant les négociations sur les revendications.

Depuis sa création, en 1991, la Commission des revendications particulières des Indiens a acquis une crédibilité à titre d'organisme indépendant et impartial chargé de mener des enquêtes publiques sur les différends découlant d'une revendication particulière qui opposent les Premières

nations et le gouvernement du Canada. En plus de mener des enquêtes officielles, la Commission offre, à la demande du gouvernement et de la Première nation, des services de médiation ou de facilitation ou prend les arrangements voulus pour la prestation de tels services si les parties en cause jugent que ce processus peut les aider à conclure une entente sur toute question liée aux revendications particulières des Indiens. Pour demeurer efficace, la Commission doit préserver sa réputation d'organisme indépendant, neutre et objectif, qu'elle a su gagner auprès du gouvernement et des Premières nations.

Après avoir reçu la demande d'enquête initiale, il faut à la Commission de deux à cinq ans en règle générale pour terminer l'examen d'une revendication, y compris la publication d'un rapport définitif. La durée de l'enquête dépend de la complexité du dossier. En 2005–2006, la Commission a travaillé à 37 enquêtes, dont 3 ont été menées à terme (les rapports d'enquête doivent être produits en 2006–2007); elle a publié les rapports de cinq enquêtes conclues dans les années précédentes.

La Commission a également joué le rôle de médiatrice dans 26 dossiers. Elle a publié les rapports sur cinq médiations menées à bien l'an dernier.

La loi constituant le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières a reçu la sanction royale en novembre 2003, mais n'a pas été promulguée. Pendant l'exercice financier 2006–2007, AINC s'efforcera de mieux définir le futur rôle de la Commission et le financement dont elle aura besoin pour assurer la continuité du travail d'enquête ainsi que l'impartialité et l'utilité des services de médiation et de facilitation.

Section II ■ Analyse du rendement par résultat stratégique

Affaires indiennes et du Nord Canada

1. Résultat stratégique

LE GOUVERNEMENT

En se fondant sur des relations de coopération, favoriser une saine gouvernance et la création d'institutions efficaces pour les Premières nations, les Inuit et les résidents du Nord.

Que suggère ce résultat stratégique?

Créer un environnement qui habilite les collectivités inuites et les gouvernements des Premières nations et du Nord, qui renforce les institutions et qui favorise la collaboration dans les relations intergouvernementales et issues des traités.

Affaires indiennes et inuites

Le résultat stratégique dont il est question ici a pour but d'aider les collectivités inuites et les gouvernements des Premières nations à exercer une saine gouvernance et à créer des institutions efficaces. Les collectivités inuites et des Premières nations sont de plus en plus responsables de gérer leurs propres affaires : des ententes de transfert de responsabilités leur ont conféré les pouvoirs administratifs dont elles ont besoin pour offrir à leurs membres la plupart des programmes et des services; des ententes sur l'autonomie gouvernementale ont permis d'étendre leurs pouvoirs législatifs et politiques et d'établir de nouvelles relations financières et politiques.

Le Ministère aide les collectivités inuites et des Premières nations à renforcer leurs capacités en matière de gouvernance et en gestion financière au moyen d'un ensemble de mesures législatives, de stratégies, de programmes et de processus administratifs.

La saine gouvernance est essentielle au développement social et économique; elle appuie les efforts déployés par les collectivités pour définir plus clairement leurs responsabilités à l'endroit de leurs citoyens. Combinée à la création d'institutions efficaces, elle permet aux Inuit et aux Premières nations de tirer avantage des activités économiques. De toute évidence, la santé et l'autonomie des collectivités inuites et des Premières nations profitent à tous les Canadiens.

Les institutions ont pour but d'aider les Inuit et les Premières nations à gérer leurs ressources et à offrir des programmes et des services. Elles apportent également un soutien dans la conception, la mise en œuvre et l'application des politiques et des règlements. Le Ministère appuie ces institutions en offrant du financement, en encourageant la recherche et en contribuant à leurs projets.

Sur le plan des relations intergouvernementales et issues des traités, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux veillent à établir les principes à la base d'une relation de coopération avec les Inuit et les Premières nations. Pour ce faire, ils négocient et mettent en œuvre des ententes sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale; ils étudient le contenu des traités; ils mettent sur pied des processus de collaboration à l'établissement des priorités d'action. Les négociations permettent l'acquittement des obligations constitutionnelles, abordent la question des obligations légales historiques, encouragent le respect mutuel, favorisent la formation de partenariats, facilitent la conception de programmes d'action collectifs et limitent les conflits et les litiges. Les ententes, elles, établissent avec certitude les droits sur les terres et les ressources, offrent aux Inuit et aux Premières nations un dédommagement pour les erreurs passées et apportent des précisions sur les pouvoirs inhérents à l'autonomie gouvernementale.

Affaires du Nord

Dans le Nord, l'évolution des rôles des gouvernements fédéral et territoriaux et des structures de gouvernance autochtone crée un environnement de travail complexe. Le juste équilibre est donc nécessaire pour progresser dans la réalisation de ce résultat stratégique. L'avancement du programme d'action pour les Autochtones et l'établissement d'institutions dans le Nord ont contribué à revitaliser les collectivités autochtones du Nord et à resserrer les partenariats. Il importe toutefois de continuer de miser sur l'édification des capacités des résidents du Nord. La gouvernance dans le Nord revêt aussi une dimension internationale importante en ce qui a trait au règlement des questions transfrontalières.

Ressources financières (en millions de dollars)	2005–2006		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
La gouvernance	59,5	76,6	75,9
Les institutions	477,0	496,0	482,7
Les relations de coopération	222,7	224,8	179,2
La gouvernance dans le Nord	13,8	18,1	8,7

Ressources humaines (en équivalents temps plein)	2005–2006		
	Prévues	Réelles	Écart
La gouvernance	47	55,4	8,4
Les institutions	297	221,6	75,4
Les relations de coopération	528	423,4	104,6
La gouvernance dans le Nord	58	37,1	20,9

Nota : Selon les lignes directrices du Conseil du Trésor, les données concernant les équivalents temps plein représentent une estimation des ressources qui ont été consacrées entièrement à ce résultat stratégique et auxquelles s'ajoute une part des dépenses (en dollars et en équivalents temps plein) calculée au prorata des dépenses réelles imputées à la gestion et à l'administration ministérielles. Dans certains cas, les chiffres peuvent paraître élevés en raison de la nature même du mandat du Ministère, qui consiste à gérer les relations financières et à confier à ses partenaires une large part des responsabilités liées à la prestation des services.

1.1 Activité de programme

La gouvernance

De quoi s'agit-il?

Promouvoir l'exercice d'une saine gouvernance en s'appuyant sur des mesures législatives, des programmes, des politiques et des processus administratifs qui favorisent la mise en place de collectivités inuites et de gouvernements des Premières nations stables, légitimes, efficaces, adaptés à la culture et responsables envers leurs citoyens.

Voici les principaux résultats accomplis dans le domaine de la gouvernance (pour plus de détails, visiter l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/est/dpr05-06/gov_f.html) :

- AINC a continué de travailler avec les collectivités inuites et des Premières nations à améliorer les structures et les pratiques de gouvernance. Plus de 150 activités en faveur de la gouvernance ont été financées dans des domaines comme l'élaboration de règlements administratifs, le leadership et l'établissement de règles sur la sélection des dirigeants, sur l'appartenance ainsi que sur la gestion financière et la responsabilisation. De plus, environ 75 conseils des Premières nations et 5 organismes chargés de l'application de la loi ont reçu cette année une formation sur les règlements administratifs.
- On a mis sur pied l'Association des présidents d'élection des Premières nations, une association professionnelle regroupant les responsables des élections dans les collectivités des Premières nations.
- Quatre nouvelles ententes sur l'autonomie gouvernementale sont entrées en vigueur en 2005–2006. Elles ont été conclues avec la Première nation de Carcross/Tagish

au Yukon (signée en octobre 2005 et entrée en vigueur en janvier 2006), la Première nation de Kwanlin Dun au Yukon (avril 2005), la Première nation des Tlicho dans les Territoires du Nord-Ouest (août 2005) et l'Association des Inuit du Labrador (décembre 2005).

- AINC a continué de mettre au point des ententes financières qui tiennent compte des besoins des Inuit et des Premières nations. Dans ce contexte, une évaluation des modes optionnels de financement et des paiements de transfert souples a été menée et approuvée en décembre 2005. L'exercice s'est conclu par des recommandations et par la présentation d'un plan d'action. Une nouvelle entente financière pluriannuelle a été élaborée à l'intention des organisations des Premières nations.

1.2 Activité de programme

Les institutions

De quoi s'agit-il?

Fournir un soutien aux Premières nations pour les aider à assumer les coûts liés à la gouvernance locale, à l'autonomie gouvernementale et à l'administration des services financés par le Ministère. Cette aide se veut une base de financement stable pour les institutions au sein desquelles les Inuit et les Premières nations sont bien représentés afin de faciliter la bonne gouvernance des collectivités et la prestation efficace des services.

Voici les principaux résultats accomplis au point de vue des institutions (pour plus de détails, visiter l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/est/dpr05-06/gov_f.html) :

- La *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations*, qui est entrée en vigueur en avril 2006, prévoyait la création de quatre nouvelles institutions : la Commission de la fiscalité des Premières nations, le Conseil de gestion financière des Premières nations, l'Institut de la statistique des Premières nations et l'Administration financière des Premières nations. Ces institutions ont pour but d'instaurer un climat plus propice aux investissements, de favoriser la croissance économique communautaire, de renforcer le régime de taxation foncière des Premières nations et de donner aux collectivités un accès à un marché de capitaux s'apparentant à celui dont les autres gouvernements tirent profit. Enfin, elles visent à faciliter la gestion des données financières et statistiques des Premières nations et à en améliorer la fiabilité.
- On a procédé à l'inauguration officielle du Centre national de gouvernance des Premières nations, qui sera chargé d'aider les Premières nations à exercer leur

autonomie gouvernementale et à assurer une gestion efficace des affaires courantes.

- En vertu de l'Accord Tlicheo, un comité tripartite de mise en œuvre, un comité bilatéral des finances, un conseil des ressources renouvelables et un conseil des terres et des eaux ont été mis sur pied.
- Le Secrétariat aux relations avec les Inuit a été créé le 1^{er} avril 2005.

1.3 Activité de programme

Les relations de coopération

De quoi s'agit-il?

Établir avec les Inuit et les Premières nations des relations intergouvernementales et découlant des traités qui misent sur la collaboration et l'efficacité en vue d'optimiser la poursuite et l'atteinte des objectifs communs; concilier les intérêts des Autochtones et les intérêts d'autres parties par la recherche, l'évaluation, la négociation et la mise en œuvre d'ententes sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale; partager une même conception des relations découlant des traités historiques; élaborer des arrangements législatifs et administratifs qui tiennent compte de l'évolution des capacités de gouvernance et des relations.

Voici les principaux résultats accomplis dans les relations de coopération (pour plus de détails, visiter l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/est/dpr05-06/gov_f.html) :

- La Commission sur les relations découlant des traités au Manitoba a été établie en tant qu'organisme indépendant et impartial. Elle a pour mandat d'aider le grand public à mieux comprendre les relations issues des traités et les questions liées aux traités; elle facilite les discussions sur les questions liées aux traités et mène des travaux de recherche indépendants.
- Le règlement de 18 revendications territoriales particulières a permis de réduire le nombre d'obligations juridiques en suspens.
- Une revendication territoriale spéciale a été réglée par voie de négociation, et les travaux progressent dans d'autres dossiers de cette nature.
- Le 22 octobre 2005, une entente définitive et une entente sur l'autonomie gouvernementale ont été signées avec la Première nation de Carcross/Tagish, au Yukon; ces ententes sont entrées en vigueur le 9 janvier 2006.
- Le 15 novembre 2005, l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik a été paraphé, et les parties ont amorcé le processus de ratification.

- Des ententes de principe ont été conclues avec la nation Anishinabek, en Ontario; celle portant sur l'exercice des pouvoirs a été conclue au printemps 2005. On est aussi arrivé à des ententes de principe avec les Premières nations de Yale et de Yekooche, en Colombie-Britannique.
- La nation d'Akwesasne a signé une entente cadre sur la gouvernance en juin 2005; une entente cadre sur l'autonomie gouvernementale a été conclue en avril 2005 avec la Première nation de Miawpukek, à Terre-Neuve-et-Labrador (Conne River); la Première nation de Musqueam, en Colombie-Britannique, a signé une entente cadre et s'appête à entamer la négociation d'une entente de principe.
- Le Ministère a continué de travailler avec ses partenaires autochtones, provinciaux et territoriaux à la mise en œuvre de plus de 20 ententes sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale à l'échelle du pays. Ses travaux comprenaient, entre autres, la surveillance de 30 plans de mise en œuvre et de 19 ententes de transfert financier ainsi que la participation à 12 comités de mise en œuvre.
- En mai 2005, le juge Thomas Berger a été nommé conciliateur dans les négociations du contrat de mise en œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut; il a présenté en mars 2006 son rapport définitif intitulé *Accord sur les revendications territoriales du Nunavut : Négociations du contrat de mise en œuvre pour la deuxième période de planification 2003-2013*.
- La nation crie O-Pipon-Na-Piwin a été officiellement créée en novembre 2005, ce qui en fait la 63^e Première nation au Manitoba. La reconnaissance de la nation crie O-Pipon-Na-Piwin en tant que Première nation autonome est le résultat de longues négociations et met fin à un grief de longue date.

1.4 Activité de programme

La gouvernance dans le Nord

De quoi s'agit-il?

Renforcer les gouvernements du Nord par le transfert des responsabilités de type provincial, par la mise en place de mécanismes intergouvernementaux efficaces, par une gestion judicieuse des questions stratégiques et par la consolidation de la collaboration entre les gouvernements à l'échelle internationale en ce qui a trait aux questions circumpolaires.

Voici les principaux résultats accomplis au chapitre de la gouvernance dans le Nord (pour plus de détails, visiter l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/est/dpr05-06/gov_f.html) :

- Au printemps 2005, les gouvernements fédéral et territoriaux ont engagé des consultations sur la Stratégie pour le Nord. De plus, conformément au budget de 2005, un fonds fiduciaire associé à la Stratégie pour le Nord a été établi (40 millions de dollars par territoire).
- Même si une entente de principe n'a pu être conclue, des progrès continuent d'être accomplis au chapitre du transfert des responsabilités. Dans les Territoires du Nord-Ouest, un certain nombre de questions sont demeurées sans réponse en 2005–2006, notamment la question du partage des recettes tirées de l'exploitation des ressources compte tenu du déséquilibre fiscal. Par conséquent, les négociations devant mener à la conclusion d'une entente définitive s'amorceront une fois l'entente de principe signée. Le Ministère a participé à des discussions visant à orienter le processus de transfert des responsabilités au Nunavut.
- Grâce au soutien fourni par AINC, des représentants et des organismes territoriaux et autochtones ont pu participer aux différentes tribunes sur les questions circumpolaires, notamment aux travaux du Conseil de l'Arctique et de ses groupes de travail.

Leçons apprises et points à améliorer

La gouvernance

Le bilan des autorisations de financement accordées au Ministère a révélé la nécessité d'une entente globale de financement pluriannuelle qui viserait des bénéficiaires autres que les Premières nations et les conseils tribaux.

Dans le cadre de l'examen actuel de la Politique d'intervention, l'attention est portée sur les stratégies de désistement et sur la nécessité d'aborder la question de la compétence. De nouvelles approches ont été élaborées pour accroître la participation des Premières nations aux processus d'intervention. Une politique révisée sera mise en œuvre.

La création d'un nouveau programme, dans le cadre duquel des subventions seraient accordées pour la réalisation des plans communautaires détaillés, permettrait de limiter considérablement les exigences de déclaration et d'améliorer l'efficacité des gouvernements des Premières nations. Ce programme serait assorti de solides critères d'admissibilité. Un tel processus d'évaluation des candidatures est essentiel à la gestion du risque et permet, par conséquent, de restreindre le programme aux bénéficiaires de première catégorie.

Les institutions

C'est sur l'initiative des Premières nations qu'ont été établies les quatre nouvelles institutions prévues par la *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations*. La Commission de la fiscalité des Premières nations, le Conseil de gestion financière des Premières nations, l'Institut de la statistique des Premières nations et l'Administration financière des Premières nations assureront la viabilité et la responsabilisation des Premières nations aux chapitres de la gestion financière, des impôts fonciers, de l'accès aux capitaux privés et de la gestion des données statistiques. Le Centre national de gouvernance des Premières nations a été inauguré; il constituera une précieuse source d'information et d'expertise sur les questions de gouvernance.

La création et le fonctionnement à plein régime des nouvelles institutions posent des défis importants au gouvernement et aux Premières nations. Les parties en cause continueront de travailler en étroite collaboration afin de permettre à ces institutions de se doter des compétences et des structures requises pour devenir entièrement fonctionnelles et pour combler les besoins des collectivités et des organisations des Premières nations.

Les relations de coopération

Le règlement des questions entourant les droits ancestraux et les droits issus des traités est essentiel à l'établissement de relations de coopération avec les Autochtones. Une meilleure compréhension des traités historiques ouvre la voie à un partenariat solide et porteur d'avenir. Le règlement des revendications territoriales particulières instaure un respect pour les droits issus des traités et pour les autres obligations légales historiques. Par la négociation et la conclusion d'ententes sur les revendications territoriales globales et sur l'autonomie gouvernementale, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les groupes autochtones ont la possibilité de définir eux-mêmes la nature de leurs relations au lieu d'en laisser le soin aux tribunaux. La mise en œuvre fructueuse des ententes contribue à resserrer les relations de coopération.

Grâce à l'expérience acquise dans la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales globales et sur l'autonomie gouvernementale, le Ministère a compris l'importance de miser davantage sur des objectifs communs à plus long terme et de mesurer les progrès vers l'atteinte de ces objectifs. Pour ce faire, il travaille avec différents intervenants du domaine des revendications territoriales globales afin de trouver la meilleure façon de mesurer et de rapporter les progrès accomplis dans la

réalisation des objectifs communs à long terme. Par exemple, il a fait la promotion de pratiques de gestion axée sur les résultats (notamment par l'organisation d'ateliers sur le sujet) et a intégré ces pratiques à des processus de mise en œuvre déjà établis (par l'entremise de projets-pilotes avec les signataires d'une entente sur les revendications territoriales globales).

La gouvernance dans le Nord

Nous vivons à une époque où l'exploitation des ressources est en pleine effervescence, où le Nord suscite un intérêt de plus en plus grand et où une évolution s'opère dans les relations entre les gouvernements fédéral, autochtones et du Nord. Cette nouvelle réalité montre la nécessité de continuer de mettre en place des processus appropriés afin d'assurer un dialogue et une coopération continue entre les gouvernements fédéral et du Nord, y compris les gouvernements autochtones dans les territoires. Les leçons tirées fourniront des renseignements utiles pour favoriser l'avancement politique et économique dans le Nord.

2. Résultat stratégique

LES GENS

Améliorer le bien-être des personnes et des familles pour les Premières nations, les Inuit et les résidents du Nord.

Que suggère ce résultat stratégique?

Créer, en collaboration avec les Inuit, les Premières nations et d'autres partenaires, un ensemble cohérent de processus interministériels visant à faciliter l'élaboration des politiques, la conception des programmes et la prestation des services; élaborer conjointement des cadres de gestion et de responsabilisation qui favorisent et évaluent l'efficacité et les résultats grâce à des indicateurs de rendement établis d'un commun accord.

Affaires indiennes et inuites

Les Inuit et les Premières nations comptent parmi les groupes les plus défavorisés au Canada. Selon certaines recherches, les secteurs les plus susceptibles d'améliorer de façon durable la qualité de vie des collectivités sont l'éducation et le développement économique. Cependant, il faut aussi des services sociaux et des services de santé pour prêter main-forte aux familles et aux enfants d'âge scolaire. Parallèlement, pour être aptes à tirer le maximum des débouchés économiques et des possibilités d'emploi, les personnes, les familles et les collectivités ont besoin de vivre en santé dans un environnement stable et sécuritaire.

Le présent résultat stratégique s'inscrit dans l'engagement du gouvernement du Canada à offrir aux Inuit et aux Premières nations l'accès à des services qui s'apparentent raisonnablement, tant en qualité qu'en quantité, à ceux fournis aux autres Canadiens. Il reconnaît aussi l'importance essentielle d'accorder aux Inuit et aux Premières nations des pouvoirs sur les politiques, les programmes et les services qui influencent directement leur qualité de vie.

Les activités qui s'intègrent à ce résultat stratégique créent une gamme complète de services essentiels auxquels une personne a accès à différentes périodes de sa vie. Les services conçus pour favoriser le bien-être individuel — et, par ricochet, le bien-être des familles et des collectivités — sont représentés par trois cercles distincts mais liés entre eux. La gestion des affaires des particuliers, allant de l'enregistrement des naissances à la planification testamentaire, et l'acquittement des obligations découlant des lois et des traités constituent les services de base et forment le cercle extérieur. Le cercle intermédiaire englobe les services sociaux, par lesquels on s'assure que les besoins essentiels sont comblés. Enfin, les services d'éducation, qui favorisent le renforcement de l'autonomie individuelle, forment le cercle intérieur.

Affaires du Nord

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont le défi de trouver les méthodes les plus efficaces pour offrir aux personnes vivant dans les collectivités éloignées du Nord canadien les moyens physiques et financiers d'accéder, en tout temps, à une quantité suffisante d'aliments sains et nutritifs. De nombreux facteurs influent sur la sécurité alimentaire, notamment le prix des aliments importés et la consommation prudente des aliments traditionnels. Sur un plan plus général, les scientifiques acquièrent de nouvelles connaissances sur le changement

Dans le cadre de tribunes multilatérales, AINC continue de travailler avec les provinces, les territoires et les dirigeants autochtones afin de protéger les droits des femmes, des enfants et des familles et d'améliorer leur qualité de vie. Il s'est consacré, entre autres, à définir l'orientation stratégique qu'il entend donner au dossier des biens immobiliers matrimoniaux dans les réserves (y compris à préparer deux réponses au Comité permanent du Cabinet) ainsi qu'à faire une analyse continue de l'égalité entre les sexes. Ces activités ont produit les résultats suivants : de meilleures relations ont été établies entre les partenaires; une plus grande rigueur est observée dans le partage de l'information; des processus en faveur d'une coopération continue ont été créés; le Ministère a exercé son leadership dans l'établissement d'un environnement de travail coopératif et ouvert à la diversité; des progrès ont été faits dans la définition d'une orientation stratégique à adopter dans les grands dossiers concernant les femmes, les enfants et les familles autochtones.

climatique et ses répercussions dans l'Arctique. Le fruit de leur recherche montre l'importance d'élaborer et d'évaluer des stratégies d'adaptation au changement climatique et de les mettre en application dans le Nord.

Ressources financières (en millions de dollars)	2005-2006		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
La gestion des affaires individuelles	16,4	18,7	20,0
L'éducation	1 573,5	1 625,3	1 619,2
Le développement social	1 302,1	1 359,8	1 352,5
Des collectivités nordiques en santé	84,7	87,0	97,3

Ressources humaines (en équivalents temps plein)	2005-2006		
	Prévues	Réelles	Écart
La gestion des affaires individuelles	93	122,0	29,0
L'éducation	896	881,8	14,2
Le développement social	626	603,0	23,0
Des collectivités nordiques en santé	55	57,6	2,6

Nota : Selon les lignes directrices du Conseil du Trésor, les données concernant les équivalents temps plein représentent une estimation des ressources qui ont été consacrées entièrement à ce résultat stratégique et auxquelles s'ajoute une part des dépenses (en dollars et en équivalents temps plein) calculée au prorata des dépenses réelles imputées à la gestion et à l'administration ministérielles. Dans certains cas, les chiffres peuvent paraître élevés en raison de la nature même du mandat du Ministère, qui consiste à gérer les relations financières et à confier à ses partenaires une large part des responsabilités liées à la prestation des services.

2.1 Activité de programme

La gestion des affaires individuelles

De quoi s'agit-il?

Gérer de façon professionnelle les affaires des membres des Premières nations pour que les responsabilités en matière de fonds en fiducie, d'appartenance et de successions, qui incombent au ministre en vertu de la Loi sur les Indiens, soient exercées comme il se doit.

Voici les principaux résultats accomplis dans le domaine de la gestion des affaires individuelles (pour plus de détails, visiter l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/est/dpr05-06/peo_f.html) :

- On a terminé d'élaborer une stratégie destinée à assurer la conformité, le suivi et l'intégrité du Registre des Indiens et des listes de bandes visées par l'article 11 de la *Loi sur les Indiens* et ainsi garantir une information complète, exacte et à jour.
- Sur le plan national, 3 470 nouvelles demandes d'inscription au Registre des Indiens ont été reçues; on a traité au cours de l'année 3 494 demandes et rendu 4 022 décisions. Au 31 mars 2005, on comptait 751 747 Indiens inscrits.
- En novembre 2005, un nouveau bureau d'enregistrement des Indiens a été créé afin d'améliorer la productivité et la qualité du service offert aux clients des Premières nations.

- En février 2006, une stratégie axée sur le travail d'équipe a été mise en place pour faciliter le traitement des demandes d'inscription. Cette nouvelle méthode de travail a permis de réduire considérablement le nombre de dossiers en attente et continue de donner de bons résultats.
- On a mis au point une stratégie horizontale nationale pour assurer la sécurisation du certificat de statut d'Indien; au total, 112 751 certificats ont été délivrés, dont 13 602 en Alberta et dans la région de la capitale nationale, deux secteurs choisis comme régions-pilotes.
- AINC a administré 11 479 comptes personnels en fiducie, d'une valeur totale de près de 45 millions de dollars.
- Environ 336 cérémonies ont été organisées pour souligner la remise des paiements prévus par les traités.
- On a reçu près de 1 774 nouvelles demandes de règlement des successions, et 3 155 dossiers ont été fermés.

2.2 Activité de programme

L'éducation

De quoi s'agit-il?

Appuyer la prestation de services d'éducation primaire et secondaire, contribuant, du fait, à faire grimper le niveau de scolarité des élèves inuits et des Premières nations; accorder une aide financière pour l'éducation spéciale afin d'améliorer la qualité de l'éducation et des services de soutien offerts aux élèves admissibles ayant des besoins spéciaux pour qu'ils se comparent raisonnablement à ceux fournis par les provinces; accorder une aide financière pour permettre aux Indiens inscrits de poursuivre des études postsecondaires et de rehausser leurs niveaux de participation, de réussite et d'employabilité.

Voici les principaux résultats accomplis dans le domaine de l'éducation (pour plus de détails, visiter l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/est/dpr05-06/peo_f.html) :

- Un examen des politiques et des programmes d'éducation a été entrepris; il a permis d'aborder un large éventail de questions liées à la responsabilité et a notamment mis en évidence la nécessité de rehausser la cohérence

Le 5 juillet 2006, AINC a signé une entente tripartite sur la compétence en éducation avec l'école Xweme'Ich'stn Estimxwawtxw de la nation Squamish. Cette entente donne aux Premières nations en Colombie-Britannique l'occasion de prendre en main l'éducation de leurs membres. Elle est maintenant en place en Colombie-Britannique, et la Mi'kmaq Education Authority en Nouvelle-Écosse peut servir de modèle aux autres provinces. Des ententes multipartites dans toutes les régions sont essentielles à l'établissement d'un système scolaire des Premières nations rigoureux, adapté aux réalités culturelles et reconnu par tous les gouvernements au Canada et dans le monde.

et la fiabilité des données financières concernant les programmes d'enseignement et la réussite scolaire.

- Les intervenants des Premières nations ont collaboré aux efforts fructueux qui ont été déployés afin de définir plus clairement leurs rôles et leurs responsabilités dans l'éducation des Premières nations, les objectifs stratégiques visés et les résultats souhaités en vue d'en arriver à un partage des responsabilités. Un cadre stratégique rigoureux pour l'éducation a été ébauché par AINC et les Premières nations lors de rencontres régionales tenues un peu partout au pays.
- Des améliorations concrètes ont aussi été apportées à un élément essentiel du cadre de gestion de l'éducation, c'est-à-dire la stratégie de mesure du rendement. Certaines questions entourant la gestion des données ont notamment attiré l'attention :
 - Les bureaux régionaux et l'administration centrale ont harmonisé leurs méthodes de collecte de données sur les effectifs (liste nominative). Une telle initiative a permis d'améliorer sensiblement la collecte des données grâce à l'utilisation de définitions normalisées et à la réduction des exigences de déclaration.
 - On a consigné dans une base de données toute l'information concernant les enseignants. L'exercice a permis d'établir des données repères sur le maintien en poste des enseignants et sur l'écart salarial entre les enseignants dans les réserves et ceux travaillant dans les écoles provinciales. L'information ainsi recueillie permettra d'étayer les décisions en matière de gestion et de financement.
 - En novembre 2005, le « tableau de bord » sur l'éducation a été déployé dans l'ensemble du pays pour donner un portrait détaillé de la situation de l'éducation. AINC a ainsi accès par voie électronique à toute l'information concernant ses programmes d'enseignement.
 - Les rapports faisant état des résultats du Programme d'éducation spéciale ont été restructurés de façon à les simplifier, à orienter davantage la collecte des données vers les indicateurs de rendement et à réduire les exigences de déclaration.

2.3 Activité de programme

Le développement social

De quoi s'agit-il?

Appuyer la prestation d'aide au revenu pour combler les besoins fondamentaux que sont la nourriture, les vêtements et l'abri afin d'assurer la sécurité et le bien-être des personnes et des familles selon les normes et les programmes provinciaux; appuyer la prestation

de services à l'enfance et à la famille des Premières nations pour améliorer le bien-être et la sécurité des enfants et des familles;

appuyer la prestation de services d'aide à la vie autonome pour offrir un soutien social de nature non médicale, comme les soins à domicile, les soins de relève à court terme, le placement familial et les soins en établissement, afin d'améliorer le bien-être et la sécurité des bénéficiaires; soutenir l'exécution du Programme pour la prévention de la violence familiale de façon à protéger tout particulièrement les femmes et

les enfants à risque; soutenir l'exécution du Programme de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants afin de venir en aide aux familles à faible revenu avec des enfants et ainsi prévenir ou réduire la pauvreté chez les enfants; appuyer d'autres services sociaux pour donner aux Premières nations les moyens d'assumer des responsabilités et d'exercer leur compétence dans le domaine du développement social grâce à l'élaboration de politiques, la conception de programmes et la prestation de services afin de bâtir des collectivités autonomes, stables, viables et en santé.

Voici les principaux résultats accomplis dans le domaine du développement social (pour plus de détails, visiter l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/est/dpr05-06/peo_f.html) :

- En collaboration avec Santé Canada, Ressources humaines et Développement social Canada, l'Agence de santé publique du Canada et différents partenaires inuits et des Premières nations, AINC a mis au point des solutions en faveur d'une meilleure coordination des services à la petite enfance.
- De concert avec des partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et des Premières nations, AINC a tracé l'ébauche d'un cadre stratégique pour les programmes de développement social, qui privilégie une vaste stratégie axée sur la prévention et la responsabilité. L'objectif visé est de simplifier le régime actuel et de se concentrer davantage sur l'atteinte de résultats quantifiables.

En juin 2001, le gouvernement fédéral (AINC, Santé Canada, le solliciteur général du Canada et maintenant Sécurité publique et Protection civile Canada) lançait la Stratégie globale de guérison des Innus du Labrador. Cette stratégie a été conçue pour régler à long terme les graves problèmes de toxicomanie qui sévissent dans les deux collectivités innues de Natuashish et de Sheshatshiu. Elle présente de nouvelles façons d'envisager les services de santé, les programmes sociaux, la gouvernance, l'éducation et le maintien de l'ordre.

Au cours de 2004–2005, AINC a participé au financement des programmes et des services essentiels à l'intention des Innus du Labrador. Il a ainsi permis aux collectivités de faire des progrès dans le règlement des graves problèmes avec lesquels elles sont aux prises. Les deux collectivités s'emploient à acquérir des compétences dans les domaines de la gouvernance et de la gestion financière. Grâce aux progrès qu'elles ont accomplis aux chapitres de l'exercice des pouvoirs, de la production de rapports, de la gestion financière et de la prestation des programmes et des services, on leur a retiré le tiers-administrateur et elles sont maintenant partenaires à part entière dans la gestion financière de leur avenir.

- Pour donner suite aux cinq manuels nationaux portant sur le Programme d'aide au revenu, le Programme des services à l'enfance et à la famille, le Programme pour la prévention de la violence familiale, le Programme d'aide à la vie autonome et la Prestation nationale pour enfants, on est à produire des manuels régionaux afin d'assurer l'uniformité dans l'exécution de ces programmes.
- Des ententes de financement souple ont été signées avec des organismes prestataires de services à l'enfance et à la famille des Premières nations; par conséquent, ces derniers ont pu utiliser les ressources initialement prévues pour le placement en foyer d'accueil et les réinvestir dans les services de prévention.
- AINC et Santé Canada ont tous deux financé un projet de recherche et d'évaluation des coûts, qui leur permettra d'examiner les possibilités d'action en ce qui a trait aux soins à long terme. Un groupe consultatif formé de représentants fédéraux, inuits et des Premières nations supervise la réalisation du projet.

2.4 Activité de programme

Des collectivités nordiques en santé

De quoi s'agit-il?

Aider à améliorer la santé et le bien-être des résidents du Nord grâce à des subventions pour les services hospitaliers et médicaux offerts aux Autochtones et aux Inuit dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut; appuyer le transport à prix réduit d'aliments nutritifs périssables et d'autres produits essentiels vers les collectivités isolées du Nord (provinces et territoires); soutenir la recherche sur les sources de contamination et leurs effets sur la chaîne alimentaire dans l'Arctique; aider les résidents du Nord à composer avec des problèmes d'ordre plus général, comme les conséquences du changement climatique.

Voici les principaux résultats accomplis en vue d'édifier des collectivités nordiques en santé (pour plus de détails, visiter l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/est/dpr05-06/peo_f.html) :

- En 2005–2006, on a augmenté de 10 % la quantité de denrées périssables expédiées par l'entremise du programme Aliments-poste, sans avoir à subir une hausse de tarifs. On est à examiner des pistes d'action pour restructurer ce programme.
- La production d'un panier de provisions nordique révisé se poursuivra. Entre-temps, le Ministère continue d'afficher dans son site Web les résultats des enquêtes sur le prix des aliments en utilisant comme point de repère le panier de provisions nordique original.
- En 2005–2006, plusieurs travaux de recherche ont été financés dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord afin de mesurer la concentration de substances toxiques dans les principaux aliments traditionnels, de faire un suivi des tendances, d'évaluer comment la présence de polluants dans le Nord influence la consommation d'aliments traditionnels et de faire connaître aux résidents du Nord les risques auxquels ils s'exposent. Les résultats de ces travaux seront publiés à l'automne 2006 et seront présentés au cours d'un atelier, qui aura lieu en décembre 2006.
- Pour lutter contre la présence de polluants dans la chaîne alimentaire, le comité de gestion a approuvé un plan d'action prioritaire, présenté par les comités territoriaux sur les polluants environnementaux sous forme de plan directeur pour l'éducation et les communications. Ce plan directeur sera révisé et mis à jour annuellement.
- Il a été convenu que le Plan national de mise en œuvre, qui se résume essentiellement à des projets financés dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord, constitue la contribution du Canada au Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique, dirigé par le Conseil de l'Arctique. Les responsables du Programme de lutte contre les contaminants ont également pris en charge les obligations du gouvernement du Canada énoncées dans trois ententes internationales établies afin de réagir à la présence de polluants ayant des répercussions directes sur le Nord canadien. Ces trois ententes sont le Protocole relatif aux polluants organiques persistants et le Protocole relatif aux métaux lourds, signés dans le cadre de la Convention de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, négociée sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Les évaluations techniques de nouvelles substances et les rapports sur l'efficacité des ententes et leur capacité d'atteindre à elles seules les objectifs visés ont très souvent mis en évidence les résultats des travaux de recherche dirigés par le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord.
- Le Programme d'action pour les collectivités autochtones et nordiques sur le changement climatique de 2004–2007 permet aux collectivités de participer activement à la lutte contre le changement climatique et aux mesures prises pour s'adapter à ses effets. Au cours de la dernière année, la question du changement climatique a été largement abordée au sein des collectivités : on a financé

108 projets sur le sujet et on a fourni à toutes les collectivités au Canada un accès à de l'information, directe ou indirecte, sur les mesures prises pour ralentir le changement climatique et pour s'y adapter. L'information est accessible soit en lisant sur le sujet, soit en s'adressant aux éclairateurs régionaux du Programme d'action pour les collectivités autochtones et nordiques.

- Les fonds devant servir à financer la participation prochaine du Canada à l'Année polaire internationale ont été annoncés en 2005–2006. Un plan d'action a été adopté afin d'organiser les détails concernant le programme de recherche et de sciences, les activités de communication, la campagne de sensibilisation, la formation et le perfectionnement des compétences et d'autres activités et travaux de suivi menés dans le prolongement de l'Année polaire internationale, de 2006–2007 à 2011–2012.

Leçons apprises et points à améliorer

La gestion des affaires individuelles

Les améliorations apportées au processus de traitement des demandes d'inscription ont permis de réduire les délais d'attente pour les gens des Premières nations. Si l'on tient compte du flot incessant de nouvelles demandes, du retard accumulé dans le traitement des dossiers et des ressources allouées, on constate une réduction progressive mais appréciable dans le nombre de dossiers en attente, qui est passé de 7 939 dossiers au 1^{er} avril 2005 à 6 837 au 31 mars 2006.

Pour que le transfert des responsabilités liées à l'inscription soit une réussite, les régions et les administrateurs du Registre des Indiens ont besoin de formation et de supervision. C'est pourquoi on a organisé un atelier national à l'intention des administrateurs du Registre des Indiens en février 2006, à Ottawa; plusieurs représentants de chaque région y ont participé.

En 2005–2006, 15 Premières nations ont obtenu des fonds pour l'élaboration ou la mise en œuvre de leurs règles sur l'appartenance. C'est aux Premières nations de décider si elles acceptent les responsabilités associées à la gestion des listes de bandes visées par l'article 10 de la *Loi sur les Indiens* et de permettre ainsi aux administrateurs du Registre des Indiens d'œuvrer dans les collectivités. Le Ministère peut les aider en leur offrant de la formation, des renseignements et des fonds, mais la décision d'exercer ces fonctions relève des Premières nations. Compte tenu du nombre parfois considérable de membres vivant à l'extérieur de la réserve, la Première nation peut éprouver des difficultés à se voir confier les responsabilités liées à

l'inscription, étant incapable de se conformer à l'exigence imposée par la *Loi sur les Indiens*, qui stipule que la décision doit être ratifiée par une majorité absolue des membres de la collectivité.

L'éducation

L'éducation est un indicateur clé de la qualité de vie. Elle joue donc un rôle prioritaire dans la réduction de l'écart entre la qualité de vie des Autochtones et celle des autres Canadiens. Les participants à la Table ronde Canada-Autochtones ont proposé des recommandations sur différents aspects de l'éducation, notamment la consolidation de la compétence et des pouvoirs de gestion des Autochtones; l'accès facilité aux programmes; le resserrement des liens entre les intervenants; l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'enseignement adaptés à la culture; la capacité accrue des collectivités d'offrir des programmes; l'adoption de mesures en faveur de la responsabilisation; et l'amélioration du rendement.

La réussite et l'atteinte de résultats tangibles ne peuvent se concrétiser qu'en formant des partenariats solides unissant les représentants des Premières nations, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et d'autres intervenants susceptibles d'influencer la réussite scolaire. Pour donner suite au *Rapport de la vérificatrice générale* de novembre 2004, AINC a accordé une place importante à la collaboration et aux investissements afin que les parties concernées en viennent à une même conception stratégique de l'éducation des Premières nations; il s'est également consacré à établir des objectifs réalistes, à trouver un équilibre entre les attentes en matière de rendement et les objectifs visés, à produire des rapports crédibles et à mieux définir les rôles et les responsabilités des intervenants. On ne peut espérer améliorer la réussite scolaire que si tous les intervenants clés partagent une même vision des choses et prennent des mesures pour atteindre les résultats sur lesquels ils se sont mis d'accord. Ces efforts collectifs ont été indispensables aux succès obtenus en 2005–2006 dans l'avancement des travaux d'élaboration d'un nouveau cadre stratégique pour l'éducation, qui devrait être au point en 2006–2007 et qui s'accompagnera d'un cadre de gestion, dont l'achèvement est prévu pour 2007–2008.

Le développement social

Le bien-être des collectivités fournit aussi une bonne indication sur la qualité de vie. L'expérience de la dernière année a clairement démontré que les programmes sociaux offerts dans les réserves échappent aux normes de service élémentaires observées par les gouvernements provinciaux

concernant la qualité, la diversité, la portée et le mode de prestation. C'est pourquoi, dans le cadre de la Table ronde Canada-Autochtones, le gouvernement du Canada et ses partenaires des Premières nations ont proposé les recommandations suivantes : la consolidation de la compétence et des pouvoirs de gestion des Autochtones; l'accès facilité aux programmes; la capacité accrue des collectivités d'offrir des programmes; l'adoption de mesures en faveur de la responsabilisation; et l'amélioration des mesures du rendement. Ces objectifs constituent les pièces maîtresses du nouveau cadre stratégique.

Il est nécessaire de collaborer avec les autres ministères du gouvernement fédéral, les autres ordres de gouvernement et les Premières nations pour aborder les problèmes sociaux auxquels se heurtent les collectivités des Premières nations. Sachant que 14 ministères fédéraux se partagent la responsabilité du développement social dans les réserves, il est donc prioritaire d'améliorer la coordination et la cohérence des activités de développement social entreprises à l'échelle du gouvernement fédéral.

Des collectivités nordiques en santé

En mai 2006, la vérificatrice générale s'est dite insatisfaite des progrès accomplis par le Ministère dans la mise en œuvre d'une des recommandations présentées dans son rapport de décembre 2002. Par cette recommandation, elle demandait un examen de l'emplacement des principaux points d'entrée à partir desquels les aliments sont expédiés aux collectivités isolées. Un de ces points d'entrée a fait l'objet d'une étude. Toutefois, l'examen des autres points d'entrée ne peut être entrepris tant que la structure, l'orientation et le financement à long terme du programme n'auront pas été définis; cette décision dépendra en partie du résultat des projets-pilotes menés dans le cadre du programme Aliments-poste.

Il a été particulièrement difficile pour le Ministère de regrouper la plupart de ses interventions liées au changement climatique sous la bannière d'un seul programme, le Programme d'action pour les collectivités autochtones et nordiques sur le changement climatique. Le financement de ce programme est prévu dans le Plan du Canada sur les changements climatiques. Le changement climatique engendre de profondes répercussions et exige à la fois des mesures d'atténuation (énergie) et des mesures d'adaptation; ses effets se font sentir à maints égards sur les collectivités nordiques. De nombreuses leçons ont pu être tirées du Programme d'action, mais des liens plus évidents avec le mandat d'AINC amélioreraient sensiblement l'efficacité du Ministère et lui donneraient les moyens d'atteindre les objectifs visés.

Le plan directeur du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord fournit une orientation stratégique aux futurs travaux de recherche et activités de communication; il est révisé et mis à jour chaque année par des équipes techniques et par le comité de gestion. Parallèlement, les processus qui s'inscrivent dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants, comme les demandes de proposition et les évaluations afférentes, sont revus et mis à jour annuellement. En 2005-2006, on a jugé que les participants au Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord pourraient apporter une contribution optimale à l'Atelier annuel sur les résultats si ce dernier était planifié en parallèle avec la rencontre scientifique annuelle d'ArcticNet. ArcticNet et le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord sont les deux plus importants programmes de recherche environnementale dans l'Arctique. Ils visent des priorités complémentaires et font intervenir en grande partie les mêmes scientifiques, partenaires autochtones, décideurs et membres des collectivités du Nord. En décembre 2006, l'Atelier annuel et la rencontre scientifique se dérouleront tous les deux à Victoria, en Colombie-Britannique; on en profitera pour organiser des séances collectives. Les responsables espèrent que cette nouvelle avenue encouragera les participants des deux programmes à tisser des liens et qu'elle évoluera vers une conception plus globale de la recherche dans l'Arctique.

3. Résultat stratégique

LES TERRES

Transférer les titres fonciers et favoriser l'utilisation durable des terres et la gestion judicieuse des ressources par les Premières nations, les Inuit et les résidents du Nord.

Que suggère ce résultat stratégique?

Affaires indiennes et inuites

Les Inuit et les Premières nations entretiennent une relation étroite avec la terre. Pourtant, exception faite des ententes contemporaines sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale et de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations*, c'est au gouvernement du Canada que les lois fédérales actuelles confèrent presque tous les pouvoirs sur les terres, les ressources et l'environnement dans les réserves ainsi que sur les revenus tirés de ces ressources (l'argent des Indiens). Le présent résultat stratégique vise à remettre aux Premières nations les pouvoirs de gestion sur leurs terres, leurs ressources et leur environnement.

L'atteinte de cet objectif est un processus en trois étapes. En premier lieu, le Ministère doit s'assurer de définir clairement les droits sur les terres et les ressources afin de faciliter les prochaines transactions foncières et de permettre aux Premières nations de tirer le maximum des débouchés économiques. Un bon moyen d'y arriver est d'accélérer le processus d'ajout de terres aux réserves ou encore de conclure et de mettre en œuvre des ententes sur les revendications territoriales globales.

En deuxième lieu, le Ministère continuera de favoriser une saine gestion horizontale des activités demeurant sous la compétence fédérale en attendant que les Premières nations endossent toutes les responsabilités inhérentes à la gouvernance. Il s'acquittera de son rôle d'administrateur fédéral des terres, des ressources et de l'environnement des Premières nations en favorisant une gestion efficace des terres grâce à la formation et au maintien à jour du système informatisé d'enregistrement des terres indiennes; en poursuivant la mise en œuvre de la Stratégie de gestion de l'environnement et l'assainissement des lieux contaminés; en assurant une gestion rationnelle des ressources pétrolières et gazières et des fonds appartenant aux bandes.

Enfin, le Ministère collaborera avec les Premières nations intéressées à élaborer des instruments législatifs appropriés, à mettre au point des ententes intergouvernementales et à acquérir des capacités professionnelles et institutionnelles qui leur permettront d'exercer leur rôle d'autorité dirigeante et de responsable des terres, des ressources et de l'environnement dans les réserves. La participation grandissante des Premières nations à des mesures sectorielles sur l'autonomie gouvernementale, comme la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* et la nouvelle *Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations*, et la mise en œuvre du nouveau Programme de développement professionnel et institutionnel permettront aux collectivités d'exercer, avec le temps, un plus grand pouvoir décisionnel et une plus grande influence sur tout ce qui se rapporte à leurs terres, leurs ressources et leur environnement.

Affaires du Nord

Dans le Nord, AINC a le défi d'exploiter, à des fins économiques, les généreuses ressources naturelles des territoires tout en protégeant le fragile environnement nordique. La gestion environnementale dans cette région revêt une importance d'autant plus grande quand on sait l'ampleur des projets d'exploitation et de mise en valeur que l'on prévoit mettre de l'avant et le nombre important de lieux contaminés qui s'y trouvent.

Ressources financières (en millions de dollars)	2005–2006		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
La certitude quant aux titres fonciers et à l'accès aux terres et aux ressources	106,1	99,0	27,1
Une gestion responsable des affaires fédérales	21,3	23,6	22,9
La gestion autonome des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations	67,2	90,3	87,9
Les terres et les ressources dans le Nord	130,2	164,0	164,8

Ressources humaines (en équivalents temps plein)	2005–2006		
	Prévues	Réelles	Écart
La certitude quant aux titres fonciers et à l'accès aux terres et aux ressources	77	48,0	29,0
Une gestion responsable des affaires fédérales	38	55,2	17,2
La gestion autonome des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations	157	230,8	73,8
Les terres et les ressources dans le Nord	341	384,2	43,2

Nota : Selon les lignes directrices du Conseil du Trésor, les données concernant les équivalents temps plein représentent une estimation des ressources qui ont été consacrées entièrement à ce résultat stratégique et auxquelles s'ajoute une part des dépenses (en dollars et en équivalents temps plein) calculée au prorata des dépenses réelles imputées à la gestion et à l'administration ministérielles. Dans certains cas, les chiffres peuvent paraître élevés en raison de la nature même du mandat du Ministère, qui consiste à gérer les relations financières et à confier à ses partenaires une large part des responsabilités liées à la prestation des services.

3.1 Activité de programme

La certitude quant aux titres fonciers et à l'accès aux terres et aux ressources

De quoi s'agit-il?

Appuyer la conversion des terres en réserve (ajout de terres aux réserves), mieux définir les titres fonciers au moyen de levés et d'ententes négociées de manière à faciliter les prochaines transactions foncières et favoriser la mise en œuvre des transferts de terres dans le cadre des revendications particulières et globales.

Voici les principaux résultats accomplis en vue d'obtenir la certitude quant aux titres fonciers et à l'accès aux terres et aux ressources (pour plus de détails, visiter l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/est/dpr05-06/lan_f.html) :

- En 2005–2006, les Inuit et les Premières nations ont obtenu au total 57 336 kilomètres carrés de terres en vertu des ententes sur les revendications territoriales globales.
- Le Ministère a apporté des améliorations au processus de conversion des terres en réserve en 2005–2006, notamment en élaborant, à l'intention des Premières nations, un guide de planification sur l'ajout de terres aux réserves et en implantant un système de suivi des transactions. Il a également mis au point une nouvelle directive qui permettra de prolonger la validité des évaluations

environnementales. En engendrant un besoin moins fréquent de renouveler les évaluations, cette mesure devrait diminuer considérablement le temps requis pour convertir des terres en réserve. Ensemble, ces activités favorisent un processus plus efficace qui devrait réduire le temps requis pour franchir toutes les étapes du processus d'ajout de terres aux réserves.

3.2 Activité de programme

Une gestion responsable des affaires fédérales

De quoi s'agit-il?

Contribuer à l'acquittement des responsabilités du gouvernement fédéral envers les Premières nations (par exemple, en vertu de la Loi sur les Indiens et de la Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes); contribuer à l'acquittement des responsabilités exigeant la coopération et la coordination avec d'autres ministères du gouvernement (par exemple, Environnement Canada). Cela inclut l'assainissement des lieux contaminés qui se trouvent sur des terres de compétence fédérale ainsi que la collecte et la gestion des revenus des Indiens tirés de l'exploitation des terres et des ressources.

Voici les principaux résultats accomplis en vue d'assurer une gestion responsable des affaires fédérales (pour plus de détails, visiter l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/est/dpr05-06/lan_f.html) :

- AINC a mis au point la Politique relative à la fiducie pour dépenses particulières; ce fonds offre aux Premières nations un autre moyen de gérer leur argent versé à un compte en capital.
- Les dépenses engagées pour l'évaluation des sites potentiellement contaminés ont connu une hausse vertigineuse au cours de l'année; de 1,3 million de dollars en 2004–2005, elles sont passées à 5 millions de dollars en 2005–2006. Par ailleurs, les dépenses consacrées à l'assainissement ont continué d'augmenter de manière constante, passant de 9,6 millions de dollars à 9,7 millions de dollars entre 2004–2005 et 2005–2006.
- Le Ministère a réduit de 19,6 % le passif inscrit pour les sites contaminés de catégorie 1 et de catégorie 2, soit près du double de l'objectif de 10 % visé au 31 mars 2006.
- Pétrole et gaz des Indiens du Canada a recueilli, pour le compte des Premières nations, plus de 271 millions de dollars sous forme de redevances, dividendes ou loyers provenant des activités pétrolières et gazières sur les terres des Premières nations.
- La *Loi sur le développement commercial et industriel des Premières nations*, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2006,

permettra au gouvernement fédéral d'élaborer des règlements s'appliquant aux grands projets de développement commercial et industriel dans les réserves.

3.3 Activité de programme

La gestion autonome des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations

De quoi s'agit-il?

Aider les Premières nations à assurer la gestion de leurs terres, de leurs ressources et de leur environnement grâce à l'adoption de lois et règlements, à la mise en œuvre d'ententes sectorielles sur l'autonomie gouvernementale, comme celles prévues par la Loi sur la gestion des terres des premières nations et par la Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations, et au renforcement des capacités professionnelles et institutionnelles en matière de gouvernance.

Voici les principaux résultats accomplis en vue de favoriser la gestion autonome des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations (pour plus de détails, visiter l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/est/dpr05-06/lan_f.html) :

- De nouvelles Premières nations ont commencé à exercer leurs activités sous le régime de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations*. À l'heure actuelle, 45 Premières nations sont signataires d'un accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières nations; 18 de ces accords sont en vigueur et 27 sont en voie de le devenir. Quelque 52 autres Premières nations ont aussi exprimé le désir de participer. De plus, le Ministère déploie des efforts pour que la *Loi* puisse s'appliquer au régime juridique du Québec de sorte que les Premières nations au Québec puissent elles aussi y souscrire.
- La *Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations* est actuellement mise à l'essai dans trois Premières nations : la tribu des Blood (Alberta), la Première nation de Siksika (Alberta) et la Première nation de White Bear (Saskatchewan); les travaux se poursuivent. Six autres Premières nations ont exprimé le désir d'adhérer aux dispositions de la *Loi*; il s'agit de la Première nation Carry the Kettle, la Première nation Sunchild, la Première nation d'Alexander, la Première nation de Thunderchild, la Première nation d'Onion Lake et la Première nation Dene Tha.
- Le Programme de gestion des terres et de l'environnement dans les réserves et le Programme de développement professionnel et institutionnel ont été mis de l'avant

afin de parfaire les aptitudes et les compétences des collectivités et des gouvernements des Premières nations. D'ici à mars 2007, 16 Premières nations devraient avoir mis en œuvre tous les aspects du Programme de gestion des terres et de l'environnement dans les réserves et 22 autres devraient avoir suivi une partie de la formation exigée. On s'attend à obtenir toutes les autorisations requises pour le Programme de développement professionnel et institutionnel à l'automne 2006.

3.4 Activité de programme

Les terres et les ressources dans le Nord

De quoi s'agit-il?

Soutenir l'exploitation durable des ressources naturelles dans le Nord en assurant une gestion plus judicieuse de l'environnement, notamment par l'assainissement des lieux contaminés, l'acquisition de connaissances de base sur lesquelles s'appuyer pour prendre des décisions éclairées et l'amélioration de la réglementation en vigueur dans le Nord.

Voici les principaux résultats accomplis en ce qui a trait aux terres et aux ressources dans le Nord (pour plus de détails, visiter l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/est/dpr05-06/lan_f.html) :

- La description des travaux devant être entrepris à la mine Giant, dans les Territoires du Nord-Ouest, est terminée; les consultations se poursuivent en attendant l'examen réglementaire. On a obtenu les permis d'utilisation de l'eau et du sol exigés pour amorcer l'exploitation de la mine Colomac, dans les Territoires du Nord-Ouest. Enfin, l'île Resolution, au Nunavut, a été entièrement décontaminée; la démobilitation de la machinerie lourde se fait progressivement, et on a amorcé le programme de surveillance à long terme.
- Le bureau régional du Nunavut a produit une stratégie et un plan d'assainissement afin de remettre en état les lieux contaminés à haut risque qui sont situés sur les terres de la Couronne et font partie des sites prioritaires au Nunavut.
- Les projets de recherche en cours faciliteront l'évaluation environnementale et l'examen réglementaire du projet gazier du Mackenzie et d'autres activités d'exploitation pétrolière et gazière dans les Territoires du Nord-Ouest.
- Les membres du Comité de synthèse industrie-gouvernement se sont réunis régulièrement afin de discuter des questions d'intérêt pour l'industrie minière dans le Nord. Ce comité a travaillé en collaboration à

mettre de l'avant des pistes de solution. Il a tenu deux réunions avec les organismes du secteur privé dans le but d'obtenir leur appui et leur collaboration au processus ministériel d'amélioration de la réglementation dans le Nord.

- Dans les Territoires du Nord-Ouest, 400 000 acres additionnelles de terres (162 000 hectares) ont été jalonnées, ce qui représente un investissement minimal de 830 000 dollars en activités d'exploration.
- Au cours de l'année, on a terminé les levés aéromagnétiques sur la côte sud de l'île de Baffin. Le bureau régional du Nunavut a numérisé tous les rapports d'évaluation des travaux géoscientifiques, qui accompagnent les permis de prospection, et les a affichés en ligne en collaboration avec le Bureau géoscientifique Canada-Nunavut.
- Le Ministère a entrepris d'améliorer le processus de gestion des ressources; dans cette optique, il a rédigé, pour les institutions de gouvernement populaire, des rapports sur les pratiques exemplaires, il a évalué les besoins en formation au sein des conseils de gestion des terres et il a préparé des documents d'information à leur intention.
- On poursuit l'exploitation de la mine Jericho, la première mine de diamant au Nunavut. Cette mine, qui est en activité depuis le début de 2006, a atteint ses objectifs de production au deuxième trimestre. On s'attend à ce qu'elle produise 500 000 carats par année pendant neuf ans.

Leçons apprises et points à améliorer

Le Ministère a mis de l'avant un certain nombre de mesures, sous forme de lois et de programmes, afin de donner aux Premières nations les moyens et le pouvoir de gérer leurs terres, leurs ressources et leur argent.

Par la création de nouvelles lois, comme la *Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations* et la *Loi sur le développement commercial et industriel des Premières nations*, le Ministère a réussi haut la main à atteindre ses objectifs. Dans le prolongement du succès obtenu, la Direction générale des terres a mené une évaluation récapitulative afin de faire la lumière sur les pratiques exemplaires et sur les points à améliorer dans le processus législatif. Elle a présenté un certain nombre d'observations et de recommandations, qui serviront de repères pour d'autres projets de nature législative :

- Il est essentiel de nouer des partenariats avec les Premières nations participantes, à partir du dépôt de la politique préliminaire jusqu'à la rédaction et à l'adoption de la loi.
- La consultation et le partage de l'information doivent se faire au tout début du processus.

- L'adoption d'un langage simple assure au Ministère et à ses partenaires une compréhension juste de la portée et du but du projet.

D'énormes progrès ont été faits dans la mise en œuvre progressive de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations*. Malgré le vif intérêt manifesté par les Premières nations, le Ministère a dû limiter le nombre de participants. Il lui fallait accorder plus de temps aux Premières nations déjà engagées dans le processus et continuer de soutenir celles exerçant leurs activités sous le régime de la *Loi*, comme il est exigé. AINC a commandé la tenue d'une étude pour repérer les éléments qui nuisent à l'efficacité du processus ou à son bon déroulement. Les conclusions tirées de l'étude serviront à restructurer le processus afin d'en améliorer les résultats et aideront les Premières nations à se prononcer en temps voulu sur leurs règles foncières et leurs ententes individuelles.

Les activités accomplies dans le cadre d'autres programmes ont connu un succès relatif. Le Programme de gestion des terres et de l'environnement dans les réserves a donné de bons résultats; il a toutefois été impossible de l'appliquer dans son intégralité comme il était prévu, parce que l'objectif visé ne tenait pas compte des facteurs échappant à l'action du Ministère. À l'avenir, les objectifs devraient être plus réalistes et tenir compte des impératifs budgétaires et temporels qui s'imposent à tout nouveau programme.

On a également tiré des enseignements des mesures qui ont été prises afin d'accélérer le processus d'ajout de terres aux réserves. D'abord, il importe de corriger les problèmes profonds liés aux systèmes, aux outils et aux ressources avant d'espérer obtenir des résultats. En 2005–2006, le Ministère a insisté sur la mise en place d'un système de suivi des transactions et sur l'élaboration d'un guide de planification à l'intention des Premières nations, éléments qu'il considérait comme indispensables à un processus plus efficace. Il faudra aussi obtenir des ressources additionnelles si les délais sont réduits de manière substantielle.

Ensuite, si le Ministère doit évaluer et simplifier son propre rôle dans le processus d'ajout de terres aux réserves, il n'en demeure pas moins que l'efficacité du processus est largement tributaire du temps que les Premières nations et les tierces parties mettent à intervenir. La rapidité avec laquelle les demandes sont traitées dépend aussi de la vocation des terres et des servitudes existantes, qui peuvent être de nature plus ou moins complexe. Le guide de planification sur l'ajout de terres aux réserves et la tenue d'ateliers et de consultations avec les divers intervenants (par exemple, les Premières nations et la Fédération canadienne des municipalités) qui se sont tenus en 2005–2006

avaient pour but d'accélérer le processus d'ajout de terres aux réserves en s'attaquant aux éléments qui ne relèvent pas directement du Ministère. Ces activités fournissent une assise solide sur laquelle on s'appuiera pour continuer d'améliorer l'efficacité du processus d'ajout de terres aux réserves et de réduire les délais dans le traitement des demandes.

Sur le plan de la gestion de l'environnement, le Ministère n'a pu atteindre son plein rendement en 2005–2006 en raison de facteurs sur lesquels il n'avait aucun pouvoir. Il est néanmoins parvenu à réduire de 19,6 % le passif inscrit pour les sites contaminés de catégorie 1 et de catégorie 2 et a ainsi dépassé largement l'objectif visé de 10 %. Toutefois, le passif associé aux sites contaminés ne cesse de croître à mesure que les régions mettent à jour leurs données concernant les sites actuels et qu'ils procèdent à l'évaluation des sites susceptibles de faire l'objet d'une décontamination. On s'attend à ce que cette tendance se maintienne encore quelques années.

Les terres et les ressources dans le Nord

Le Programme de gestion des sites contaminés dans le Nord se déroule dans un environnement dynamique marqué par une grande activité économique, réglementaire, politique et sociale, d'où l'importance d'instaurer des plans d'action pouvant s'adapter à des réalités changeantes. Les responsables du Programme de gestion des sites contaminés ont fait d'énormes efforts pour adapter et améliorer le cadre de planification général et se concentreront dans l'année qui vient sur l'élaboration d'une vaste stratégie à long terme.

Même si d'importantes améliorations ont été apportées à la réglementation, il reste encore beaucoup de travail à faire. De concert avec les parties concernées, le Ministère s'emploiera à apporter des précisions sur les rôles et les responsabilités des différents intervenants, à établir des normes de rendement, à parfaire les compétences des organismes de gestion des ressources, à résoudre les questions d'ordre financier, à améliorer le processus de nomination ainsi qu'à relever et éliminer les lacunes et les incohérences observées dans les lois ou les politiques. Au moment de planifier l'examen de la réglementation, il est essentiel de prévoir suffisamment de temps pour la participation des groupes autochtones et des gouvernements territoriaux. On demande instamment aux intervenants de donner suite rapidement aux nombreux processus de consultation auxquels ils doivent participer. Les travaux de consultation devraient être planifiés de façon à donner aux intervenants du Nord le temps d'examiner les propositions, de les commenter et d'y répondre.

4. Résultat stratégique

L'ÉCONOMIE

Accroître la participation des peuples autochtones et des résidents du Nord à l'économie.

Que suggère ce résultat stratégique?

Instaurer un climat propice aux investissements et aux affaires pour permettre aux personnes, aux collectivités et aux entreprises inuites, des Premières nations et du Nord de tirer profit des débouchés économiques; mettre en place une infrastructure économique et communautaire de base pour accroître la participation des Autochtones et des résidents du Nord à l'économie.

Affaires indiennes et inuites (développement économique chez les Autochtones)

Le présent résultat stratégique vise à créer les conditions propices aux investissements et aux affaires de sorte que les personnes, les collectivités et les entreprises inuites et des Premières nations puissent profiter des débouchés économiques.

Le règlement des revendications particulières et globales et les programmes de développement économique permettent aux collectivités inuites, innues et des Premières nations d'obtenir des fonds, qu'elles peuvent ensuite utiliser pour découvrir et saisir des possibilités de croissance économique. Les investissements du Ministère sont dirigés vers les activités économiques du secteur privé qui sont susceptibles d'accroître la participation des collectivités à l'économie, de faire naître des occasions d'affaires, de favoriser le développement économique, de renforcer les capacités et d'appuyer l'infrastructure économique. À compter de 2005–2006, le Ministère prévoit éliminer les programmes actuels d'aide aux entreprises et les autres programmes d'accès aux capitaux.

Affaires du Nord

Dans le Nord, le gouvernement fédéral doit établir les assises économiques dont les résidents ont besoin pour participer réellement à l'économie et pour profiter des retombées. Bien que les gouvernements territoriaux exercent des responsabilités de type provincial en matière de développement économique, leurs sources de revenu sont limitées tout comme leur marge de manœuvre budgétaire. AINC a le mandat de stimuler le développement régional dans l'ensemble des territoires et de favoriser la mise en valeur des ressources dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Il est donc bien placé pour

travailler avec les gouvernements du Nord, le secteur privé et d'autres acteurs clés afin de tirer parti des possibilités de développement économique et d'instaurer un climat plus favorable à la croissance économique à long terme.

Ressources financières (en millions de dollars)	2005–2006		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Les débouchés économiques et les possibilités d'emploi pour les Autochtones	79,2	70,3	67,9
L'accès aux capitaux et aux possibilités de développement économique	712,6	535,2	501,9
L'infrastructure communautaire	1 227,6	1 139,2	1 114,3
L'économie du Nord	29,4	21,7	15,6

Ressources humaines (en équivalents temps plein)	2005–2006		
	Prévues	Réelles	Écart
Les débouchés économiques et les possibilités d'emploi pour les Autochtones	54	30,7	23,3
L'accès aux capitaux et aux possibilités de développement économique	321	244,6	76,4
L'infrastructure communautaire	564	515,0	49,0
L'économie du Nord	5	13,5	8,5

Nota : Selon les lignes directrices du Conseil du Trésor, les données concernant les équivalents temps plein représentent une estimation des ressources qui ont été consacrées entièrement à ce résultat stratégique et auxquelles s'ajoute une part des dépenses (en dollars et en équivalents temps plein) calculée au prorata des dépenses réelles imputées à la gestion et à l'administration ministérielles. Dans certains cas, les chiffres peuvent paraître élevés en raison de la nature même du mandat du Ministère, qui consiste à gérer les relations financières et à confier à ses partenaires une large part des responsabilités liées à la prestation des services.

4.1 Activité de programme

Les débouchés économiques et les possibilités d'emploi pour les Autochtones

De quoi s'agit-il?

Soutenir l'expansion des entreprises existantes et la création de nouvelles perspectives d'emploi; favoriser les activités de développement économique qui débouchent sur des possibilités d'emploi.

Voici les principaux résultats accomplis dans le domaine des débouchés économiques et des possibilités d'emploi pour les Autochtones (pour plus de détails, visiter l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/est/dpr05-06/eco_f.html) :

- Grâce à deux programmes d'envergure, en l'occurrence l'Initiative sur la participation des Autochtones au marché du travail et la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, les Autochtones occupent une plus grande place dans l'économie du pays. Dans le contexte de l'Initiative sur la participation des Autochtones au marché du travail, une conférence a été organisée en Saskatchewan afin de permettre aux participants de se préparer à planifier ensemble le

déploiement de la Stratégie d'emploi de la main-d'œuvre autochtone. Étaient présents quelque 302 participants de toutes les régions du Canada, notamment des entreprises et des jeunes délégués.

- Toujours sous l'égide de l'Initiative sur la participation des Autochtones au marché du travail, quatre nouveaux partenariats ont été créés, notamment avec une organisation nationale et trois organisations régionales. Ces partenaires mettent leurs énergies au service de l'emploi en encourageant l'essor des entreprises ou l'embauche des Autochtones. En tout, sept partenariats sont en voie d'être formés.
- Dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, 5 980 marchés fédéraux, totalisant 244,91 millions de dollars, ont été accordés à des entreprises autochtones en 2004 (les données de 2005 seront publiées au milieu de 2006).
- Le nombre de marchés fédéraux conclus avec des entreprises autochtones a augmenté de 3 % par rapport à l'année précédente.
- Même si, dans l'ensemble, le nombre et la valeur des marchés fédéraux ont diminué étant donné la réduction des activités d'achat, le taux de participation des Autochtones a été maintenu. Les entreprises autochtones ont obtenu une plus large part des marchés accordés, et c'est sans compter les marchés réservés. Une telle hausse témoigne de leur capacité grandissante de concurrencer sur le marché libre.

4.2 Activité de programme

L'accès aux capitaux et aux possibilités de développement économique

De quoi s'agit-il?

Accorder une aide financière pour le règlement des revendications globales, particulières et spéciales, y compris les paiements découlant de règlements législatifs contre la Couronne et mettant en cause des terres et des ressources; soutenir les programmes de développement économique pour faciliter l'accès aux ressources, aux capitaux et aux compétences et pour favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de développement économique.

Voici les principaux résultats accomplis dans le domaine de l'accès aux capitaux et aux possibilités de développement économique (pour plus de détails, visiter l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/est/dpr05-06/eco_f.html) :

- Le programme de développement économique a jeté les bases d'une croissance potentielle dans plus de 500 collectivités inuites et des Premières nations en les aidant

à édifier leurs capacités économiques de base. Le programme, qui est assorti d'une aide financière, a permis aux collectivités de mener plus de 280 projets axés sur la création de débouchés économiques. Durant la première année du programme, plus de 500 personnes ont reçu une formation et, dans plusieurs cas, il en est résulté des emplois directs. Ce programme devrait créer au-delà de 2 100 possibilités d'emploi pour les membres des collectivités autochtones.

- Bon nombre des projets réalisés ont débouché sur la création ou l'expansion de plus de 100 entreprises autochtones.
- Le programme a fait naître au-delà de 50 projets d'exploitation des ressources qui profiteront aux Inuit et aux Premières nations grâce à la conclusion d'ententes sur l'acquisition des ressources; ces ententes visent l'exploitation des terres et des ressources qui sont sous la responsabilité des collectivités ou qui sont situées à proximité d'une collectivité. On s'attend à ce que chaque entente crée des possibilités d'emploi pour la population locale, encourage l'essor des entreprises et procure une source de revenus directs pour la collectivité.

4.3 Activité de programme

L'infrastructure communautaire

De quoi s'agit-il?

Offrir une aide financière pour l'acquisition, la construction, l'exploitation et l'entretien des installations de la collectivité (notamment les routes, les ponts, les systèmes d'aqueduc et d'égouts ainsi que les bureaux administratifs), des installations éducatives (comme les écoles et les résidences pour enseignants) et des logements dans les réserves; appuyer la remise en état des lieux contaminés dans les réserves.

Voici les principaux résultats accomplis dans le domaine de l'infrastructure communautaire (pour plus de détails, visiter l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/est/dpr05-06/eco_f.html) :

La viabilité, la santé et la sécurité des collectivités

- AINC a revu son processus d'inspection des biens afin d'améliorer les plans de gestion de l'entretien associés à plusieurs éléments essentiels de l'infrastructure des Premières nations.
- Le Ministère a commencé à appliquer le Cadre de mesure du rendement à son Programme d'immobilisations et d'entretien. Il pourra ainsi évaluer la rentabilité des investissements faits dans la santé et la sécurité des collectivités des Premières nations.

- On a terminé d'examiner le Programme d'immobilisations et d'entretien. AINC communiquera les résultats aux Premières nations et travaillera avec les clients à donner suite aux recommandations proposées.
- Sur 755 installations de traitement de l'eau, 131 (17 %) présentaient des risques élevés de contamination à la fin de 2005–2006; à titre comparatif, ce nombre s'établissait à 207 sur 704 installations (29 %) à la fin de 2002–2003 et à 178 sur 738 installations (24 %) en 2004–2005.

Le gouvernement du Canada travaille avec ses partenaires autochtones afin d'enrichir l'inventaire de logements à prix abordable et d'aider les collectivités à offrir à leurs membres de nouvelles options en matière de logement, comme l'accès à la propriété. En juin 2005, la bande indienne de Lac La Ronge, AINC et la Banque de Montréal ont annoncé un programme novateur de prêt conçu pour favoriser l'accès à la propriété dans la réserve. Ce programme unique a aidé des familles des Premières nations à devenir propriétaires d'une habitation grâce à la construction de nouveaux logements, à la conclusion d'ententes de location et à des transferts provenant de la vente de logements appartenant à la bande et de la vente de domiciles construits par les propriétaires. Les nouveaux propriétaires de logement augmentent leurs chances de réussir sur le plan financier et s'occupent davantage de l'entretien et du maintien en bon état de leur habitation. De plus, l'aménagement de nouveaux lotissements sera bientôt autorisé dans le cadre d'autres projets de construction. Pour obtenir plus de renseignements sur le programme de prêt, veuillez visiter l'adresse suivante : http://www.ainc-inac.gc.ca/nr/prs/m-a2005/2-02672_f.html.

conseillers comprendront l'importance de fidéliser leurs opérateurs. De plus, ce roulement de personnel devrait s'atténuer lorsqu'il sera devenu obligatoire de confier à un opérateur reconnu la supervision des installations, c'est-à-dire d'ici à 2007.

- On a envisagé la possibilité de former des partenariats publics-privés afin de répondre aux besoins en infrastructure. Une entente du genre a été mise en place pour la construction, le financement et l'exploitation d'un réseau de distribution de l'eau dans une collectivité en Saskatchewan. Des partenariats financiers ont également été conclus afin de faciliter l'accès à la propriété dans plusieurs Premières nations. Enfin, les organismes

- Toutefois, le nombre d'opérateurs formés a enregistré une baisse durant l'année, passant de 986 sur 1 130 opérateurs (87 %) à 828 sur 1 019 (81 %). Le nombre d'opérateurs certifiés a lui aussi chuté; il est tombé à 452 sur 1 130 opérateurs (40 %), alors qu'il s'établissait à 377 sur 1 019 (37 %) au début de l'année.
- De nombreux facteurs sont à l'origine de l'énorme roulement de personnel observé chez les opérateurs agréés, notamment la facilité pour les opérateurs formés et agréés de trouver un emploi lucratif ailleurs. Les efforts pour renverser cette tendance s'intensifieront à mesure que les chefs et les

publics et privés ont conclu ou envisagent de conclure des ententes de gestion des réseaux d'aqueduc.

- AINC, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, Santé Canada et l'Assemblée des Premières Nations ont défini les paramètres d'une stratégie nationale visant à régler les problèmes de moisissure dans les collectivités. La stratégie que l'on est à élaborer s'appuie principalement sur les activités d'éducation et de formation en cours. Elle prévoit fournir des précisions sur les rôles et les responsabilités des principaux intervenants, aider les Premières nations à acquérir les compétences techniques requises pour prévenir et corriger les problèmes de moisissure, faciliter la remise en état des habitations endommagées et améliorer les pratiques de construction.
- Sur les 395 établissements d'enseignement se trouvant dans les réserves, 315 (80 %) respectaient les Normes sur les surfaces dans les écoles, que le Ministère impose aux écoles financées par le gouvernement fédéral.

La situation du logement dans les réserves

- Le nombre de nouveaux logements construits en 2005–2006 s'élevait à 1 545, une baisse de 330 par rapport à 2004–2005. On a investi davantage dans la rénovation domiciliaire afin de prolonger la durée de vie utile des habitations et de prévenir une dégradation plus coûteuse; au total, 2 550 logements ont été rénovés, soit une augmentation de 758 logements comparativement à l'année dernière.
- Les Premières nations sont tenues d'élaborer de vastes stratégies du logement et d'y inclure des plans de gestion et d'entretien qui garantissent l'atteinte de la durée de vie moyenne des habitations.
- En réponse au rapport du Comité permanent des comptes publics, AINC, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et le Comité de liaison en habitation de l'Assemblée des Premières Nations se sont assurés que les ressources prévues au budget de 2005 ont bel et bien servi à la construction et à la rénovation domiciliaires.

4.4 Activité de programme

L'économie du Nord

De quoi s'agit-il?

Favoriser la croissance à long terme de l'économie dans les territoires grâce à des investissements dans l'innovation, le savoir et le développement régional, à la défense des intérêts du Nord et à la réalisation d'activités qui permettant aux gens du Nord de participer à l'exploitation des ressources et de tirer parti des avantages qui en résultent.

Voici les principaux résultats accomplis dans le domaine de l'économie du Nord (pour plus de détails, visiter l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/est/dpr05-06/eco_f.html) :

- AINC a préparé une nouvelle série de programmes en faveur du développement économique dans le Nord; ces programmes ont été approuvés en mai 2005. Par l'intermédiaire du Programme d'investissements ciblés et du Fonds pour le savoir et l'innovation, plus de 13 millions de dollars ont été investis dans des secteurs prioritaires comme les sciences de la terre, le tourisme et le soutien aux petites et moyennes entreprises.
- Le Plan d'investissement pour le Nunavut, sous l'égide du Programme d'investissements ciblés, a été approuvé et annoncé en novembre 2005. Les plans d'investissement pour les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon ont reçu l'approbation du ministre en mai et en août 2006 respectivement. Le processus de supervision associé à ces plans a été mis en place dans les trois territoires; il fait intervenir des partenaires clés dans le Nord. Au total, plus de 70 projets ont été financés dans le Nord en 2005–2006.
- En 2005–2006, le Fonds pour le savoir et l'innovation a appuyé et financé 28 projets un peu partout dans le Nord.
- Le Programme infrastructures Canada a pris fin le 31 mars 2006.
- On a mis en œuvre le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale dans les trois territoires. Sous l'égide du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique, des travaux d'aqueduc et d'égouts ont été amorcés au Nunavut.

Leçons apprises et points à améliorer

Depuis toujours, le Ministère se livre à une variété d'activités destinées à encourager la formation, à édifier les capacités et à améliorer la situation de l'emploi. Il a cependant reconnu la nécessité de restructurer ses programmes de développement économique de manière à privilégier le renforcement des capacités des collectivités. Une telle restructuration profite aux collectivités, notamment en assurant une exploitation et une mise en valeur plus intensives de leurs terres et de leurs ressources; en générant des revenus pour leurs gouvernements; en multipliant les possibilités d'emploi; en favorisant l'essor des entreprises; et en améliorant l'infrastructure communautaire. Les membres des collectivités pourront ainsi jouir d'une meilleure qualité de vie étant donné les répercussions engendrées sur la santé, la sécurité, la situation du logement, la gestion des systèmes d'aqueduc et d'égouts, les débouchés économiques et l'éducation.

Le Ministère a pris des mesures concrètes pour mieux définir les rôles et les responsabilités des divers intervenants en ce qui a trait au logement et à la qualité de l'eau dans les réserves. Il a déployé des efforts pour simplifier l'exécution des programmes fédéraux d'aide au logement et pour améliorer les méthodes de collecte de données et les comptes rendus au Parlement.

Les investissements stratégiques dans le développement économique des collectivités inuites et des Premières nations aident à réduire les coûts liés aux services sociaux et aux services de santé. Ils améliorent le bien-être des populations dans les réserves et favorisent du coup une économie stable et croissante tant dans les régions et que dans l'ensemble du Canada.

L'évolution démographique, en particulier le vieillissement de la population, aura une influence majeure sur la situation économique du pays. Le marché de l'emploi subira les pressions exercées par la génération du baby-boom, aujourd'hui à l'âge de la retraite. De plus en plus de travailleurs quittent le marché de l'emploi ou se tournent vers un régime de travail non traditionnel. Une telle situation risque de déclencher une pénurie de travailleurs qualifiés, d'où l'importance de faire participer les Autochtones au marché de l'emploi et la nécessité de valoriser dès aujourd'hui les études postsecondaires en prévision des besoins futurs.

Les politiques et les priorités doivent s'adapter à cette réalité, remplie de possibilités pour les Autochtones. Sans une main-d'œuvre instruite et compétente, la situation commerciale du Canada risque de perdre du terrain au profit de la concurrence internationale. La main-d'œuvre canadienne sera réduite ou des possibilités d'emploi seront perdues en faveur d'autres pays. Le Canada n'aura ni les outils ni les talents pour commercialiser ses recherches et ses techniques à l'intérieur de ses frontières. Par conséquent, il importe de continuer de donner aux entreprises et aux membres des collectivités les moyens de saisir les possibilités qui se présentent.

L'économie du Nord

Les nouveaux programmes de développement économique dans le Nord exigeront une collaboration continue avec les différents partenaires afin de faire un suivi des progrès accomplis et de relever d'autres occasions de poursuivre ou de financer des projets communs. Il est essentiel d'investir dans le potentiel du Nord pour assurer la viabilité des projets et la croissance économique à long terme.

5. Résultat stratégique

LE BUREAU DE L'INTERLOCUTEUR FÉDÉRAL

Consolider les relations avec les Métis, les Indiens non inscrits et les Canadiens autochtones vivant en milieu urbain afin de mieux faire connaître leurs besoins, d'améliorer l'accès aux services fédéraux et de resserrer les liens horizontaux entre les organisations fédérales et les autres partenaires

Que suggère ce résultat stratégique?

Par ce résultat stratégique, on reconnaît l'importance d'établir, de maintenir et d'entretenir de bonnes relations avec les principaux groupes de Métis et d'Indiens non inscrits et leurs organisations affiliées, avec les Autochtones vivant en milieu urbain ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux, en particulier ceux de l'Ouest canadien. Les priorités dans ce domaine restent les mêmes : les mesures destinées à renforcer les capacités des organisations de Métis et d'Indiens non inscrits et à leur donner les moyens d'accroître leur autosuffisance, d'être plus responsables envers leurs membres, de mieux défendre les intérêts de leurs commettants lors des négociations avec les gouvernements fédéral et provinciaux et de rendre compte de l'utilisation des fonds publics aux gouvernements fédéral et provinciaux. En qualité de ministère fédéral responsable de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain, le Bureau de l'interlocuteur fédéral s'efforce de répondre, en partenariat avec d'autres intervenants, aux besoins socioéconomiques criants des Autochtones en milieu urbain.

Ressources financières (en millions de dollars)	2005-2006		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Le Bureau de l'interlocuteur fédéral	44,8	37,9	37,0

Ressources humaines (en équivalents temps plein)	2005-2006		
	Prévues	Réelles	Écart
Le Bureau de l'interlocuteur fédéral	38	42,6	4,6

Nota : Selon les lignes directrices du Conseil du Trésor, les données concernant les équivalents temps plein représentent une estimation des ressources qui ont été consacrées entièrement à ce résultat stratégique et auxquelles s'ajoute une part des dépenses (en dollars et en équivalents temps plein) calculée au prorata des dépenses réelles imputées à la gestion et à l'administration ministérielles. Dans certains cas, les chiffres peuvent paraître élevés en raison de la nature même du mandat du Ministère, qui consiste à gérer les relations financières et à confier à ses partenaires une large part des responsabilités liées à la prestation des services.

5.1 Activité de programme

Le Bureau de l'interlocuteur fédéral

De quoi s'agit-il?

Fournir à l'échelle nationale, provinciale et régionale un soutien aux Métis, aux Indiens non inscrits et aux Canadiens autochtones vivant en milieu urbain pour les aider à renforcer leurs compétences organisationnelles, à améliorer leurs mécanismes de responsabilisation envers leurs membres et à former des partenariats fructueux avec le gouvernement fédéral, les provinces et le secteur privé de sorte qu'ils puissent participer de façon concrète aux projets interministériels et intergouvernementaux dirigés par l'interlocuteur fédéral.

Voici les principaux résultats accomplis par le Bureau de l'interlocuteur fédéral (pour plus de détails, visiter l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/est/dpr05-06/ofi_f.html) :

Les Métis et les Indiens non inscrits

- Le Ralliement national des Métis, le Congrès des peuples autochtones, les sociétés provinciales affiliées à ces deux organismes ainsi que d'autres organisations autochtones influentes continuent de faire la preuve de leur capacité de se gouverner en participant aux 11 processus de négociation tripartites qui se déroulent au pays. Les progrès qu'ils ont faits grâce à la négociation des ententes se confirment par les mesures et les résultats observés dans les secteurs du logement, de la santé, de l'éducation, de l'emploi, de l'essor des entreprises et de la justice sociale.
- En préparant les accords bilatéraux, signés avec le gouvernement du Canada, le Ralliement national des Métis et le Congrès des peuples autochtones ont montré qu'ils étaient capables de bien représenter les intérêts de leurs organisations affiliées et de leurs commettants.
- En réaction à la décision de la Cour suprême dans l'arrêt *Powley*, qui reconnaît les droits de récolte des Métis, deux groupes nationaux et huit groupes régionaux ont reçu du financement. Ces fonds ont servi à améliorer le régime d'appartenance, à engager une réforme électorale et constitutionnelle pour responsabiliser davantage les Métis et à appuyer de vastes consultations auprès des collectivités. On a aussi mis sur pied des tribunes multilatérales, où sont débattus les droits ancestraux et les droits de récolte des Métis. Des ministères et organismes fédéraux ont également travaillé à l'élaboration d'une stratégie collective.

- Le Bureau de l'interlocuteur fédéral a formé un comité interministériel de coordination chargé d'aider les principaux représentants ministériels à mieux diriger les efforts et les ressources du gouvernement du Canada vers les priorités immédiates des Métis et des Indiens non inscrits.
- Afin de renforcer les capacités des organisations autochtones, le Bureau de l'interlocuteur fédéral a conclu 44 ententes de contribution. Au cours de 2005–2006, les exigences de chacune de ces ententes ont été respectées; de fait, tous les résultats immédiats pour lesquels des fonds avaient été versés ont été atteints. Ces organisations autochtones ont ainsi appris à mieux planifier et coordonner leurs ressources dans le but de produire des résultats quantifiables qui tiennent compte des besoins des collectivités et des priorités socioéconomiques.

La Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain

- Le Bureau de l'interlocuteur fédéral a coordonné la deuxième conférence communautaire annuelle sur la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain, qui s'est tenue en février 2006. Quelque 280 représentants des trois ordres de gouvernement et des organisations autochtones et non autochtones ont assisté à la conférence pour discuter des progrès accomplis et échanger des idées.
- Les douze collectivités-pilotes ont formé des partenariats de travail avec les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux ainsi qu'avec des organisations autochtones et non autochtones. Ensemble, ces partenaires ont réuni 23,7 millions de dollars additionnels, dont les collectivités se serviront pour réaliser leurs objectifs socioéconomiques.
- Dans les douze villes visées par des projets-pilotes, on a établi des comités directeurs qui sont chargés de mettre en œuvre les plans d'action qu'ils ont eux-mêmes élaborés en fonction des priorités et des besoins des collectivités.
- En 2005–2006, la Stratégie a permis le financement de 38 projets dans les quatre nouvelles villes-pilotes, en l'occurrence Prince George (Colombie-Britannique), Lethbridge (Alberta), Prince Albert (Saskatchewan) et Thompson (Manitoba).
- Dans sept des douze collectivités-pilotes, au nombre desquelles figurent trois des quatre nouvelles villes participantes, le comité directeur est formé de représentants provinciaux et municipaux ayant plein droit de vote. On a interviewé un certain nombre de ces représentants et environ la moitié d'entre eux se sont dits fortement en faveur de la Stratégie et travaillent activement à mettre leurs compétences en tant que représentants gouvernementaux au profit d'une meilleure coordination.
- Le milieu universitaire manifeste un intérêt marqué et constant pour la Stratégie.
- Grâce à la contribution d'un réseau horizontal de ministères, le gouvernement fédéral a recueilli 1,93 million de dollars à l'appui de la Stratégie.

Leçons apprises et points à améliorer

Le Bureau de l'interlocuteur fédéral a encouragé la coordination horizontale entre divers ministères, gouvernements, intervenants du secteur privé et organisations autochtones afin de travailler à la réalisation des objectifs communs. Il a adopté la même stratégie dans les processus de négociation tripartites, dans la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain et dans sa réponse à la décision de la Cour suprême dans l'affaire *Powley*. Il importe d'établir une nette corrélation entre les ressources et les résultats pour gérer de façon plus rationnelle les ressources limitées, pour établir un processus plus transparent et pour mettre en place des mécanismes de responsabilisation qui font consensus. La réussite et les résultats concrets s'obtiendront sur plusieurs fronts en même temps. Par exemple, la pauvreté et le problème des sans-abri chez les Autochtones sont le résultat d'une combinaison de facteurs, notamment le faible niveau de scolarité, les problèmes de santé, les dispositions culturelles et les obstacles économiques. Pour qu'une solution soit jugée valable, elle doit envisager le problème sous tous ses angles; l'atteinte de résultats passe par la réussite dans divers domaines. Afin de réaliser cet objectif stratégique, le Bureau de l'interlocuteur fédéral doit favoriser le partage des compétences et de l'information et travailler avec les Autochtones à résoudre leurs problèmes communs.

Le Bureau de l'interlocuteur fédéral a compris que c'est à l'échelle de la collectivité que se dessine l'une des collaborations les plus prometteuses. De fait, il est essentiel de faire participer les organismes et les gouvernements locaux ainsi que les gens du milieu des affaires puisqu'ils sont souvent les mieux placés pour prédire l'utilité d'une intervention et déterminer comment s'y prendre pour qu'elle réussisse. Les réseaux communautaires sont une source de savoir-faire et possèdent une connaissance intime des préoccupations, des problèmes, des possibilités et des ressources qui existent à l'échelle locale et qui peuvent être d'une aide inestimable dans la résolution des problèmes ou dans l'atteinte des objectifs. Le savoir et la mémoire collectifs représentent une source essentielle d'information pour le règlement des questions locales.

De plus, la participation communautaire ou régionale permet de justifier des choix difficiles étant donné que la décision revient entre autres aux organisations et aux citoyens les plus touchés par la situation. Elle les encourage à assumer personnellement la responsabilité de la réussite, puisqu'elle met leur propre intérêt en jeu, et elle les incite à chercher des solutions ou des mesures novatrices.

Le succès d'une collaboration repose sur la capacité des parties en cause de négocier, planifier et travailler en équipe. L'accès limité aux ressources pose de sérieuses difficultés, étant donné que les fonds sont partagés entre une multitude de programmes et de ministères.

L'établissement de liens plus directs entre les ressources et les résultats aidera les différents secteurs du Ministère à définir leurs responsabilités et à s'en acquitter. Parallèlement, comme les résultats visés sont souvent de nature horizontale, les parties ayant des intérêts communs pourraient voir l'intérêt d'une collaboration. En retour, les gestionnaires des différents ministères et organismes pourraient être encouragés à établir des relations fondées sur des objectifs communs.

Commissions indépendantes

6. Résultat stratégique

LA COMMISSION CANADIENNE DES AFFAIRES POLAIRES

Accroissement des connaissances sur les régions polaires du Canada.

Que suggère ce résultat stratégique?

Le présent résultat stratégique vise à permettre au Canada de maintenir son rôle de nation polaire dirigeante en veillant à ce que les scientifiques canadiens aient accès à une aide financière, à des ressources, à un soutien logistique et à une infrastructure de recherche appropriés afin de pouvoir maintenir les normes élevées auxquelles s'attend le milieu de la recherche polaire au Canada; en s'assurant que les Canadiens ont une meilleure compréhension des questions qui concernent l'Arctique et l'Antarctique, des répercussions du changement climatique sur les régions polaires et des façons de vivre et de prospérer dans les régions nordiques du Canada.

Ressources financières (en millions de dollars)	2005-2006		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Facilitation de la recherche et communication des résultats	1,0	1,0	1,0

Ressources humaines (en équivalents temps plein)	2005-2006		
	Prévues	Réelles	Écart
Facilitation de la recherche et communication des résultats	5	5	0

6.1 Activité de programme

Facilitation de la recherche et communication des résultats

De quoi s'agit-il?

Appuyer, organiser et parrainer des conférences, des séminaires et des rencontres; participer à l'établissement d'un réseau d'information polaire pour transmettre le savoir sur les régions polaires; entreprendre et soutenir des études spéciales concernant les régions polaires; reconnaître les réalisations et les contributions qui relèvent de son mandat; publier des bulletins, des rapports et d'autres documents; déposer un rapport annuel au Parlement.

Voici les principaux résultats accomplis dans les domaines de la facilitation de la recherche et de la communication des résultats (pour plus de détails, visiter l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/est/dpr05-06/cpc_f.html) :

Renseigner les Canadiens sur les sciences polaires

- Cette année, le conseil d'administration de la Commission a examiné la publication *Indicateurs de la connaissance polaire*. Il a constaté la nécessité de fournir des renseignements beaucoup plus détaillés pour que le bulletin puisse atteindre son objectif principal, qui consiste à suivre de près l'état du savoir polaire au Canada. Or, il faudrait investir plusieurs milliers de dollars additionnels chaque année, une dépense que la Commission ne peut se permettre, puisque son budget n'a connu aucune majoration depuis presque dix ans. Le conseil a donc décidé de mettre un terme au projet.
- Les bulletins et les rapports spéciaux produits par la Commission ont connu une hausse de popularité cette année, les commandes ayant augmenté d'environ 5 %. Ainsi, la population reconnaît davantage la place qu'occupent les sciences polaires sur la scène mondiale, en particulier lorsqu'il est question du changement climatique et de l'Année polaire internationale. À preuve, les médias ont montré un intérêt plus marqué pour ces

sujets et se sont adressés plus souvent à la Commission, que ce soit pour solliciter une entrevue, pour obtenir l'autorisation de reproduire le matériel d'information ou pour toute autre demande.

- Le nombre d'abonnés au Forum pour les sciences polaires du Réseau canadien d'information polaire a été établi cette année à environ 1 300, une hausse de 13 % par rapport à l'an dernier. Malgré cette hausse, le nombre de documents affichés sur le site Web est demeuré sensiblement le même. Par ailleurs, le Répertoire pour chercheurs, une base de données en ligne sur les spécialistes canadiens des questions polaires, compte maintenant plus de 2 000 inscrits. Enfin, la section jeunesse du site Web de la Commission a été enrichie; des liens ont été ajoutés vers le tournage du film *Le Journal de Knud Rasmussen* et vers Sila, un site Web d'apprentissage interactif sur l'environnement arctique.
- La Commission a produit deux numéros du *Méridien* et du *Bulletin pour le Réseau canadien de recherches antarctiques*.

Accentuer la présence du Canada au sein des organisations circumpolaires internationales

- Le nombre de représentants canadiens au sein des organisations et des comités internationaux ou à la direction de projets internationaux a été maintenu. Cette année, le conseil d'administration de la Commission a désigné un nouveau membre pour représenter le Canada au conseil affilié au Comité international des sciences dans l'Arctique.
- Grâce au soutien fourni par Affaires étrangères et Commerce international Canada, la Commission a pu poursuivre ses consultations publiques sur l'Année polaire internationale.
- La Commission a continué d'administrer la contribution financière accordée à dix ministères et organismes fédéraux par le Comité des sous-ministres adjoints pour les sciences et la technologie dans le Nord en guise d'appui au Comité directeur canadien et au Secrétariat canadien de l'Année polaire internationale.
- La Commission a fourni des conseils à des comités interministériels et a continué de représenter le Canada à des réunions internationales et au sein d'organismes internationaux.

Exercer un rôle de promoteur et de gardien du savoir polaire au Canada

- Le nouveau conseil d'administration a établi officiellement l'une des grandes priorités auxquelles la

Commission s'attaquera pour les trois prochaines années : étudier, coordonner et promouvoir une politique canadienne sur les sciences polaires, qui tient compte des besoins actuels ou prévus en information et qui définit les priorités de la recherche en sciences polaires au Canada.

- À l'appui de cette nouvelle priorité, la Commission a prêté son concours au Comité canadien de recherches antarctiques, qui continue de consacrer une large part de son énergie à définir l'orientation du Programme canadien de recherche sur l'Antarctique.
- La Commission a continué de collaborer avec le milieu universitaire et a notamment participé aux travaux de l'Association universitaire canadienne d'études nordiques, de l'Institut arctique de l'Amérique du Nord et du Réseau canadien de recherche sur les impacts climatiques et l'adaptation. Elle a parrainé avec l'Association universitaire canadienne d'études nordiques une bourse d'études pour la recherche nordique.
- Enfin, elle a travaillé avec un groupe de travail à coordonner, au sein des ministères du gouvernement fédéral, tous les programmes et activités sur les sciences et la technologie dans le Nord.

Leçons apprises et points à améliorer

La visibilité accrue de la Commission canadienne des affaires polaires ces dernières années suscite, au sein du milieu de la recherche polaire, des attentes de plus en plus grandes. Or, la Commission n'est pas en mesure de répondre aux nombreuses invitations qui lui sont lancées, que ce soit pour organiser des conférences et des rencontres, pour préparer des études spéciales et pour offrir d'autres mesures de soutien (des bourses d'études, par exemple). Ses affectations budgétaires ont chuté d'environ 25 % depuis sa création, en 1991, et n'ont connu aucune majoration depuis presque dix ans. C'est pourquoi la Commission n'a pas pu entreprendre de nouvelles activités, qu'il s'agisse de vérifier la pertinence de l'infrastructure de recherche, de mener des consultations au sujet de la stratégie nationale sur la recherche polaire ou encore d'accueillir le Secrétariat de l'Année polaire internationale en 2007–2008. Cette année, le conseil d'administration de la Commission a cessé de publier son bulletin *Indicateurs de la connaissance polaire* en raison de restrictions financières. De plus en plus, la Commission se voit contrainte de consacrer ses rares ressources (financières et humaines) à répondre à des demandes d'information et à produire des rapports administratifs.

7. Résultat stratégique

LA COMMISSION DES RENDICATIONS PARTICULIÈRES DES INDIENS

Tenir des audiences justes et impartiales concernant les revendications particulières.

Que suggère ce résultat stratégique?

La Commission des revendications particulières des Indiens tient des audiences, présente des recommandations et rédige des rapports sur le règlement des revendications particulières entre les Premières nations et le gouvernement du Canada; elle offre également des services de médiation et de facilitation en plus de renseigner le public sur le processus de règlement des revendications particulières.

Ressources financières (en millions de dollars)	2005–2006		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
La Commission des revendications particulières des Indiens	7,1	7,1	6,9

Ressources humaines (en équivalents temps plein)	2005–2006		
	Prévues	Réelles	Écart
La Commission des revendications particulières des Indiens	50	46	4

7.1 Activité de programme

La Commission des revendications particulières des Indiens

De quoi s'agit-il?

Mener des enquêtes impartiales lorsqu'une Première nation conteste la décision du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de rejeter sa revendication particulière ou lorsqu'elle s'oppose aux critères d'indemnisation que le gouvernement entend utiliser pour négocier un règlement; en plus des enquêtes officielles, offrir, à la demande du gouvernement et de la Première nation, des services de médiation ou de facilitation ou prendre les arrangements voulus pour la prestation de tels services si les parties en cause jugent que ce processus peut les aider à s'entendre sur une question liée aux revendications particulières des Indiens.

La loi constituant le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières a reçu la sanction royale en novembre 2003, mais n'a pas été promulguée. Pendant l'exercice financier 2006–2007, AINC s'efforcera de mieux définir le futur rôle de la Commission sur les

revendications particulières des Indiens et le financement dont elle aura besoin pour assurer la continuité du travail d'enquête sur les revendications particulières ainsi que l'impartialité et l'utilité des services de médiation et de facilitation.

Voici les principaux résultats accomplis par la Commission des revendications particulières des Indiens (pour plus de détails, visiter l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/est/dpr05-06/iscc_f.html) :

- En 2005–2006, la Commission a travaillé à 37 enquêtes courantes et a joué le rôle de médiatrice dans 26 dossiers.
- Du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006, elle a mené à terme trois enquêtes, qui concernaient la revendication des Premières nations de Blueberry River et de Doig River (droit de passage dans la réserve indienne n° 172 pour la construction d'une route); la revendication particulière de la Première nation des Tlingit de Taku River (terres du village de Wehna); et la revendication de la Première nation de Williams Lake (emplacement du village). Les rapports de ces trois enquêtes seront publiés au cours du prochain exercice financier.
- De plus, la Commission a publié les rapports de cinq enquêtes conclues au cours des années précédentes : les revendications de la bande de Betsiamites (route 138 et pont enjambant la Betsiamites); la revendication de la nation crie de Cumberland House (réserve indienne n° 100A); et trois revendications de la nation crie de James Smith (réserve indienne n° 98 de Chakastaypasin, réserve indienne n° 100A et droits fonciers issus des traités). Ces rapports et tous les autres documents produits par la Commission peuvent être consultés à l'adresse <http://www.indianclaims.ca>.
- Du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006, la Commission a publié les rapports de cinq médiations effectuées en 2004–2005. Ces rapports et tous les autres documents produits par la Commission peuvent être consultés à l'adresse <http://www.indianclaims.ca>.
- La Commission a continué de prendre des mesures pour garantir l'excellence de ses services et pour enrichir ses connaissances de base sur les revendications particulières.

Leçons apprises et points à améliorer

Depuis sa création, en 1991, la Commission des revendications particulières des Indiens a acquis une crédibilité à titre d'organisme indépendant et impartial chargé de mener des enquêtes publiques sur les différends associés aux revendications particulières qui opposent les Premières nations et le gouvernement du Canada. Pour demeurer

efficace, la Commission doit préserver sa réputation d'organisme indépendant, neutre et objectif, qu'elle a su gagner auprès du gouvernement et des Premières nations.

Le processus d'enquête revêt un caractère distinctif et important du fait que les commissaires et les employés clés de la Commission se rendent dans la collectivité pour entendre les témoignages des aînés et des membres de la Première nation au sujet de la revendication. Le processus applique les principes d'impartialité, de justice et d'équité et favorise, de ce fait, la guérison et la réconciliation des Autochtones et des non-Autochtones au Canada. Les réunions et l'analyse minutieuse des témoignages oraux apportent des éléments utiles au processus de règlement des revendications.

La Commission offre, à la demande du gouvernement du Canada et de la Première nation concernée, des services généraux de médiation et de facilitation. De concert avec le médiateur, les parties décident du déroulement du processus. On s'assure ainsi que le caractère particulier de chaque négociation est pris en compte. Les services de médiation sont accessibles à n'importe quelle étape du processus de règlement. Dans certains cas, la Commission a été appelée à intervenir avant même que la revendication ait été acceptée ou rejetée. L'expérience a montré que le recours aux services de médiation et de facilitation dans ces cas apportait une contribution utile au règlement des revendications particulières.

Section III ■ Renseignements supplémentaires

Organigramme

Ministre	
Sous-ministre et sous-ministres associés	
Résultats stratégiques	Activités de programme
<p>Le gouvernement Sous-ministres adjoints responsables : Revendications et Gouvernement indien (Sud) Affaires du Nord (Nord)</p>	<p>La gouvernance Directeur général responsable : Services fonciers et fiduciaires</p> <p>Les institutions Directeur général responsable : Revendications et Gouvernement indien</p> <p>Les relations de coopération Directeur général responsable : Revendications et Gouvernement indien</p> <p>La gouvernance dans le Nord Directeur général responsable : Affaires du Nord</p>
<p>Les gens Sous-ministres adjoints responsables : Politiques socio-économiques et Opérations régionales (Sud) Affaires du Nord (Nord)</p>	<p>La gestion des affaires individuelles Directeur général responsable : Services fonciers et fiduciaires</p> <p>L'éducation Directeur général responsable : Politiques socio-économiques et Opérations régionales</p> <p>Le développement social Directeur général responsable : Politiques socio-économiques et Opérations régionales</p> <p>Des collectivités nordiques en santé Directeur général responsable : Affaires du Nord</p>
<p>Les terres Sous-ministres adjoints responsables : Services fonciers et fiduciaires (Sud) Affaires du Nord (Nord)</p>	<p>La certitude quant aux titres fonciers et à l'accès aux terres et aux ressources Directeur général responsable : Revendications et Gouvernement indien</p> <p>Une gestion responsable des affaires fédérales Directeur général responsable : Services fonciers et fiduciaires</p> <p>La gestion autonome des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations Directeur général responsable : Services fonciers et fiduciaires</p> <p>Les terres et les ressources dans le Nord Directeur général responsable : Affaires du Nord</p>
<p>L'économie Sous-ministres adjoints responsables : Politiques socio-économiques et Opérations régionales (Sud) Affaires du Nord (Nord)</p>	<p>Les débouchés économiques et les possibilités d'emploi pour les Autochtones Directeur général responsable : Politiques socio-économiques et Opérations régionales</p> <p>L'accès aux capitaux et aux possibilités de développement économique Directeur général responsable : Politiques socio-économiques et Opérations régionales</p> <p>L'infrastructure communautaire Directeur général responsable : Politiques socio-économiques et Opérations régionales</p> <p>L'économie du Nord Directeur général responsable : Affaires du Nord</p>
<p>Le Bureau de l'interlocuteur fédéral Sous-ministres adjoints responsables : Bureau de l'interlocuteur fédéral</p>	<p>Le Bureau de l'interlocuteur fédéral Directeur général responsable : Bureau de l'interlocuteur fédéral</p>
Gestion et administration ministérielles	
<p>Activités de programme : Sous-ministre adjoint principal, Politiques et Orientation stratégique; Sous-ministres adjoints principal et associé, Politiques socio-économiques et Opérations régionales; Sous-ministre adjoint, Revendications et Gouvernement indien; Sous-ministre adjoint, Services fonciers et fiduciaires; Sous-ministre adjoint, Services ministériels; Sous-ministre adjoint, Affaires du Nord.</p>	
<p>Activités régionales : <i>Sous-ministre adjoint principal : Politiques socio-économiques et Opérations régionales</i> Directeurs généraux régionaux (Sud) : Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec et Atlantique <i>Sous-ministre adjoint responsable : Affaires du Nord</i> Directeurs généraux régionaux (Nord) : Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut</p>	

Tableaux financiers

Tableau I : Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles (équivalents temps plein compris)

(en millions de dollars)	Dépenses réelles pour 2003-2004	Dépenses réelles pour 2004-2005	2005-2006			
			Budget principal	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada						
La gouvernance	66,8	66,5	54,6	59,5	76,6	75,9
Les institutions	454,5	464,2	476,0	477,0	496,0	482,7
Les relations de coopération	130,9	132,1	137,3	142,1	145,8	128,5
La gouvernance dans le Nord	11,9	10,6	13,8	13,8	18,1	8,7
La gestion des affaires individuelles	19,1	18,0	16,5	16,4	18,7	20,0
L'éducation	1 538,3	1 580,2	1 562,6	1 573,5	1 625,3	1 619,2
Le développement social	1 247,1	1 300,4	1 274,4	1 302,1	1 359,8	1 352,5
Des collectivités nordiques en santé	88,0	91,8	84,9	84,7	87,0	97,3
La certitude quant aux titres fonciers et à l'accès aux terres et aux ressources	44,0	16,2	106,4	106,1	99,0	27,1
Une gestion responsable des affaires fédérales	9,7	17,8	21,3	21,3	23,6	22,9
La gestion autonome des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations	62,1	59,4	67,3	67,2	90,3	87,9
Les terres et les ressources dans le Nord	121,2	149,8	125,5	130,2	164,0	164,8
Les débouchés économiques et les possibilités d'emploi pour les Autochtones	75,3	71,0	79,4	79,2	70,3	67,9
L'accès aux capitaux et aux possibilités de développement économique	468,8	465,1	624,5	712,6	535,2	501,9
L'infrastructure communautaire	1 109,7	1 098,8	1 150,3	1 227,6	1 139,2	1 114,3
L'économie du Nord	12,2	32,7	9,5	29,4	21,7	15,6
Le Bureau de l'interlocuteur fédéral	—	27,4	21,4	44,8	37,9	37,0
Total partiel des dépenses budgétaires	5 459,5	5 602,2	5 825,5	6 087,4	6 008,4	5 824,2
L'accès aux capitaux et aux possibilités de développement économique	—	—	—	—	48,5	—
L'économie du Nord	—	—	—	—	11,9	—
Les relations de coopération	63,6	51,9	79,0	80,6	79,0	50,7
Total partiel des dépenses non budgétaires	63,6	51,8	79,0	80,6	139,4	50,7
Total des dépenses budgétaires et non budgétaires	5 523,1	5 654,1	5 904,6	6 168,0	6 147,7	5 874,9
Moins : Revenus non disponibles	212,6	338,2	212,4	212,4	299,7	299,7
Plus : Coûts des services reçus à titre gracieux	64,1	63,5	68,5	68,5	68,7	68,7
Total des dépenses ministérielles	5 374,5	5 379,3	5 760,7	6 024,1	5 916,8	5 643,9
Équivalents temps plein	4 179	3 940	4 146	4 195	3 967	3 967

(en millions de dollars)	Dépenses réelles pour 2003–2004	Dépenses réelles pour 2004–2005	2005–2006			
			Budget principal	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Commission canadienne des affaires polaires						
Facilitation de la recherche et communication des résultats	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Total	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Moins : Revenus non disponibles	—	—	—	—	—	—
Plus : Coûts des services reçus à titre gracieux	—	—	—	—	—	—
Total des dépenses	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Équivalents temps plein	5	5	5	5	5	5
Commission des revendications particulières des Indiens						
Commission des revendications particulières des Indiens	—	6,6	—	7,1	7,1	6,9
Total	—	6,6	—	7,1	7,1	6,9
Moins : Revenus non disponibles	—	—	—	—	—	—
Plus : Coûts des services reçus à titre gracieux	—	—	—	0,3	0,7	0,7
Total des dépenses	—	6,6	—	7,3	7,8	7,6
Équivalents temps plein	—	45	—	50	46	46

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

Tableau 2 : Ressources par activité de programme

2005–2006 (en millions de dollars)							
Activité de programme	Dépenses budgétaires				Total des dépenses brutes et nettes	Dépenses non budgétaires Prêts, placements et avances	Total
	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions	Contributions et autres paiements de transfert			
Affaires indiennes et du Nord Canada							
La gouvernance							
Budget principal	6,0	—	5,6	43,0	54,6	—	54,6
Dépenses prévues	5,9	—	5,6	48,0	59,5	—	59,5
Autorisations totales	6,9	—	5,6	64,1	76,6	—	76,6
Dépenses réelles	6,2	—	5,6	64,1	75,9	—	75,9
Les institutions							
Budget principal	31,1	—	307,3	137,6	476,0	—	476,0
Dépenses prévues	31,5	—	307,9	137,6	477,0	—	477,0
Autorisations totales	35,6	—	254,1	206,3	496,0	—	496,0
Dépenses réelles	28,5	—	247,8	206,3	482,7	—	482,7
Les relations de coopération							
Budget principal	69,9	—	—	67,4	137,3	79,0	216,3
Dépenses prévues	74,0	—	—	68,0	142,1	80,6	222,7
Autorisations totales	80,0	0,1	—	65,7	145,8	79,0	224,8
Dépenses réelles	62,7	0,1	—	65,7	128,5	50,7	179,2
La gouvernance dans le Nord							
Budget principal	13,6	—	—	0,2	13,8	—	13,8
Dépenses prévues	13,6	—	—	0,2	13,8	—	13,8
Autorisations totales	15,6	—	—	2,5	18,1	—	18,1
Dépenses réelles	6,2	—	—	2,5	8,7	—	8,7
La gestion des affaires individuelles							
Budget principal	8,8	—	1,7	6,0	16,5	—	16,5
Dépenses prévues	8,7	—	1,7	6,0	16,4	—	16,4
Autorisations totales	10,0	—	2,1	6,6	18,7	—	18,7
Dépenses réelles	11,3	—	2,1	6,6	20,0	—	20,0
L'éducation							
Budget principal	97,5	—	32,5	1 432,6	1 562,6	—	1 562,6
Dépenses prévues	92,5	—	32,5	1 448,6	1 573,5	—	1 573,5
Autorisations totales	111,6	0,1	29,9	1 483,7	1 625,3	—	1 625,3
Dépenses réelles	105,5	0,1	29,9	1 483,7	1 619,2	—	1 619,2
Le développement social							
Budget principal	72,7	—	10,0	1 191,7	1 274,4	—	1 274,4
Dépenses prévues	69,4	—	10,0	1 222,7	1 302,1	—	1 302,1
Autorisations totales	83,2	0,1	8,0	1 268,6	1 359,8	—	1 359,8
Dépenses réelles	75,9	0,1	8,0	1 268,6	1 352,5	—	1 352,5

2005–2006 (en millions de dollars)

Activité de programme	Dépenses budgétaires				Total des dépenses brutes et nettes	Dépenses non budgétaires Prêts, placements et avances	Total
	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions	Contributions et autres paiements de transfert			
Des collectivités nordiques en santé							
Budget principal	33,8	—	43,7	7,4	84,9	—	84,9
Dépenses prévues	33,6	—	43,7	7,4	84,7	—	84,7
Autorisations totales	38,7	—	43,7	4,5	87,0	—	87,0
Dépenses réelles	49,1	—	43,7	4,5	97,3	—	97,3
La certitude quant aux titres fonciers et à l'accès aux terres et aux ressources							
Budget principal	13,4	11,8	72,8	8,5	106,4	—	106,4
Dépenses prévues	13,1	11,8	72,8	8,5	106,1	—	106,1
Autorisations totales	15,3	11,5	69,1	3,0	99,0	—	99,0
Dépenses réelles	16,5	2,9	4,7	3,0	27,1	—	27,1
Une gestion responsable des affaires fédérales							
Budget principal	7,0	—	—	14,3	21,3	—	21,3
Dépenses prévues	6,9	—	—	14,3	21,3	—	21,3
Autorisations totales	8,0	—	—	15,6	23,6	—	23,6
Dépenses réelles	7,3	—	—	15,6	22,9	—	22,9
La gouvernance autonome des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations							
Budget principal	31,3	—	—	36,0	67,3	—	67,3
Dépenses prévues	31,2	—	—	36,0	67,2	—	67,2
Autorisations totales	35,8	—	—	54,5	90,3	—	90,3
Dépenses réelles	33,4	—	—	54,5	87,9	—	87,9
Les terres et les ressources dans le Nord							
Budget principal	111,2	—	0,7	13,5	125,5	—	125,5
Dépenses prévues	115,9	—	0,7	13,5	130,2	—	130,2
Autorisations totales	127,3	—	1,1	35,6	164,0	—	164,0
Dépenses réelles	128,1	—	1,1	35,6	164,8	—	164,8
Les débouchés économiques et les possibilités d'emploi pour les Autochtones							
Budget principal	7,1	—	—	72,3	79,4	—	79,4
Dépenses prévues	6,9	—	—	72,3	79,2	—	79,2
Autorisations totales	8,1	—	—	62,2	70,3	—	70,3
Dépenses réelles	5,7	—	—	62,2	67,9	—	67,9
L'accès aux capitaux et aux possibilités de développement économique							
Budget principal	43,1	—	470,9	110,5	624,5	—	624,5
Dépenses prévues	41,5	—	539,4	131,7	712,6	—	712,6
Autorisations totales	49,3	—	353,1	132,7	535,2	48,5	583,7
Dépenses réelles	40,5	—	328,7	132,7	501,9	—	501,9
L'infrastructure communautaire							
Budget principal	96,9	11,0	68,6	973,9	1 150,3	—	1 150,3
Dépenses prévues	93,9	11,0	78,3	1 044,4	1 227,6	—	1 227,6
Autorisations totales	110,9	10,9	78,6	938,7	1 139,2	—	1 139,2
Dépenses réelles	96,9	0,8	77,9	938,7	1 114,3	—	1 114,3

2005–2006 (en millions de dollars)

Activité de programme	Dépenses budgétaires				Total des dépenses brutes et nettes	Dépenses non budgétaires	
	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions	Contributions et autres paiements de transfert		Prêts, placements et avances	Total
L'économie du Nord							
Budget principal	7,0	—	—	2,5	9,5	—	9,5
Dépenses prévues	7,0	—	—	22,5	29,4	—	29,4
Autorisations totales	8,0	—	—	13,7	21,7	11,9	33,6
Dépenses réelles	1,9	—	—	13,7	15,6	—	15,6
Le Bureau de l'interlocuteur fédéral							
Budget principal	6,5	—	—	14,8	21,4	—	21,4
Dépenses prévues	7,6	—	—	37,2	44,8	—	44,8
Autorisations totales	7,5	—	—	30,4	37,9	—	37,9
Dépenses réelles	8,5	—	—	28,5	37,0	—	37,0
Total (Affaires indiennes et du Nord Canada)							
Budget principal	656,8	22,8	1 013,8	4 132,1	5 825,5	79,0	5 904,6
Dépenses prévues	653,2	22,8	1 092,6	4 318,8	6 087,4	80,6	6 168,0
Autorisations totales	751,8	22,8	845,3	4 388,5	6 008,4	139,4	6 147,7
Dépenses réelles	684,2	4,0	749,4	4 386,6	5 824,2	50,7	5 874,9
Commission canadienne des affaires polaires							
Facilitation de la recherche et communication des résultats							
Budget principal	1,0	—	—	—	1,0	—	1,0
Dépenses prévues	1,0	—	—	—	1,0	—	1,0
Autorisations totales	1,0	—	—	—	1,0	—	1,0
Dépenses réelles	1,0	—	—	—	1,0	—	1,0
Commission des revendications particulières des Indiens							
Commission des revendications particulières des Indiens							
Budget principal	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses prévues	7,1	—	—	—	7,1	—	7,1
Autorisations totales	7,1	—	—	—	7,1	—	7,1
Dépenses réelles	6,9	—	—	—	6,9	—	6,9

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

Tableau 3 : Postes votés et législatifs

Postes votés ou législatifs	Libellé du poste voté ou législatif	2005–2006 (en millions de dollars)			
		Budget principal	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada					
1	Dépenses de fonctionnement	568,8	564,5	604,3	567,8
5	Dépenses en immobilisations	22,8	22,8	22,8	4,0
10	Subventions et contributions	4 977,9	5 243,4	5 005,3	4 909,4
15	Paiements à la Société canadienne des postes	27,6	27,6	40,9	40,9
20	Bureau de l'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits (dépenses de fonctionnement)	5,0	5,0	8,0	6,9
25	Bureau de l'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits (contributions)	14,8	14,8	30,4	28,5
(L)	Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (traitement et allocation pour automobile)	0,1	0,1	0,1	0,1
(L)	Comité chargé des cas d'invalidité dus à la pollution au mercure dans les bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington	—	—	—	—
(L)	Obligations relatives aux garanties de prêts accordés aux Indiens pour le logement et le développement économique	2,0	2,0	—	—
(L)	Rentes versées aux Indiens (paiements en vertu des traités)	1,4	1,4	1,8	1,8
(L)	Subventions aux organismes autochtones admissibles à recevoir des paiements en vertu des lois sur le règlement des revendications territoriales globales	151,8	151,8	160,4	160,4
(L)	Subvention au gouvernement du Nunatsiavut pour la mise en œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador conformément à la loi d'application du même nom	—	—	35,9	35,9
(L)	Paiements d'indemnités aux bénéficiaires du règlement des revendications territoriales globales pour les redevances tirées de l'exploitation des ressources	1,5	1,5	8,7	8,7
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	51,9	52,5	51,0	51,0
(L)	Paiements sur le Trésor en vertu de prêts garantis émis du Compte d'expansion économique des Indiens	—	—	31,9	2,0
(L)	Montants adjugés par une cour	—	—	2,5	2,5
(L)	Remboursement de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	—	—	4,2	4,2
(L)	Dépense des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	—	—	0,2	0,1
	Total des dépenses budgétaires	5 825,5	6 087,4	6 008,4	5 824,2

Postes votés ou législatifs	Libellé du poste voté ou législatif	2005–2006 (en millions de dollars)			
		Budget principal	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
L20	Prêts et garanties de prêts en vertu du Compte d'expansion économique des Indiens	—	—	48,5	—
L30	Prêts aux revendicateurs autochtones	36,1	36,1	36,1	22,0
L35	Prêts aux Premières nations en Colombie-Britannique pour les aider à participer au processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	42,9	44,5	42,9	28,7
L40	Prêts au gouvernement du Yukon pour consentir des prêts en deuxième hypothèque aux habitants du territoire	—	—	0,3	—
L55	Provision à la Caisse de prêts aux Inuit pour les prêts consentis aux Inuit afin de promouvoir les activités commerciales	—	—	6,6	—
L81	Prêts destinés à la création ou à l'expansion de petites entreprises au Yukon	—	—	5,0	—
	Total des dépenses non budgétaires	79,0	80,6	139,4	50,7
	Total pour le Ministère	5 904,6	6 168,0	6 147,7	5 874,9
Commission canadienne des affaires polaires					
40	Dépenses de programme	0,9	0,9	0,9	0,9
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	0,1	0,1	0,1	0,1
	Total pour la Commission	1,0	1,0	1,0	1,0
Commission des revendications particulières des Indiens					
—	Dépenses de programme	—	6,4	6,4	6,2
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	—	0,7	0,7	0,7
	Total pour la Commission	—	7,1	7,1	6,9

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

Tableau 4 : Services reçus à titre gracieux

(en millions de dollars)	Affaires indiennes et du Nord Canada	Commission canadienne des affaires polaires	Commission des revendications particulière des Indiens
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	25,5	—	0,4
Contributions de l'employeur aux cotisations d'assurance- emploi et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor (à l'exception des fonds renouvelables)	23,0	—	0,3
Indemnisation des victimes d'accidents du travail par Ressources humaines et Développement social Canada	0,6	—	—
Traitements et autres dépenses associées à la prestation de services juridiques par le ministère de la Justice Canada	19,6	—	—
Total des services reçus à titre gracieux en 2005–2006	68,7	—	0,7

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

Tableau 5 : Prêts, placements et avances (dépenses non budgétaires)

(en millions de dollars)	Dépenses réelles pour 2003–2004	Dépenses réelles pour 2004–2005	2005–2006			
			Budget principal	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada						
Les relations de coopération						
Prêts aux revendicateurs autochtones	36,0	23,1	36,1	36,1	36,1	22,0
Prêts aux Premières nations en Colombie-Britannique pour les aider à participer au processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	27,6	28,8	42,9	44,5	42,9	28,7
Les débouchés économiques et les possibilités d'emploi pour les Autochtones						
Prêts et garanties de prêts en vertu du Compte d'expansion économique des Indiens	—	—	—	—	48,5	—
L'économie du Nord						
Prêts au gouvernement du Yukon pour consentir des prêts en deuxième hypothèque aux habitants du territoire	—	—	—	—	0,3	—
Provision à la Caisse de prêts aux Inuit pour les prêts consentis aux Inuit afin de promouvoir les activités commerciales (net)	—	—	—	—	6,6	—
Prêts destinés à la création ou à l'expansion de petites entreprises au Yukon en vertu du Compte de prêts aux petites entreprises du Territoire du Yukon (net)	—	—	—	—	5,0	—
Total pour le Ministère	63,6	51,8	79,0	80,6	139,4	50,7
Commission canadienne des affaires polaires						
Sans objet	—	—	—	—	—	—
Commission des revendications particulières des Indiens						
Sans objet	—	—	—	—	—	—

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

Tableau 6 : Sources de revenus non disponibles

(en millions de dollars)	Revenus réels pour 2003–2004	Revenus réels pour 2004–2005	2005–2006			
			Budget principal	Revenus prévus	Autorisations totales	Revenus réels
Affaires indiennes et du Nord Canada						
La gouvernance						
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs			0,4	0,4	0,6	0,6
Les institutions						
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs			0,7	0,7	1,7	1,7
Les relations de coopération						
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs			0,3	0,3	1,0	1,0
Revenus de placement			7,6	7,6	9,4	9,4
La gouvernance dans le Nord						
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs			—	—	—	—
La gestion des affaires individuelles						
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs			—	—	—	—
L'éducation						
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs			2,5	2,5	3,0	3,0
Le développement social						
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs			5,0	5,0	6,1	6,1
Revenus divers			—	—	—	—
Des collectivités nordiques en santé						
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs			—	—	0,1	0,1
La certitude quant aux titres fonciers et à l'accès aux terres et aux ressources						
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs			—	—	0,2	0,2
Revenus divers			6,3	6,3	6,6	6,6
Une gestion responsable des affaires fédérales						
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs			—	—	0,2	0,2
La gouvernance autonome des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations						
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs			—	—	2,2	2,2
Autres revenus non fiscaux			—	—	0,1	0,1
Les terres et les ressources dans le Nord						
<i>Revenus de placement :</i>						
— Bénéfices (projet Norman Wells)			73,0	73,0	131,9	131,9
— Autres			0,5	0,5	—	—
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs			1,1	1,1	0,2	0,2
Redressement des crédettes de l'exercice précédent			1,1	1,1	0,3	0,3
Exploitation minière au Canada			80,0	80,0	77,9	77,9
Redevances de l'exploitation des carrières			0,2	0,2	—	—
Redevances pétrolières et gazières			28,6	28,6	14,5	14,5
Location de terres, de bâtiments et de matériel			—	—	0,2	0,2
Autres revenus non fiscaux			2,9	2,9	29,5	29,5

(en millions de dollars)	Revenus réels pour 2003-2004	Revenus réels pour 2004-2005	2005-2006			
			Budget principal	Revenus prévus	Autorisations totales	Revenus réels
Les débouchés économiques et les possibilités d'emploi pour les Autochtones						
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs			0,1	0,1	0,1	0,1
L'accès aux capitaux et aux possibilités de développement économique						
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs			0,3	0,3	0,8	0,8
Revenus de placement			0,5	0,5	0,4	0,4
L'infrastructure communautaire						
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs			0,5	0,5	4,7	4,7
Revenus de placement			0,9	0,9	1,2	1,2
L'économie du Nord						
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs			—	—	0,4	0,4
Le Bureau de l'interlocuteur fédéral						
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs			—	—	0,4	0,4
La gestion et l'administration ministérielles						
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs			—	—	5,3	5,3
Revenus divers			—	—	0,7	0,7
Total	212,6	338,2	212,4	212,4	299,7	299,7
Commission canadienne des affaires polaires						
Sans objet	—	—	—	—	—	—
Commission des revendications particulières des Indiens						
Sans objet	—	—	—	—	—	—

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

Tableau 7 : Loi sur les frais d'utilisation

(en milliers de dollars)	2005-2006				Années de planification						
	Type de frais	Pouvoir d'imposition des frais	Dernière modification	Revenus prévus	Revenus réels	Coût total	Normes de rendement	Résultats	Exercice financier	Revenus prévus	Coût total
Frais imposés pour le traitement des demandes visées par la Loi sur l'accès à l'information et de reproduction	Frais de dépôt d'une demande	Loi sur l'accès à l'information, alinéa 1(1)a)	1992	1 440	1 440	1 102	Une réponse doit être fournie dans les 30 jours suivant la réception de la demande; le délai de réponse peut être prolongé en vertu de l'article 9 de la Loi. L'avis de prolongation doit être envoyé dans les 30 jours suivant la réception de la demande. Pour plus d'information, veuillez vous reporter à la Loi : http://lois.justice.gc.ca/fr/A-1/index.html .	L'échéance a été respectée dans 90 % des cas au cours de l'exercice 2005-2006.	2006-2007	1 500	1 400
Frais de recherche et de reproduction	Frais de recherche et de reproduction	Loi sur l'accès à l'information, alinéa 1(1)b)	1992	3 613	3 613	1 102			2007-2008	1 500	1 500
									2008-2009	1 500	2 000
Total				5 053	5 053	1 102			2006-2007	4 800	1 400
									2007-2008	4 500	1 500
									2008-2009	4 200	2 000

Dernière modification : Sans objet

Politique sur les normes de service pour les frais externes

Frais externes	Norme de service	Résultats	Consultation auprès des intervenants
Frais imposés pour le traitement des demandes visées par la Loi sur l'accès à l'information	Une réponse doit être fournie dans les 30 jours suivant la réception de la demande; le délai de réponse peut être prolongé en vertu de l'article 9 de la Loi. L'avis de prolongation doit être envoyé dans les 30 jours suivant la réception de la demande. Pour plus d'information, veuillez vous reporter à la Loi : http://lois.justice.gc.ca/fr/A-1/index.html .	L'échéance a été respectée dans 90 % des cas au cours de l'exercice 2005-2006.	La norme de service est prescrite par la Loi sur l'accès à l'information et son règlement. Le ministère de la Justice et le Secrétaire du Conseil du Trésor ont consulté les intervenants au sujet des modifications apportées en 1986 et en 1992.

Autres renseignements

Si, d'un exercice financier à l'autre, les frais de dépôt d'une demande n'ont pas varié, les frais de recherche, de préparation et de photocopies ont connu une baisse constante au cours des cinq dernières années. Étant de plus en plus familiers avec la Loi sur l'accès à l'information, les requérants formulent leurs demandes de manière à éviter les frais de recherche et de préparation. De plus, la diminution des frais de photocopies s'explique par le fait que certains requérants (environ 10 % en 2005-2006) demandent à obtenir la documentation sur CD-ROM.

Tableau 7 : Loi sur les frais d'utilisation (suite)

(en milliers de dollars)		2005-2006				Années de planification					
		Pouvoir d'imposition des frais	Dernière modification	Revenus prévus	Revenus réels	Coût total	Normes de rendement	Résultats	Exercice financier	Revenus prévus	Coût total estimatif
Exploitation minière au Canada	Réglementaire	Loi sur les terres territoriales	Voir les modifications proposées à la section B ¹	5 241	5 445	Voir remarque	Les normes de service sont prescrites par les lois et les règlements : Règlement sur l'exploitation minière au Canada ² et ses modifications ³ .	Toutes les demandes ont été traitées dans les délais prescrits.	2006-2007 2007-2008 2008-2009	5 500 5 500 5 500	Voir remarque
Utilisation des terres territoriales	Réglementaire	Loi sur les terres territoriales	1996	367	230	Voir remarque	Les normes de service sont prescrites par les lois et les règlements.	Tous les permis ont été délivrés dans les délais prescrits par le règlement.	2006-2007 2007-2008 2008-2009	230 230 230	Voir remarque
Terres territoriales	Réglementaire	Loi sur les terres territoriales	1996	1 732	931	Voir remarque	Les normes de rendement varient selon la recherche et les négociations nécessaires pour traiter la demande et selon les décisions découlant des évaluations environnementales. Les clients sont informés des délais à chaque étape du processus.	Tous les baux et les lettres patentes ont été délivrés une fois que les conditions préalables ont été respectées (par exemple, les décisions découlant des évaluations environnementales et la négociation du bail).	2006-2007 2007-2008 2008-2009	930 930 930	Voir remarque
Enregistrement des titres relatifs aux terres domaniales	Réglementaire	Loi sur les terres territoriales	1988	26	88	Voir remarque	Les demandes courantes sont traitées dans un délai de dix jours ouvrables. Il faut prévoir plus de temps si la demande exige une recherche approfondie. (Le délai de traitement est précisé sur réception de la demande.)	Toutes les demandes courantes ont été traitées dans les délais prescrits. Certaines demandes ont nécessité une recherche approfondie, ce qui a eu pour effet de prolonger les délais de traitement.	2006-2007 2007-2008 2008-2009	88 88 88	Voir remarque

1. ³ http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/nap/min_f.html

2. <http://lois.justice.gc.ca/fr/T-7/C.R.C.-ch.1516/index.html>

Tableau 7 : Loi sur les frais d'utilisation (suite)

(en milliers de dollars)		2005-2006				Années de planification					
		Pouvoir d'imposition des frais	Dernière modification	Revenus prévus	Revenus réels	Coût total	Normes de rendement	Résultats	Exercice financier	Revenus prévus	Coût total
Exploitation des carrières territoriales	Réglementaire	Loi sur les terres territoriales	2003	0	0	Voir remarque	La délivrance d'un permis d'exploitation d'une carrière conduit à l'octroi d'un permis d'utilisation du sol. Par conséquent, le règlement ne prévoit aucun délai pour le traitement ou le rejet d'une demande de permis d'exploitation ni pour la délivrance de ce permis.	Les permis sont délivrés une fois que toutes les conditions préalables sont respectées.	2006-2007	0	Voir
Exploitation des eaux territoriales	Réglementaire	Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest	1992	0	10	Voir remarque	Les normes de rendement varient selon la recherche et les négociations nécessaires pour traiter la demande et selon les décisions découlant des évaluations environnementales. Les clients sont informés des délais à chaque étape du processus.	Tous les permis et les lettres patentes ont été délivrés une fois que les conditions préalables ont été respectées.	2006-2007	10	Voir
Exploitation de la houille territoriale	Réglementaire	Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie	2003	0	0	Voir remarque	Les permis d'exploration sont délivrés une fois les consultations terminées.	Les permis sont délivrés une fois les consultations terminées.	2006-2007	0	Voir

Dernière modification

Le Règlement sur l'exploitation minière au Canada fait actuellement l'objet d'une mise à jour. Les articles relatifs aux redevances ont été modifiés en 1999, mais les autres articles sont demeurés tels qu'ils ont été rédigés en 1977. La présente série de modifications prévoit la conversion au système métrique (conversion des acres en hectares); le barème de frais sera donc adapté en conséquence. Des consultations sous diverses formes ont été menées auprès de l'industrie minière et d'autres intervenants, et aucune opposition n'a été exprimée à propos des changements suggérés. Une nouvelle catégorie de frais sera instaurée afin de limiter les contestations pouvant nuire à l'enregistrement d'une concession.

Remarque : L'imposition de frais ou la prestation d'un service engendrent une série d'activités liées à la gestion des terres et des ressources et à la protection de l'environnement; toutes ces activités sont régies en fonction de la nature et de l'envergure du projet d'exploitation des ressources (par exemple, l'exploitation d'une mine).

Tableau 7 : Loi sur les frais d'utilisation (suite)

Politique sur les normes de service pour les frais externes	
Frais externes	Normes de service
Consultations auprès des intervenants	
Résultats	
Exploitation minière au Canada	<p>Les normes de service sont prescrites par les lois et les règlements : Règlement sur l'exploitation minière au Canada et ses modifications.</p> <p>Toutes les demandes ont été traitées dans les délais prescrits.</p> <p>Le Règlement sur l'exploitation minière au Canada fait actuellement l'objet d'une mise à jour. Les articles relatifs aux redevances ont été modifiés en 1999, mais les autres articles sont demeurés tels qu'ils ont été rédigés en 1977. La présente série de modifications prévoit la conversion au système métrique (conversion des acres en hectares); le barème de frais sera donc adapté en conséquence. Des consultations sous diverses formes ont été menées auprès de l'industrie minière et d'autres intervenants, et aucune opposition n'a été exprimée à propos des changements suggérés. Une nouvelle catégorie de frais sera instaurée afin de limiter les contestations pouvant nuire à l'enregistrement d'une concession.</p>
Utilisation des terres territoriales	<p>Les normes de service sont prescrites par les lois et les règlements.</p> <p>Tous les permis ont été délivrés dans les délais prescrits par le règlement.</p>
Terres territoriales	<p>Les normes de rendement varient selon la recherche et les négociations nécessaires pour traiter la demande et selon les décisions découlant des évaluations environnementales. Les clients sont informés des délais à chaque étape du processus.</p> <p>Tous les baux et les lettres patentes ont été délivrés une fois que les conditions préalables ont été respectées (par exemple, les décisions découlant des évaluations environnementales et la négociation du bail).</p>
Enregistrement des titres relatifs aux terres domaniales	<p>Les demandes courantes sont traitées dans un délai de dix jours ouvrables. Il faut prévoir plus de temps si la demande exige une recherche approfondie. (Le délai de traitement est précisé sur réception de la demande.)</p> <p>Toutes les demandes courantes ont été traitées dans les délais prescrits. Certaines demandes ont nécessité une recherche approfondie, ce qui a eu pour effet de prolonger les délais de traitement.</p>
Exploitation des carrières territoriales	<p>La délivrance d'un permis d'exploitation d'une carrière conduit à l'octroi d'un permis d'utilisation du sol. Par conséquent, le règlement ne prévoit aucun délai pour le traitement ou le rejet d'une demande de permis d'exploitation ni pour la délivrance de ce permis.</p> <p>Les permis sont délivrés une fois que toutes les conditions préalables sont respectées.</p>
Exploitation de la houille territoriale	<p>Les permis d'exploration sont délivrés une fois les consultations terminées.</p> <p>Les permis sont délivrés une fois les consultations terminées.</p>

Tableau 8 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert

AINC administre cinq programmes de paiements de transfert :

Paievements aux Premières nations, aux Inuit et aux résidants du Nord — Le gouvernement
Paievements aux Premières nations, aux Inuit et aux résidants du Nord — Les gens
Paievements aux Premières nations, aux Inuit et aux résidants du Nord — Les terres
Paievements aux Premières nations, aux Inuit et aux résidants du Nord — L'économie
Paievements aux Métis, aux Indiens non inscrits et aux Autochtones vivant en milieu urbain au Canada —
Le Bureau de l'interlocuteur fédéral

On peut obtenir d'autres renseignements sur les programmes de paiements de transfert à l'adresse
<http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimF.asp>.

Tableau 9 : Mesures horizontales

AINC est responsable des quatre mesures horizontales suivantes :

Stratégie globale de guérison des Innus du Labrador
Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain
Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations
Année polaire internationale

AINC agit en tant que partenaire dans les mesures horizontales suivantes :

Programme infrastructures Canada (2005–2006)
Stratégie emploi jeunesse (sur une base continue)
Prestation nationale pour enfants (sur une base continue)
Changement climatique (2005–2006 et 2006–2007)
Plan d'action accéléré pour les lieux contaminés fédéraux (de 2005–2006 à 2007–2008)

On peut obtenir d'autres renseignements sur les mesures horizontales à l'adresse
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/profil_f.asp.

Tableau 10 : États financiers

Affaires indiennes et du Nord Canada

Les états financiers du Ministère pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006 ont été intégrés dans un rapport annuel, à l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/fnst/index_f.html.

Commission canadienne des affaires polaires

Les états financiers de la Commission canadienne des affaires polaires pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006 ont été intégrés dans un rapport annuel, à l'adresse <http://www.polarcom.gc.ca>.

Tableau 11 : Réponse aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations durant l'exercice financier 2005–2006

Réponse du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes aux comités parlementaires

Après avoir étudié le chapitre 5 du *Rapport de la vérificatrice générale* de novembre 2004, intitulé *Affaires indiennes et du Nord Canada : Le programme d'enseignement et l'aide aux étudiants de niveau postsecondaire*, le Comité permanent des comptes publics a produit son 17^e rapport, qui a été adopté par les membres le 8 juin 2005 et présenté à la Chambre des communes le 16 juin 2005. En réponse à ce rapport, le Ministère a revu son plan en matière d'éducation et l'a présenté à la Chambre des communes le 7 octobre 2005.

<http://cmte.parl.gc.ca/cmte/CommitteePublication.aspx?COM=8989&SourceId=121056&SwitchLanguage=1>

Réponse à la vérificatrice générale et à la commissaire à l'environnement et au développement durable

Rapport de la vérificatrice générale (avril 2005)

Chapitre 6 : La mise en valeur des ressources non renouvelables dans les Territoires du Nord-Ouest

Le Rapport présentait dix recommandations : établir des lignes directrices sur l'interprétation des principaux termes de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*; mettre en place des règlements sur la qualité de l'eau; établir un processus efficace pour veiller à ce que les offices aient en main les ressources nécessaires à l'exercice de leurs fonctions; s'assurer que les offices rendent compte de leur gestion du processus, produisent de bons rapports et établissent une relation redditionnelle claire; établir une relation de travail efficace avec les offices.

Le Ministère a donné suite à ce rapport en indiquant que des lignes directrices seront rédigées de concert avec les organismes afin d'apporter des précisions sur les principaux termes de la *Loi*. De plus, il élaborera des normes sur la qualité de l'eau en tenant compte des besoins des collectivités. Il a déjà entamé des discussions avec certains organismes au sujet des pratiques exemplaires et de leurs besoins en formation. Il a également mis sur pied un processus de dialogue continu, qui devrait permettre de résoudre toutes ces questions. Le Ministère demande actuellement aux organismes d'intégrer dans leurs rapports annuels un exposé sur leur rendement financier et sur la façon dont ils gèrent leurs responsabilités. Cette information servira à l'élaboration de plans stratégiques et permettra d'étoffer le contenu des rapports annuels.

Le Ministère entamera des discussions bilatérales avec les organismes afin de mieux définir leurs rôles et leurs responsabilités. Il préparera un plan d'action ou un plan de travail dans lequel il indiquera comment il entend donner suite aux recommandations présentées dans le rapport. Il demandera aux organismes de consulter davantage et plus régulièrement le gouvernement sur les grandes questions. Il mène des consultations sur une base continue par l'entremise du Forum des organismes des Territoires du Nord-Ouest.

<http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/20050406cf.html>

Rapport de la vérificatrice générale du Canada (novembre 2005)

Chapitre 7 : Le respect des obligations relatives aux droits fonciers issus des traités

Le rapport présentait huit recommandations portant sur la conversion des terres en réserve, la gestion ministérielle du processus d'ajout de terres aux réserves, le suivi des résultats et l'information communiquée au Parlement.

En guise de réponse à ces recommandations, le Ministère s'est engagé à honorer les obligations légales à l'égard des Premières nations et à régler les griefs en suspens dans l'intérêt de tous les Canadiens. Il s'est aussi engagé à améliorer sans cesse les procédures de façon à pouvoir s'acquitter des obligations découlant des ententes sur les droits fonciers issus des traités. Il s'assurera que les fonds appropriés sont disponibles et il s'efforcera de collaborer avec les parties concernées, y compris les municipalités et les autres ministères du gouvernement considérés comme des tierces parties.

<http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/20051107cf.html>

Suivi annuel effectué par la vérificatrice générale du Canada (suivi de 2005)

Chaque année, le Bureau du vérificateur général évalue les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations présentées dans ses rapports antérieurs et publie ses observations dans le rapport sur le rendement. AINC a fourni des renseignements sur les mesures les plus récentes qui ont été prises pour donner suite aux rapports du Bureau du vérificateur général allant d'avril 2000 à novembre 2003.

- *Rapport du vérificateur général du Canada*, avril 2000, chapitre 4 : L'enseignement primaire et secondaire (sept recommandations)
- *Rapport de la vérificatrice générale du Canada*, décembre 2002, chapitre 11 : Autres observations de vérification — Le Programme Aliments-poste (une recommandation)
- *Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable*, 2002, chapitre 3 : Les mines abandonnées dans le Nord (sept recommandations)
- *Rapport de la vérificatrice générale du Canada*, avril 2003, chapitre 6 : Aide du gouvernement fédéral accordée aux Premières nations — Le logement dans les réserves (dix recommandations)
- *Rapport de la vérificatrice générale du Canada*, novembre 2003, chapitre 8 : Transfert des responsabilités fédérales à la population du Nord (six recommandations)
- *Rapport de la vérificatrice générale du Canada*, novembre 2003, chapitre 10 : Autres observations de vérification (trois recommandations)

En 2006, le Bureau du vérificateur général a également présenté au Comité permanent des comptes publics son rapport intitulé *Le Point* (chapitre 5 : La gestion des programmes destinés aux Premières nations). AINC donnera suite aux observations de la vérificatrice générale dans son rapport sur le rendement de 2006–2007.

http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/04-05/oag-bvg/oag-bvgd45_f.asp

Vérification des états financiers du gouvernement du Canada pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006 (effectuée chaque automne par la vérificatrice générale du Canada)

Dans le rapport général, la vérificatrice formule des commentaires sur le travail d'AINC. Toutefois, aucune critique ni sujet de préoccupation ne sont rapportés dans les conclusions de la vérificatrice générale. Le Comité permanent des comptes publics a d'ailleurs félicité le gouvernement pour cette réussite.

http://cmte.parl.gc.ca/cmte/CommitteeList.aspx?Lang=2&PARLSES=391&JNT=0&SELID=e8_&COM=0#10466

Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable (2005)

Chapitre 5 : L'eau potable dans les collectivités des Premières nations

La commissaire à l'environnement et au développement durable a examiné le travail d'AINC et de Santé Canada; ces deux ministères accordent du financement et du soutien pour permettre aux Premières nations de fournir à leurs membres des services d'approvisionnement en eau potable qui s'apparentent à ceux dont jouissent les autres Canadiens vivant au sein d'une collectivité de même taille établie dans un endroit comparable.

Aucune loi ni règlement ne régissent l'approvisionnement en eau potable dans les Premières nations, ce qui n'est pas le cas dans les autres collectivités. Par conséquent, aucun moyen n'a été mis en œuvre pour assurer aux collectivités des Premières nations un accès à une eau potable salubre. Même si l'accès à l'eau potable s'est amélioré ces dernières années, la conception, le fonctionnement et l'entretien de bon nombre de réseaux d'aqueduc demeurent déficients en raison des pratiques inadéquates de gestion de l'eau et de la fragmentation de l'aide technique reçue du gouvernement.

De concert avec Santé Canada et en collaboration avec les Premières nations, AINC évaluera les solutions possibles et étudiera la faisabilité d'un régime de réglementation de l'eau potable dans les réserves. De plus, il veillera à assurer le respect des normes concernant la qualité de l'eau potable et à resserrer les pratiques de gestion de l'eau, conformément aux exigences provinciales. Enfin, d'ici à avril 2006, il s'assurera que toutes les règles et toutes les normes d'usage ont été appliquées.

<http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/c20050905cf.html>

Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable (2005)

Chapitre 6 : L'approvisionnement écologique

La commissaire à l'environnement et au développement durable a examiné l'orientation et l'appui que le gouvernement donne à l'approvisionnement écologique. Sachant que le gouvernement fédéral dépense 13 milliards de dollars chaque année en biens et en services, il pourrait produire des avantages substantiels sur le plan environnemental en intégrant des pratiques d'approvisionnement écologique.

Depuis dix ans, le gouvernement tente, en vain, d'élaborer une politique ou une stratégie d'approvisionnement écologique. L'approvisionnement écologique ne figure pas en tête des priorités des employés responsables des achats. Nulle part dans le rapport d'examen des achats du gouvernement on fait mention de l'approvisionnement écologique, pas plus que dans les stratégies de développement durable préparées par les ministères. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada n'a pas fait non plus la promotion active de l'approvisionnement écologique et AINC n'a mis au point aucun plan d'action détaillé en faveur de l'approvisionnement écologique.

AINC travaillera en étroite collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour favoriser l'approvisionnement écologique.

<http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/c20050906cf.html>

Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable (2005)

Chapitre 7 : Les stratégies de développement durable

La commissaire à l'environnement et au développement durable a examiné les directives rédigées par le gouvernement en vue d'orienter la préparation des stratégies de développement durable de 2004. Elle a évalué dans quelle mesure ces stratégies répondaient aux attentes formulées en mars 2003 dans son rapport intitulé *Les stratégies de développement durable : Des résultats positifs à obtenir*.

Les membres du comité des sous-ministres chargé d'orienter la préparation des stratégies n'ont pas réussi à s'entendre sur les priorités à intégrer aux stratégies de développement durable de 2004. Par conséquent, aucune directive n'a été rédigée pour aider les ministères à coordonner leurs stratégies et aucun effort significatif n'a été fait pour orienter la prochaine stratégie de développement durable, qui doit être présentée en décembre 2006. Pour couronner le tout, le comité des sous-ministres a mis un terme à ses activités. Cependant, on constate que la qualité des stratégies de développement durable de 2004 s'est améliorée par rapport à celle de 2001. Les ministères, y compris AINC, ont pris des mesures concrètes à l'égard des engagements énoncés dans les stratégies et AINC a commencé à élaborer une vaste stratégie fédérale de planification communautaire pour les Premières nations.

AINC travaillera en étroite collaboration avec le Bureau du Conseil privé et le Comité spécial du Cabinet sur le développement durable et l'environnement, créé par le gouvernement, pour donner suite aux recommandations de la commissaire.

<http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/c20050907cf.html>

Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable (2005)

Chapitre 8 : Les pétitions en matière d'environnement

La commissaire à l'environnement et au développement durable a examiné le processus de pétition en matière d'environnement, grâce auquel les Canadiens peuvent exprimer leurs préoccupations d'ordre environnemental et obtenir une réponse des ministres fédéraux. L'examen portait sur le temps mis par les ministères à donner suite aux pétitions et à la pertinence des réponses fournies.

La commissaire a été ravie de constater qu'AINC avait répondu dans les délais prescrits aux cinq pétitions reçues en 2005. En 2004, elle avait fait remarquer que le Ministère ne respectait pas les échéances établies. Depuis, AINC a répondu à toutes les pétitions qui étaient demeurées sans réponse et a mis en place un protocole interne pour assurer une réponse rapide.

<http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/c20050908cf.html>

Vérifications externes (toute vérification externe entreprise par la Commission de la fonction publique du Canada ou par le Commissariat aux langues officielles)

En 2005–2006, ni la Commission de la fonction publique du Canada ni le Commissariat aux langues officielles n'a entrepris de vérification externe.

Vérifications internes et évaluation

Vérifications internes

Vérification du Programme de sécurité (octobre 2005)

http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/au/02-07/02-07_f.html

Vérification du Programme de soutien aux étudiants de niveau postsecondaire (juin 2005)

http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/au/01-15/01-15_f.html

Évaluations

Évaluation provisoire de la Stratégie globale de guérison des Innus du Labrador (mars 2006)

http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/ev/01-28/01-28_f.html

Évaluation des autorisations de financement liées aux modes optionnels de financement et aux paiements de transfert souples (décembre 2005)

http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/ev/01-21/01-21_f.html

Évaluation des programmes de développement économique d'AINC fondés sur des propositions (décembre 2005)
http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/ev/02-02/02-02_f.html

Évaluation du Programme d'enseignement postsecondaire (juin 2005)
http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/ev/01-29/01-29_f.html

Évaluation du Programme des écoles gérées par les bandes et le gouvernement fédéral (juin 2005)
http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/ev/03-03/03-03_f.html

Évaluation du Programme des centres culturels et éducatifs (juin 2005)
http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/ev/03-01/03-01_f.html

Évaluation provisoire des mesures liées aux traités (novembre 2005)
http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/ev/02-22/02-22_f.html

Évaluation du Programme pour la prévention de la violence familiale chez les Premières nations (juin 2005)
http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/ev/01-26/01-26_f.html

Tableau 12 : Progrès dans la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable

Les stratégies de développement durable, que les ministères et organismes du gouvernement fédéral préparent conformément aux modifications de 1995 apportées à la *Loi sur le vérificateur général*, représentent une composante importante de l'approche du gouvernement du Canada à l'endroit du développement durable. Elles permettent aux ministères d'intégrer systématiquement les principes du développement durable dans leurs politiques, leurs programmes, leurs lois et leurs activités. La troisième Stratégie de développement durable d'AINC met en évidence les activités entreprises par le Ministère de 2004 à 2006 pour témoigner clairement son engagement à aider les Premières nations, les Inuit et les résidents du Nord à assurer leur viabilité et pour promouvoir l'intégration des principes du développement durable dans la culture du Ministère.

En 2005–2006, AINC s'est essentiellement consacré à s'acquitter de ses engagements énoncés dans la troisième Stratégie de développement durable, à rapporter les progrès réalisés et à amorcer les activités prévues dans la stratégie de 2007–2010.

En janvier 2006, le Ministère a présenté son deuxième rapport d'étape concernant la stratégie de 2004–2006. Quelques problèmes ont été notés aux chapitres du respect des délais et de la qualité des rapports; plus précisément, la Stratégie était trop ambitieuse, et, dans bien des cas, il était difficile d'obtenir des résultats concrets et de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs. De plus, la méthode de suivi et de présentation des résultats, même si elle s'est améliorée, n'est pas conviviale ou ne s'harmonise pas clairement avec les processus de planification et de déclaration du Ministère.

Malgré cela, le rapport a montré que, grâce à ses programmes et à ses activités, le Ministère a fait avancer la cause du développement durable, notamment en recourant à la collaboration horizontale intégrée pour résoudre les problèmes complexes qui affligent les collectivités autochtones et du Nord.

Renforcement des liens avec les autres ministères et les organisations autochtones

L'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador et le bureau régional d'AINC au Québec ont établi une stratégie de collaboration, qu'ils mettent en œuvre dans le cadre de leurs projets collectifs destinés à favoriser le développement durable à l'échelle nationale et communautaire.

Par ailleurs, AINC et les Premières nations en Colombie-Britannique ont mis sur pied le Forum mixte sur la planification et l'élaboration des politiques, qui fait fonction de tribune pour échanger sur les programmes, les politiques et les améliorations à apporter à la prestation des services de manière à assurer la viabilité des Premières nations. Les membres du Forum mixte travaillent avec neuf comités techniques à étudier les questions et les recommandations présentées dans le cadre de différents événements. Les avantages d'une telle collaboration sont évidents : des relations de travail plus productives, un avancement social et économique, un accès facilité aux capitaux, un redressement de la situation du logement et une amélioration dans la prestation des services en Colombie-Britannique.

Plans communautaires détaillés

Les plans communautaires détaillés abordent un grand nombre de secteurs clés, tous liés entre eux et interdépendants : la gouvernance, les terres et les ressources, la santé, l'infrastructure, la culture, les questions sociales et l'économie. Le fait d'intégrer tous ces éléments essentiels dans un seul processus unifié confère à la démarche un caractère global susceptible d'ouvrir la voie au développement durable.

Les bureaux régionaux d'AINC dans l'Atlantique, au Québec et en Colombie-Britannique ont entrepris des projets-pilotes afin d'aider les Premières nations à élaborer et à mettre en œuvre des plans communautaires détaillés. Ces projets-pilotes et d'autres activités régionales permettront de dégager des pratiques exemplaires devant servir à mettre au point une vaste stratégie nationale de planification communautaire, qui s'intégrera à la Stratégie de développement durable de 2007–2010.

En prévision du renouvellement de la stratégie, des consultations ont été menées auprès des bureaux régionaux et des différents secteurs du Ministère ainsi qu'auprès des représentants des collectivités et des organisations autochtones. L'exercice avait pour but d'établir les objectifs à atteindre dans le cadre de la Stratégie de développement durable de 2007–2010. Il a été convenu de donner la priorité à des objectifs susceptibles d'avoir des répercussions à long terme sur les collectivités ainsi que sur la structure, les politiques et l'orientation du Ministère. Un cadre de travail a été élaboré, et on a relevé les secteurs cibles pour les trois prochaines années.

Tableau 13 : Approvisionnement et marchés

Rôle de l'approvisionnement et des marchés dans l'exécution des programmes

Les activités d'approvisionnement et de passation des marchés facilitent l'exécution des programmes à l'administration centrale et dans les 11 bureaux régionaux d'AINC. En plus de permettre aux employés du Ministère d'acquiescer tout le matériel dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions (mobilier, ordinateurs, papeterie et autres fournitures), elles donnent à AINC la possibilité de recourir à des consultants et des professionnels du secteur privé afin de mieux s'acquiescer de ses responsabilités envers les Inuit, les Premières nations et les gens du Nord. Le Ministère achète une grande variété de services : l'évaluation des diamants, la gestion de l'exploitation minière, la recherche liée aux revendications territoriales particulières et aux litiges, la vérification et l'évaluation des programmes, les services de négociateurs fédéraux et l'aide à la formation.

Aperçu de la gestion des marchés au Ministère

Bien que le processus ministériel de gestion des marchés soit décentralisé, il relève principalement des spécialistes des achats, à l'exception des biens et des services de faible valeur, que les employés du Ministère peuvent se procurer au moyen de cartes de crédit (MasterCard et Visa) ou par l'entremise de contrats de services (jusqu'à concurrence de 15 000 dollars, taxes incluses).

Tous les gestionnaires des centres de responsabilité du Ministère ont le pouvoir d'attribuer des marchés de services non concurrentiels (valeur maximale de 25 000 dollars); ils peuvent aussi lancer un appel d'offres restreint (valeur maximale de 400 000 dollars) ou encore afficher une demande dans le Système électronique d'appels d'offres, communément appelé MERX (valeur maximale de 2 millions de dollars). Par ailleurs, le Ministère a le pouvoir d'acheter des biens dont la valeur n'excède pas 25 000 dollars.

Tous les bons de commande, les commandes subséquentes à une offre à commandes de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les demandes d'achat sont traités par les spécialistes des achats.

Les marchés de services de moins de 25 000 dollars sont préparés par les gestionnaires des centres de responsabilité et sont attribués par les spécialistes des achats à l'administration centrale ou dans les bureaux régionaux. Tous les marchés de services, concurrentiels ou non, qui sont évalués à plus de 25 000 dollars relèvent exclusivement des spécialistes des achats à l'administration centrale et dans les bureaux régionaux.

Pour l'achat de biens d'une valeur maximale de 5 000 dollars, les gestionnaires des centres de responsabilité peuvent utiliser une carte de crédit; toutefois, si les achats dépassent ce montant, les demandes doivent être traitées par les spécialistes des achats du Ministère.

AINC a conclu 4 086 marchés de biens et de services en 2005–2006, ce qui représente une valeur totale de 283,2 millions de dollars. Ce montant exclut les transactions faites par carte de crédit, qui se chiffrent à 15,6 millions de dollars.

Progrès réalisés et nouvelles mesures permettant des pratiques efficaces et rentables en matière d'approvisionnement

- Au total, 38 045 transactions ont été effectuées par carte de crédit (MasterCard et Visa), ce qui représente près de 15,6 millions de dollars; le nombre de cartes attribuées est passé de 747 en 2004–2005 à 836 en 2005–2006.
- Environ 6 400 marchés ont été octroyés à des fournisseurs autochtones (valeur potentielle de 28,2 millions de dollars).
- Un plan d'action a été préparé pour donner suite à une vérification interne concernant l'approvisionnement et la passation des marchés.
- Tous les marchés d'une valeur de 10 000 dollars ou plus sont affichés sur le site Web du Ministère.
- Depuis le 1^{er} avril 2005, le Ministère a adopté la nouvelle version du Système intégré de gestion des finances et du matériel, fourni par la société Oracle.
- Le Ministère est membre de divers comités et conseils : le Comité consultatif du Conseil du Trésor sur les marchés, le comité consultatif des clients de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada associé au projet *Les prochaines étapes*, divers conseils et équipes de gestion des biens et des services associés au projet *Les prochaines étapes*, le Comité consultatif du perfectionnement professionnel du Conseil du Trésor et le comité directeur de l'Institut de gestion du matériel.

Tableau 14 : Amélioration des services

Le Ministère est sans cesse à la recherche de moyens d'améliorer la façon dont il négocie avec ses clients. Voici un résumé des principales activités qu'il poursuit ou qu'il a nouvellement instaurées afin d'améliorer ses services.

Sondage sur la satisfaction des clients

Le Ministère travaille à élaborer une stratégie d'amélioration des services. En s'inspirant de l'Outil de mesures communes et des commentaires fournis par les Premières nations en Ontario, il a préparé un sondage pour évaluer la satisfaction des clients à l'égard de ses services. Ce sondage, qui a été mis à l'essai au bureau régional de l'Ontario, tient compte du fait que le Ministère délègue une large part de ses responsabilités liées à la prestation des services. Le sondage sera modifié à la lumière des conclusions du projet-pilote. Il sera ensuite soumis à l'approbation des cadres supérieurs avant d'être distribué à l'échelle nationale en 2005–2006.

Appuyer les intervenants de première ligne

La stratégie Appuyer les intervenants de première ligne a été lancée en 1999 afin d'aider les employés de première ligne à fournir un meilleur service. Elle continue d'apporter une contribution utile en offrant du soutien et des outils pratiques. Dans le cadre de cette stratégie, plusieurs produits ont été conçus au cours de la dernière année, notamment des trousseaux de communication sur des dossiers clés (questions et réponses), un manuel pour les agents des services financiers (minicédérom) ainsi qu'un guide condensé des programmes et des services régionaux offerts par AINC. Afin de mieux coordonner les besoins en formation et en perfectionnement professionnel, les responsables de la stratégie ont formé un partenariat avec les responsables d'autres programmes ministériels voués au développement des ressources humaines (par exemple, Comblir l'écart et l'Équipe de soutien du leadership et de l'apprentissage). Ce partenariat débouchera sur une stratégie simple et intégrée qui permettra au Ministère de renforcer sa capacité d'offrir de meilleurs services.

Tableau 15 : Politiques concernant les voyages

Comparaison avec les Autorisations spéciales de voyager du Secrétariat du Conseil du Trésor

Affaires indiennes et du Nord Canada respecte les *Autorisations spéciales de voyager* du Secrétariat du Conseil du Trésor.

La Commission canadienne des affaires polaires respecte les *Autorisations spéciales de voyager* du Secrétariat du Conseil du Trésor.

La Commission des revendications particulières des Indiens respecte les *Autorisations spéciales de voyager* du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Comparaison avec la Directive sur les voyages, les taux et les indemnités du Secrétariat du Conseil du Trésor

Affaires indiennes et du Nord Canada respecte la *Directive sur les voyages, les taux et les indemnités* du Secrétariat du Conseil du Trésor.

La Commission canadienne des affaires polaires respecte la *Directive sur les voyages, les taux et les indemnités* du Secrétariat du Conseil du Trésor.

La Commission des revendications particulières des Indiens respecte la *Directive sur les voyages, les taux et les indemnités* du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Tableau 16 : Réservoirs de stockage

État des réservoirs de stockage de pétrole sur les terres appartenant à Affaires indiennes et du Nord Canada

Rapport annuel en date du 30 avril 2006

Conformément à la partie IV de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, le présent rapport fournit l'information demandée à l'annexe II du *Règlement fédéral sur l'enregistrement des systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés sur le territoire domanial* en date du 31 décembre 2005.

Le nombre suivant de systèmes de stockage hors sol :

Sont inscrits auprès d'Affaires indiennes et du Nord Canada : 2 053

Sont conformes aux *Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage hors sol* : 130

Ne sont pas conformes aux *Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage hors sol* : 1 923

Le nombre suivant de systèmes de stockage souterrains :

Sont inscrits auprès d'Affaires indiennes et du Nord Canada : 644

Sont conformes aux *Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage souterrains* : 16

Section IV ■ Autres sujets d'intérêt

GESTION ET ADMINISTRATION MINISTÉRIELLES

Assurer une gestion stratégique des activités du Ministère.

Les Inuit, les Métis, les Premières nations, les gens du Nord et les autres Canadiens ont l'avantage de bénéficier de politiques éclairées et d'une prestation efficace, rentable et cohérente des programmes qui donnent de l'élan au plan d'action du gouvernement pour les Autochtones.

De quoi s'agit-il?

La gestion et l'administration ministérielles soutiennent tous les résultats stratégiques et toutes les activités de programme; elles permettent d'offrir des services essentiels et une orientation stratégique à l'appui des activités courantes du Ministère. En outre, elles visent à édifier et à maintenir une culture d'excellence en gestion qui met l'accent sur les valeurs et les résultats et qui soutient le Ministère dans la réalisation de son mandat et de ses objectifs stratégiques. Elles veillent également à renforcer les capacités d'AINC et à consolider ses processus liés à la production de rapports, à la prise de décision, à la planification et à son fonctionnement général; à définir les priorités en collaboration avec les Inuit, les Métis, les Premières nations et les gens du Nord; à aider la société canadienne et la communauté internationale à mieux comprendre les questions qui concernent les Inuit, les Métis, les Premières nations et les gens du Nord¹.

Voici les principaux résultats accomplis dans le domaine de la gestion et de l'administration ministérielles (pour plus de détails, visiter l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/est/dpr05-06/dma_f.html) :

Opérations de la région et du programme

AINC travaille plus étroitement avec ses partenaires ainsi qu'avec les Inuit, les Métis, les Premières nations et les résidents du Nord afin de cerner et de définir les objectifs prioritaires. Au cours de la dernière année, il a élaboré des mécanismes et a tenu des tribunes afin de permettre aux Premières nations, aux organisations autochtones, à d'autres ministères du gouvernement et aux organismes créés en vertu des lois ou des ententes sur les

revendications territoriales de se prononcer sur l'orientation stratégique du Ministère.

Les bureaux régionaux au sud du 60^e parallèle ont tenu (ou sont sur le point de le faire) des rencontres avec les Premières nations afin de discuter de leurs priorités. En 2005–2006, le bureau régional de la Colombie-Britannique a mis sur pied trois forums sur la planification et l'élaboration de politiques : le Forum mixte sur la responsabilisation à l'égard des résultats, le Forum mixte sur les possibilités de développement économique et le Forum mixte sur le logement durable. Quant aux bureaux régionaux de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et de l'Atlantique, ils ont aussi tenu des séances collectives de planification ou d'établissement des priorités. Dans le Nord, l'attention accordée aux activités menées en collaboration a abouti à la création du Forum des organismes des Territoires du Nord-Ouest. Par l'intermédiaire d'un système de gestion de l'information, ce forum partage des renseignements avec différents partenaires, dégage des priorités communes et mène des activités concertées.

En plus des démarches entreprises dans les régions, le Ministère continue de travailler à améliorer la qualité de vie des Autochtones en collaborant avec les provinces, les territoires et les dirigeants autochtones dans le cadre de tribunes multilatérales. Il en résulte des relations consolidées, une plus grande rigueur dans le partage de l'information, l'établissement de plans d'action collectifs, l'adoption de processus en faveur d'une coopération continue ainsi qu'une orientation stratégique et des politiques définies par le dialogue.

De concert avec d'autres ministères fédéraux, avec les provinces et les territoires ainsi qu'avec les organisations autochtones, AINC examine les questions internationales liées aux droits de la personne, à l'environnement et au commerce de façon à repérer et à promouvoir celles qui ont des répercussions sur les peuples autochtones au Canada. Il s'est aussi inspiré de travaux de recherche sur les questions et les intérêts autochtones pour élaborer une politique en collaboration avec des organismes nationaux et internationaux, comme l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, l'Instance permanente des Nations

¹ Les activités de gestion et d'administration ministérielles sont organisées suivant l'Architecture des activités de programme d'AINC. Elles se répartissent en trois secteurs : Opérations de la région et du programme, Gestion des litiges (gestion, résolution et prévention), Gestion des litiges (règlement).

Unies sur les questions autochtones et le Groupe de travail des populations autochtones.

Durant l'exercice 2005–2006, AINC a mis en application la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*, une bonne façon de s'assurer que ses processus de dotation et de gestion des ressources humaines respectent ses plans et ses priorités stratégiques. Les employés et les cadres formés selon les exigences de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* sont plus en mesure de répondre aux grands besoins, actuels et futurs, de l'organisation. Exiger de tous les gestionnaires et de tous les cadres supérieurs qu'ils suivent une formation sur la délégation des pouvoirs de dotation fait aussi partie des activités mises en œuvre à AINC dans l'optique d'obéir à la modernisation de la fonction publique. Ces mesures ont permis au Ministère d'exercer une gestion rigoureuse des ressources humaines et de choisir avec soin les employés qui fournissent des services aux Canadiens.

Les efforts déployés par le Ministère pour mettre en place une main-d'œuvre diversifiée et représentative ont porté leurs fruits : si l'on tient compte de la disponibilité sur le marché de l'emploi, la proportion d'Autochtones et de membres des autres groupes désignés à avoir obtenu une promotion ou à être restés en poste a augmenté ou est demeurée la même. De plus, AINC a modernisé sa stratégie de gestion des ressources humaines et ses exigences de déclaration. Il a dressé un portrait détaillé des ressources humaines incluant des données démographiques et statistiques. Cette base de données, accessible à l'ensemble du Ministère, permet aux gestionnaires des régions et des secteurs de mieux planifier leurs ressources humaines et leurs activités. Ces travaux, combinés aux modifications apportées au processus de gestion du rendement, contribuent à instaurer un milieu de travail diversifié, qui valorise l'apprentissage et le progrès.

En 2005–2006, AINC a élaboré une méthode de gestion de l'information qui, en plus de simplifier la collecte des données, permet de faire des associations entre les données financières et les données non financières et de mieux

planifier la gestion de l'information et la technologie de l'information dans tous les secteurs. Il a également mis au point un plan d'action afin de limiter les exigences de déclaration, qui représentent un fardeau pour les clients. Enfin, il a créé un répertoire donnant accès à des instruments de collecte des données et à d'autres documents connexes approuvés. Toutes ces activités avaient pour but de réduire le fardeau associé à la production de rapports et d'appuyer une gestion stratégique de l'information et de la technologie.

La gestion de l'information va de pair avec la gestion stratégique du Ministère. AINC continue de progresser dans l'intégration complète d'un cycle de planification, d'attribution des ressources, de surveillance et d'adaptation. En conciliant les données financières et les données

AINC a parrainé, avec l'University of Western Ontario et l'Association nationale des centres d'amitié, la deuxième Conférence sur la recherche en matière de politiques autochtones, qui s'est tenue en mars 2006. Plus de 1 250 délégués autochtones et non autochtones de tous les coins du Canada et du monde ont assisté à cette rencontre. La Conférence avait pour but de partager les conclusions de recherches factuelles, d'en faire l'évaluation et d'acquérir de nouvelles connaissances de manière à faire avancer les travaux d'élaboration des politiques visant les peuples autochtones. Dans le cadre d'un atelier, AINC et le Secrétariat de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones ont échangé sur les huit objectifs du Millénaire pour le développement en concentrant leurs efforts sur les indicateurs se rapportant directement aux Autochtones. Pour plus de renseignements sur les documents présentés dans le cadre de l'atelier et sur les résultats obtenus, visiter <http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/fr/index.html>.

non financières et en faisant concorder le plan comptable avec l'Architecture des activités de programme, le Ministère peut cerner plus distinctement les liens entre les plans et les activités. Les rapports entre la planification stratégique et la planification des activités sont confirmés par les plans d'activités régionales, les plans de travail et les plans établis en fonction des résultats stratégiques, qui indiquent comment les fonds sont attribués selon les priorités. Ce faisant, AINC est davantage en mesure de communiquer clairement ses résultats au Parlement et à la population canadienne.

Le Ministère a commencé à mettre en place un modèle de dirigeant principal des finances. De fait, il a élaboré un nouveau cadre de gestion financière, ce qui lui permet d'assurer une gestion plus cohérente selon la région et le programme et de faire une utilisation plus stratégique et transparente des ressources.

AINC a intégré un grand nombre de secteurs clés dans les plans communautaires détaillés des Premières nations. Cette démarche a eu l'avantage de lui permettre de travailler plus étroitement avec les autres ministères du gouvernement à la planification et à l'exécution des programmes; de mieux faire connaître aux collectivités autochtones l'importance des plans communautaires et de leur donner les moyens de les mettre en œuvre; et de faire naître des partenariats avec les organisations

autochtones. À la suite d'ateliers d'information tenus à l'échelle nationale et régionale, les collectivités des Premières nations d'un peu partout au Canada ont montré un intérêt accru pour la planification communautaire détaillée. D'ailleurs, certaines d'entre elles ont accepté de participer à un projet-pilote, dont on a tiré d'intéressantes leçons. Ces travaux ont conduit le Ministère, en collaboration avec des intervenants clés, à échafauder une vaste stratégie de planification communautaire, qui devrait permettre aux Premières nations de planifier leur viabilité à long terme.

Gestion des litiges (gestion, résolution et prévention)

AINC a élaboré des plans de travail annuels pour chaque portefeuille. Ces plans lui permettent de mettre en évidence les questions pouvant nécessiter des précisions, notamment de la part des tribunaux. Les grandes questions, une fois clarifiées, peuvent favoriser le règlement des litiges ou du moins prévenir d'autres litiges. Le Ministère a maintenant un portrait plus détaillé des procès qui le mettent en cause. En effet, il a dressé un inventaire interne des causes portées devant les tribunaux sous forme de rapport trimestriel et a inclus des renseignements sur la nature et l'avancement des dossiers. Il a également élaboré des plans d'intervention qui lui permettent d'analyser les répercussions des litiges importants sur ses activités courantes.

La collaboration constante entre les plaideurs, les avocats du service juridique, les gestionnaires de dossiers ainsi que les représentants des programmes et des politiques fournit une garantie que les positions adoptées sur le plan juridique tiennent compte non seulement du droit et de la spécificité de la cause, mais aussi des priorités générales et des résultats stratégiques du Ministère. On a également obtenu une collaboration semblable lors de l'évaluation des différents règlements à l'amiable pouvant être conclus dans le cadre de négociations ou d'interactions plus générales avec les Premières nations.

Gestion des litiges (règlement)

Au début de 2005–2006, on avait recensé neuf dossiers susceptibles d'être conclus par un règlement à l'amiable. Ce fut le cas de sept d'entre eux et de cinq dossiers additionnels. Les deux autres dossiers qui étaient encore en négociation à la fin de l'exercice financier devraient être résolus au début de 2006–2007, en plus de cinq autres importants règlements. Dans sa recherche de moyens de simplifier le processus de règlement, AINC a entrepris une analyse interne et a engagé des discussions avec le ministère de la Justice Canada et les organismes centraux.

Leçons apprises et points à améliorer

AINC continue de concentrer ses efforts sur la mise en œuvre d'un processus intégré de planification et de déclaration. Pour ce faire, il s'emploie tout particulièrement à consolider le processus et à élaborer des plans en fonction des résultats stratégiques, à simplifier les exigences de déclaration, à créer des outils performants de gestion financière et à assurer une gestion efficace des données. Le Ministère a aussi établi une corrélation plus nette entre les plans d'activités, les plans de travail, les plans établis selon les résultats stratégiques, le processus d'allocation des ressources et les rapports des résultats. Tous les tableaux qui décrivent les résultats stratégiques insistent sur l'importance de mesurer le rendement, notamment en établissant des critères et des objectifs utiles et réalistes à partir desquels les résultats obtenus pourront être mis en évidence.

Dans le cadre de son plan d'action visant à limiter les exigences de déclaration, AINC s'est engagé à améliorer l'efficacité des rapports produits par les bénéficiaires grâce à des formulaires électroniques. Il s'emploie également à réorganiser les procédés administratifs en vue de simplifier la collecte des données. Il est donc tenu d'appliquer les directives sur la collecte des données à la planification, la conception, la mise en œuvre et l'administration de toutes ses politiques et de tous ses programmes à l'intention des Inuit, des Premières nations et des bénéficiaires admissibles aux programmes d'application générale sous l'égide des affaires du Nord.

On continue de remanier les processus internes afin d'obtenir des rapports publics nuancés, simples et transparents. Les exigences liées à la production de rapports publics varient selon les besoins des partenaires, des autres Canadiens et des organismes centraux. AINC doit donc tenir compte de l'évolution des exigences lorsqu'il établit ses objectifs en faveur d'une amélioration des rapports publics et lorsqu'il fixe des dates limites pour atteindre les résultats souhaités. Les processus de production de rapports publics doivent être soumis à une évaluation continue. Des objectifs réalistes à court terme peuvent permettre de déterminer et d'évaluer les progrès à long terme.

Étant donné sa visibilité accrue dans les collectivités des Premières nations, la planification communautaire détaillée a suscité de grandes attentes chez les collectivités, qui espèrent tirer parti du soutien, des ressources et de la prestation intégrée des services assortis à ce projet. Pour

qu'un plan communautaire détaillé soit efficace, la collectivité doit se l'approprier et en être le fondement. Une bonne planification doit aussi s'appuyer sur une plus grande coordination et intégration des ressources et des activités du gouvernement et elle doit se faire par l'entremise de processus régionaux, élaborés en collaboration avec des partenaires des Premières nations.

Pour améliorer la façon dont il gère et règle les litiges, le Ministère analyse les données sur l'évolution des causes devant les tribunaux et sur le passif éventuel qui découle des litiges. Le resserrement des liens entre les ministères, en plus d'accroître l'efficacité des plans d'intervention et des plans de communication, permet d'assurer une gestion plus habile des questions litigieuses faisant intervenir différents secteurs.

AUTRES SOURCES D'INFORMATION

Affaires indiennes et du Nord Canada

Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord
Gatineau (Québec)
Adresse postale : Ottawa (Ontario) K1A 0H4
Internet : <http://www.ainc-inac.gc.ca>
Courriel : webmaster@ainc-inac.gc.ca

Demandes de renseignements statistiques et généraux et distribution des publications

Téléphone : 1 800 567-9604 (sans frais)
Téléscripneur : 1 866 553-0554 (sans frais)
Courriel : InfoPubs@ainc-inac.gc.ca
Des statistiques sur la situation sociodémographique peuvent être consultées à l'adresse
http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/sts/index_f.html.

Bibliothèque ministérielle

Téléphone : (819) 997-0811
Courriel : Reference@ainc-inac.gc.ca

Demandes provenant des médias (Communications)

Téléphone : (819) 994-2044

Programme des affaires du Nord

Téléphone : (819) 953-3760
Courriel : NAPInfo@ainc-inac.gc.ca

Commission canadienne des affaires polaires

Édifice Constitution Square
360, rue Albert, bureau 1710
Ottawa (Ontario) K1R 7X7
Téléphone : (613) 943-8605 ou 1 888 POLAR01
Internet : <http://www.polarcom.gc.ca>
Courriel : mail@polarcom.gc.ca

Commission des revendications particulières des Indiens

Édifice Minto Enterprise
427, avenue Laurier Ouest, bureau 400
Ottawa (Ontario) K1R 7Y2
Téléphone : (613) 943-2737
Internet : <http://www.indianclaims.ca>
Courriel : gmail@indianclaims.ca